

QUE CHOISIR

EXPERT · INDÉPENDANT
· SANS PUBLICITÉ

TESTS LABO QC

- **CASQUES TV**
- **ENCEINTES**
- **ORDINATEURS
PORTABLES**



- **TRUITES ET
SAUMONS FUMÉS**

Médecins
**Une pénurie
organisée**

L 12260 - 630 - F: 4,80 € - RD



DOM avion: 6 € · TOM: 720 XPF

**Rénovation
énergétique**
Que de fraudes !



CHAMPAGNES

De bonnes
bouteilles
dès 16 €



**Notre sélection
ANTI-INFLATION**

Indépendant et engagé, votre magazine est, par ses tests, ses enquêtes et ses conseils pratiques, au cœur de vos préoccupations de consommateurs citoyens responsables.



QUE CHOISIR, c'est plus qu'un magazine !

C'est le mensuel de l'**Union fédérale des consommateurs-Que Choisir**,
1^{re} association de consommateurs de France.

► LA PROXIMITÉ

Notre réseau de 135 associations locales, situées partout en France et animées par des milliers de bénévoles, est à votre écoute pour régler vos litiges, vous aider et vous conseiller dans vos démarches.

► LE PARTAGE

Nous relayons vos témoignages, vos alertes et vos besoins pour que votre voix soit entendue.

► L'EXPERTISE

Nos experts décortiquent les marchés, analysent les nouvelles tendances de la consommation, mettent en lumière les abus et vous éclairent dans vos actes d'achat et vos décisions.

► L'ENGAGEMENT

Nos juristes saisissent les autorités compétentes et la justice pour faire cesser et sanctionner les agissements illicites, et obtenir l'indemnisation des victimes.

► L'ACTION

Nos lobbyistes interviennent auprès des pouvoirs publics et des professionnels pour faire évoluer la législation et la réglementation en votre faveur.

Nous sommes **indépendants** grâce à vous, **agissant** pour et avec vous !

L'UFC-Que Choisir est également présente sur :

Quechoisir.org     

UFC

UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
0143485548, quechoisir@quechoisir.org

Bourouen, Cyril Brosset, Elsa Lasagle, Elisabeth Chesnais, Camille Gruber (chette de rubrique tests), Fabienne Maleyron, Yves Martin, Élisa Oudin, Anne-Sophie Stamane, Pierre Thieulin-Pardo, Audrey Vaugrente • **Secrétariat de rédaction :** Valérie Barres-Jacobs, Marie Bourdelles, Gaëlle Desportes, Leslie George (en ligne) • **Conception graphique :** Agence MaGwen et Véronique Puviland • **Maquette :** Ludovic Wyart (directeur artistique), Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) • **Responsable photo :** Catherine Métayer • **Infographie/maquette web :** Carla Félix-Dejeufosse (première rédactrice graphiste), Laurent Lammens, Inès Schneider-Blanjar • **Documentation :** Frédérique Vidal (responsable), Audrey Berbakh, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin • **Ont collaboré à ce numéro :** Fabien Maréchal, Arnaud Murati, Olivier Puren **QUE CHOISIR ÉDITION** • Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** • Éric Bonneff (directeur), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Léa Girard, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palmon, Sélina Redjadj, Gabrielle Théry, Dormitille Vey **OBSEERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** • Grégory Caret (directeur), Noé Baudin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiener, Juliette Vacant **JURIDIQUE** • Brune Bélang-Durand, Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric, Mélanie Saldana **ADMINISTRATION** • Florence Thomassin (directrice administrative et financière), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines :** Véronique Cousens (directrice), Aude Dauchy, Dominique Sarmiento Lopez, Michaëla Schaubroeck • **Gestion de projets :** Régis Ghozlan (directeur) • **Informatique :** Jean-Baptiste Gouilla (directeur technique), Damien Bidault, Rémy Ebbo, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zahra Sourta, Alexis Ulrich • **Logistique :** Philippe Ballon (responsable), Assia Chetoui, Franck Delhomel, Alia Mansouri **MARKETING/DIVERSIFICATION** • Laurence Rossilhol (directrice), Delphine Blanc-Rouchosse, Justine Boduch, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Elodie One Steven Phommarin, Nicolas Schaller, Ibrahim Sissoko • **Courrier :** Brigitte Bouttier **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** • Sophie Herbretau (directrice), Murielle Baily, Christine Bamba, Magali Berthe, Caroline Bonnet, Lisa Charaf Zadah, Clémentine Chevkin, Emmanuel Eslin, Rachelle François, Ruth Kinouani, Julia Le Roux, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justine Marendra, Krystèle Mensah, Emmanuelle Pozza, Sami Victor • **Service abonnements :** Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly cedex. Tél.: 01 55 67 71 09 • **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs :** MP Conseil • **Tarifs :** 1 an, soit 11 numéros : 46 € ; 1 an + 4 hors-séries : 64 € ; 1 an + 4 hors-séries + 4 spéciaux : 90 € **UFC-QUE CHOISIR** • Association à but non lucratif • Bureau du conseil – **Présidente :** Marie-Amandine Stévenin – **Vice-présidents :** Daniel Bideau, Marina Seccal-Bersinger – **Trésorier :** Jean-Pierre Jokiel – **Trésorier adjoint :** Arnaud Lajugie – **Secrétaire :** Michel Narry • **Conseil d'administration :** Philippe Balbastre, Xavier Kruger, Jean-Christophe Lampe, Jean-Pierre Lhermitte, Odette Mairey, Anne Morin, Ludivine Payraud, Philippe Quique, Marie-Christine Radenne; et pour le personnel, Arnaud de Blauwe, Patricia Lorineau • **Études et Lobby :** Olivier Andrault, Antoine Autier, Lucile Buisson, Mélissa Chevillard, Christelle Leduc, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Maria Roubtsova • **Action politique :** Cédric Musso (directeur) • **Relations associatives :** Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Cloé Leyrat, Grégory Loison, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambelison **IMPRESSION** • Rotofrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépôt légal n°144. Commission paritaire n° 0727 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart abonnement à *Que Choisir Santé*, un encart « Carte d'information juridique » sur une partie du tirage, un encart sous enveloppe collé en 4^e de couverture sur une partie du tirage et une enveloppe Édition déposée en 4^e de couverture pour les abonnés en France métropolitaine. Numéro imprégné avec des encres blanches sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT, 1580 kg CO₂/T papier. Origine papier: Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. Col inspecta 2177, ISSN 0033-5932.



SOMMAIRE

N° 630 – DÉCEMBRE 2023

14

Pénurie de médecins
La faute au *numerus clausus*

ZONE ROUGE



ALERTE



34

Champagnes
Le plaisir à bon prix

LABO QC



DÉCRYPTAGE



50

Ski alpin
Les prix des remontées au sommet

S. AUDRAS/REA ; R. FALLER ; L. HINI ; L. DARD/LA DEPECHE DU MIDI-MAXPPP

Le numéro 629 de *Que Choisir* a été tiré à 454 600 exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
LAURENT HINI ; MOON/ADOBESTOCK

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

QUE CHOISIR AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet de Marie-Amandine Stévenin

10

et les actions nationales

12

Les associations locales et leurs actions

ZONE ROUGE

Pénurie de médecins • La faute au *numerus clausus*

14

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Banques • Le cauchemar du fichage

20

ALERTE

Rénovation énergétique à 1 €

22

Une fraude de grande ampleur

28

Scandales financiers • Natixis joue l'obstruction

30

Voitures électriques

32

Des opérateurs qui passent les bornes

34

Vin • Un effort de transparence

LABO QC

Champagnes • Le plaisir à bon prix

34

Saumons et truites fumées • Des tranches nettes

38

Enceintes sans fil • Du son sens dessus dessous

40

Casques TV sans fil • Malaise aux oreilles

42

Ordinateurs portables de 15 à 16 pouces

44

Les performances en première ligne

46

Aspirateurs robots • Et maintenant, ils lavent !

48

Sièges-autos

49

Testé ailleurs

DÉCRYPTAGE

Ski alpin • Les prix des remontées au sommet

50

Alimentation • Le skyr, une arnaque à l'islandaise ?

53

Nutri-Score • Dans les coulisses du lobbying

54

Voyages • Des remboursements, pas des avoirs !

56

Maisons séniors • Mieux vaut un devis

57

Impôts • Vous pouvez encore les réduire

58

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

60

TOUT S'EXPLIQUE

Gastronomie • Y aura-t-il du foie gras à Noël ?

64

Fruits et légumes bios

65

Pourquoi il est préférable de les éplucher

65

Commerce • N'est pas reconditionné qui veut

QUECHOISIR.ORG

Un nouveau site pour tous

66

ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF

À votre écoute

Vous le savez peut-être, depuis plusieurs années, *Que Choisir* demande chaque mois à un panel d'abonnés de donner leur avis sur les pages qu'ils viennent de lire. Ce numéro de décembre est l'occasion de dresser le bilan de ce qui vous a plu... ou non en 2023. Et disons-le d'emblée, par rapport au précédent, il n'y a pas de grosses évolutions. Ainsi, les rubriques « Info express » (les actus dans notre jargon), et le « Forum » (le courrier des lecteurs) sont largement plébiscitées. La variété et la proximité des thèmes abordés... ainsi que la relative brièveté des articles l'expliquent probablement. Des remarques qui s'appliquent à « Aussi une association » (actions

Comme nous, vous êtes exigeants

nationales ou locales), qui recueille de nombreux avis positifs. Notons cependant que le billet de la présidence peut parfois être « clivant » ; les avantages et les inconvénients d'un message fort et engagé ! Autre rendez-vous incontournable, la « Zone rouge », cette grande enquête située au début du magazine. Particulièrement remarquées et appréciées, celles sur les traitements contre l'insomnie inutiles, voire dangereux, les combines des assureurs ou encore les mégabassines. Publié dans nos autres rubriques (« Alert », « Décryptage », « Tests »...), de nombreux dossiers ont également retenu toute votre attention. Citons pêle-mêle les essais comparatifs consacrés aux lessives, pompes à chaleur, pains et huiles d'olive ; la disparition du timbre rouge, la fiabilité de l'électroménager, les audits énergétiques, l'inflation, les arnaques diverses et variées... Et si, numéro après numéro, vous nous attribuez une excellente note générale (entre 8,1 et 8,6/10), vous ne laissez rien passer. Erreurs de fond, fautes d'orthographe, utilisation du franglais : vous nous faites part de votre mécontentement. Et c'est normal ! Exigeant avec tous les acteurs de la vie quotidienne (professionnels, pouvoirs publics...), *Que Choisir* se doit de l'être avec lui-même. Pour vous délivrer, en toute indépendance, une information fiable, inédite et pratique. Merci pour votre fidélité et joyeuses fêtes. ♦

ALIMENTATION

Menace sur l'anguille

Notre pays n'entend pas l'alerte des scientifiques : il continue à autoriser la pêche à l'anguille commune (*Anguilla anguilla*), alors que cette espèce est en danger critique d'extinction depuis 2008. Très abondante dans les eaux de l'Union jusqu'à dans les années 1980, elle a vu sa population chuter de 90 % à cause de la pollution, de la surpêche et de la destruction de ses habitats. Depuis trois ans, le CIEM, l'instance scientifique chargée d'évaluer les

ressources halieutiques pour l'Europe, recommande donc d'interdire toute capture, qu'il s'agisse de pêche commerciale ou récréative. Pourtant, le gouvernement vient d'allouer aux marins pêcheurs un quota de 65 tonnes de civelles (anguilles juvéniles) pour 2024, en hausse de 12 % par rapport à 2023. Quant à la pêche du poisson adulte, elle demeure ponctuellement permise. L'État fait défaut, mais vous pouvez décider de ne plus en manger. ♦



RÉPARABILITÉ

Bonus doublé et étendu

Accessible depuis fin 2022, le dispositif d'aide à la réparation peine à trouver son public. Le gouvernement veut donc le rendre plus attractif. Le 1^{er} janvier, il passera de 25 à 50 € pour les lave-linge, les sèche-linge et les lave-vaisselle, à 40 € pour les aspirateurs et à 60 € pour les télés. Une vingtaine d'autres produits (PC portables, fours...) le verront augmenter de 5 € et il s'étendra à 24 nouveaux types d'appareils (épilateurs, imprimantes, robots de cuisine, etc.). Une bonne chose : les remises en état dues à un accident (poignée de machine à laver cassée, par exemple) seront progressivement éligibles à la prime. Le remplacement d'un écran de smartphone, l'une des interventions les plus demandées, bénéficiera, quant à lui,

d'un bonus de 25 €. Pour profiter de ce coup de pouce, il suffit de se rendre chez un réparateur agréé. Le montant est automatiquement déduit de la facture, de manière lisible. ♦





En terrain argileux, la sécheresse cause le phénomène de retrait-gonflement et... les fissures.

MAISONS FISSURÉES

De plus en plus de victimes

Pour indemniser les sinistres de maisons fissurées en 2022, les compagnies d'assurances ont déboursé 3,5 milliards d'euros. Un record qui s'explique par une sécheresse longue et extrême. La situation semble moins critique en 2023, avec un coût attendu de 900 millions, mais ces dédommages constituent 60 % de la sinistralité du régime des catastrophes naturelles (CatNat) depuis 2016, contre 37 %

La prise en charge CatNat sécheresse pourrait être élargie

de 1989 à 2015, d'après les données de France Assureurs. Ces chiffres montrent l'accélération des dégâts causés par le retrait-gonflement des terrains argileux sous l'effet du réchauffement climatique. Les sécheresses aggravent les fissures et le nombre de communes touchées. La quasi-totalité du territoire peut désormais être concernée. Les arrêtés

« CatNat sécheresse » ne représentent pourtant qu'une partie des sinistres. Si, en 2022, 26 % des localités demandant à en bénéficier ont essuyé un refus, le taux de rejet se situe habituellement autour de 50 %. C'est dire le nombre élevé de particuliers plongés dans le désarroi (QC n° 613), parfois contraints de quitter leur domicile devenu dangereux alors qu'ils paient encore le prêt contracté à la construction ou à l'achat. Bien qu'ils subissent cette rétractation-dilatation des argiles, ils sont complètement abandonnés par le monde de l'assurance et les pouvoirs publics. Ils n'ont droit à rien, ni remboursement ni reconnaissance en tant que victime. L'ordonnance du gouvernement du 8 février 2023 prévoit cependant d'élargir la prise en charge dès 2024, en tenant mieux compte du « caractère lent et progressif du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols ». Ses décrets d'application ne sont pas encore sortis. On espère qu'ils répondront à la détresse des nombreux propriétaires démunis face aux fissures qui s'accentuent. ♦

MICROPLASTIQUES

La chasse est ouverte

On estime que, chaque année, 42 000 tonnes de microplastiques sont rejetées dans l'Union européenne (UE). Ils polluent mers et cours d'eau, intoxiquent les poissons puis les humains qui les mangent. L'UE a donc pris la décision de proscrire leur usage dans plusieurs industries. Celle

des cosmétiques est concernée avec, comme d'habitude, plusieurs années pour se mettre en règle. Exception: les microbilles utilisées dans les soins exfoliants – mais les fabricants les ont déjà remplacées – et les paillettes. Pour ces dernières, des alternatives végétales sont disponibles en magasin. ♦

MÉDECINS

Une consultation qui augmente

Comme c'était prévu depuis le printemps, le coût de la consultation des généralistes est passé le 1^{er} novembre dernier de 25 à 26,50 € et celui des spécialistes, de 30 à 31,50 €. De nouvelles discussions sont en cours entre les syndicats professionnels et l'Assurance maladie, où il sera encore une fois question des tarifs puisque l'objectif est, entre autres, d'accroître l'attractivité du métier (lire aussi notre enquête sur la pénurie de médecins traitants p. 14).

ALCOOL

Les professionnels sensibilisés

La Haute autorité de santé (HAS) vient de mettre à disposition des documents destinés aux généralistes, pédiatres, psychologues, dentistes, médecins du travail, etc., afin de faciliter le dialogue avec leurs patients sur l'alcool. L'enjeu ? Créer un sujet d'échanges en dehors d'une pathologie causée par l'alcool, au même titre que le sommeil ou l'activité physique, et repérer les usages qui ne relèvent pas de la perte de contrôle mais sont, malgré tout, à l'origine de la plupart des dommages liés à la consommation. En France, l'alcool est, loin devant l'héroïne, le crack et la cocaïne, et même le tabac, la substance psychoactive qui entraîne le plus de conséquences individuelles et collectives. Encourager une communication sans culpabilité ni jugement en milieu médical est une initiative salutaire.



SECOURS D'URGENCE

Parfois, une longue attente

On ne « choisit » pas de composer le 18 ni le lieu où les pompiers doivent intervenir... Or, à certains endroits, c'est l'assurance de les attendre plus longtemps qu'ailleurs. Cette année encore, *Que Choisir* a compulsé « Les statistiques des services d'incendie et de secours », version 2022 (dernière mise à jour), publiées par la Direction générale de la sécurité civile. En France, le temps moyen d'intervention (à compter de la prise d'appel) s'élève à environ 14 minutes pour un accident de la circulation ou un secours à personne ; à 18 minutes pour un incendie. Évidemment, ces chiffres cachent de grosses différences selon les territoires, sans qu'elles soient toujours corrélées à leurs caractéristiques géographiques (espace urbain ou rural, plaine ou montagne...). Une analyse plus fine de ce bilan montre surtout que la situation s'est fortement dégradée dans plusieurs départements. Dans l'Aude, le délai pour un incendie est passé à 27 minutes, contre 18 en 2021. Dans les Bouches-du-Rhône (pourtant bien dotées en soldats du feu), il faut compter 26 minutes (soit 6 minutes de plus). Du côté de la Haute-Loire, un secours à personne prend 22 minutes (+ 5 minutes



L. CERINO/REA

par rapport à l'année précédente). La difficulté à recruter et à mobiliser des pompiers volontaires, clé de voûte du système (80 % des effectifs), expliquerait en partie l'allongement de ces temps d'intervention. Notons qu'à Paris et sa petite couronne, zone défendue par des pompiers militaires, ils se détériorent et dépassent les 10 minutes (l'objectif affiché). La circulation très dense, en raison de multiples travaux (aménagement de pistes cyclables, Jeux olympiques...), pourrait en être la cause. ♦

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Le sommeil au cœur de la prévention

Un bon sommeil permet de diminuer sensiblement le risque de maladies cardiovasculaires, si l'on en croit une équipe de chercheurs français et suisses ayant passé en revue cinq facteurs protecteurs. À savoir, dormir en moyenne sept à huit heures par nuit, ne souffrir ni d'insomnie, ni d'apnée du sommeil, ni de somnolence diurne excessive et, enfin, être plutôt « du matin ». Près de neuf ans de suivi de plus de 11 000 personnes confirment l'importance de ces composantes pour éviter l'infarctus du myocarde ou l'accident vasculaire cérébral. Par rapport aux personnes qui ne cochent qu'une seule case, voire

aucune, celles qui réunissent quatre critères positifs voient leur risque réduit de près de 40 %, et cette baisse atteint 63 % s'agissant de celles qui satisfont aux cinq. Si l'on ne choisit pas d'être du matin ou du soir, on peut tenter de se débarrasser des insomnies en appliquant quelques principes (pas de stimulants le soir, horaires réguliers, etc.) ou en recourant à des solutions fiables, disponibles en pharmacie (QC n° 621). Si les insomnies expliquent souvent la somnolence

en journée, parfois c'est l'apnée du sommeil qui est en cause. Celle-ci est favorisée par le surpoids, la consommation d'alcool ou de tabac, le diabète et l'hypertension. Ainsi, les bonnes habitudes (par exemple, s'abstenir de fumer ou de boire en excès) minimisent le risque de maladies cardiovasculaires et favorisent un sommeil réparateur. Enfin, dormir sept à huit heures (un repère, pas une obligation absolue) est sans doute le paramètre le plus facile à respecter. Combien d'entre nous négligent d'écouter leur horloge biologique pour terminer un polar haletant ou une série addictive et s'en mordent les doigts le lendemain ? ♦

Bien dormir réduit les risques

MORT SUBITE DU NOURRISSON

Images pousse-au-crime

Les clichés représentant des bébés dans des positions non conformes aux réglementations devraient être interdites. C'est le credo d'un groupe de chercheurs européens qui ont recensé trop de photos inappropriées, notamment sur les paquets de couches. Vérification faite par nos soins, dans l'Hexagone, Pampers et les marques de distributeurs sont aujourd'hui dans les clous, à l'exception de Casino et sa référence Tilapins. Mais certains petits fabricants ignorent les bonnes pratiques. C'est également le cas de sites publics. En France, l'un des pays de l'Union où la prévalence est la plus élevée, 250 à 350 bébés sont concernés chaque année. On estime que 50 % de ces décès pourraient être évités en respectant certaines recommandations. Le mode de couchage inadapté constitue un facteur de risque important. Il convient de coucher bébé sur le dos ; sur une surface ferme, avec une turbulette adaptée à sa taille, mais sans couverture, couette, oreiller, tour de lit ni tout autre objet auprès de lui ; dans une chambre pas trop chauffée (18 à 20 °C) et... seul !

Vu!

Cette rubrique est la vôtre. **Si vous tombez sur des situations choquantes, des messages mensongers ou amusants**, adressez-nous vos photos (en précisant le lieu et la date) et un commentaire en scannant le QR code ci-contre ou en envoyant un e-mail à redaction@quechoisir.org.



COSMÉTIQUES Tous numéro 1 !

À concours de qui raflera la plus grosse part de marché, toutes les marques veulent accéder à la plus haute marche. Il suffit de choisir le paramètre qui convient. En grandes surfaces ou en pharmacies, en volume ou en valeur – auquel cas les plus chères sont avantagées – sur telle période, parfois très courte. À quand le « numéro 1, le 12 novembre, à l'hyper de Trifouilly-les-Oies » ? Suggérer qu'une place de leader est synonyme de qualité optimale n'a guère de sens dans un secteur où le marketing – discours publicitaire, lobbying auprès des journalistes de la presse féminine, actrices jouant les égéries... – exerce une influence sur les ventes inégale.



VOITURES D'OCCASION

L'immatriculation simplifiée



Disponible gratuitement sur Google Play et l'App Store, la nouvelle application gouvernementale Simplimmat permet de déclarer la vente, l'achat et l'immatriculation d'un véhicule d'occasion. Elle prend en charge les voitures particulières, tricycles, quadricycles, cyclomoteurs à deux ou trois roues et motos, à condition que le modèle vendu relève du nouveau système d'immatriculation (SIV) ⁽¹⁾, composé de deux lettres, trois chiffres et deux lettres. Simplimmat a été conçue pour que « le vendeur et l'acheteur réalisent ensemble la déclaration de cession. Ceci implique qu'[ils] soient physiquement en présence l'un de l'autre, dans un endroit couvert par la 4G [...]», avec pour chacun l'application téléchargée sur smartphone », indique le ministère de l'Intérieur.

Après avoir installé Simplimmat, les deux parties y créent chacune un compte sécurisé. Le vendeur renseigne sur l'application toutes les informations nécessaires à la cession de son véhicule puis envoie

le dossier au futur propriétaire via son téléphone portable. Ce dernier reçoit une notification par SMS et doit ouvrir le dossier en flashant le QR code qui apparaît sur le mobile du vendeur. Une fois cette étape réalisée, le dossier s'affiche sur les deux appareils. Chacun doit le finaliser et le valider. Ensuite, l'acquéreur a la possibilité de demander un certificat d'immatriculation à son nom et d'en régler le montant.

Une carte grise en quatre jours

Dès que le paiement est effectué, une immatriculation provisoire est délivrée. Elle reste valable un mois et peut être téléchargée sur smartphone. La signature de la déclaration administrative de cession se fait sur écran. Le ministère de l'Intérieur promet l'envoi de la carte grise sous trois ou quatre jours. ♦

(1) Le ministère de l'Intérieur annonce « un grand projet de refonte du SIV qui verra le jour en 2026 » pour faciliter et sécuriser les immatriculations.

JUSTICE

Pour aller plus vite

Depuis le 1^{er} novembre ⁽¹⁾, deux nouveaux dispositifs de résolution à l'amiable sont proposés aux particuliers en proie à un litige traité par le tribunal judiciaire (décret du 29/7/23, *Journal officiel* du 30/7/23). Des mesures prises pour accélérer le cours de la justice et la désengorger.

L'audience de règlement amiable. Dans le cadre d'une affaire en cours (au fond, en référé...), elle peut être décidée d'office par le juge saisi du litige ou sur demande d'une des parties impliquées. Se tenant avec un autre magistrat, cette audience, qui interrompt l'instance et le délai de prescription, permet aux deux plaideurs d'exposer leurs positions et leurs intérêts. Le concours d'un avocat est facultatif. À l'issue de cette procédure, ils peuvent conclure un accord total ou partiel. Le juge le note alors sur un procès-verbal, qui est transmis au magistrat initialement désigné. Ce dernier constate alors la résolution du différend.

La césure du procès. Il est possible d'en faire la demande à tout moment. Adressée au juge de la mise en état, elle



P. TURPIN/PNS

vise à réclamer une décision partielle, qui demeure susceptible d'appel. En cas d'acceptation, la clôture partielle de l'instruction est ordonnée et l'affaire renvoyée devant le tribunal, qui statue sur les préentions des parties. ♦

(1) Mesures applicables aux seules instances introduites à compter de cette date.

DONNÉES PERSONNELLES

Collecter sans le dire

Sur les réseaux sociaux, l'intitulé du message attire à coup sûr l'attention : « Protection des consommateurs - Pourquoi des milliers de retraités changent de mutuelle santé en 2023 ? ». Si vous lisez la suite du publiccommuniqué (un texte purement publicitaire), « vous apprenez qu'un «nouveau décret permet aux Français de changer de mutuelle quand ils le veulent et ainsi d'économiser des centaines d'euros par an» », détaille le Réseau anti-arnaques ⁽¹⁾. Ce dernier nous signale aussi que l'on peut lire, dans ce pseudo-article, que « 70 % des retraités n'[en] ont pas encore profité ». En fait,

le texte évoque une loi de juillet 2019. « Cela sent le réchauffé, prévient le Réseau anti-arnaques. France-conso.info, qui est à l'origine de cette insertion publicitaire, n'a rien à voir avec une association de consommateurs. Il s'agit d'une enseigne commerciale exploitée par la société espagnole The Connect Agency. L'hébergeur du site internet est situé à Chypre. » Sous couvert d'une présentation de son comparateur de complémentaires santé, France-conso.info cherche en réalité à recueillir des informations précieuses (état civil, régime d'affiliation, numéro de téléphone et e-mail) pour les revendre à des professionnels commercialisant ce type de contrat. ♦

(1) BP 10179, 79205 Parthenay Cedex ou contact@arnaques-infos.org.

Les infos recueillies seront revendues

TRANSPORT FERROVIAIRE

Railcoop en fin de parcours ?

C'est l'une des premières structures à s'être vraiment positionnée sur le marché domestique du transport ferroviaire de voyageurs, ouvert à la concurrence en 2020. Coopérative comptant 14 500 sociétaires (particuliers, collectivités locales...), Railcoop ambitionne de rouvrir la liaison Lyon-Bordeaux (soit un voyage de 7 heures environ) abandonnée par la SNCF. La mise en service était prévue en 2022 (QC n° 611). Mais le projet a pris du retard pour diverses raisons, notamment financières. Et l'aventure pourrait bien s'arrêter. Le 16 octobre dernier, le tribunal de commerce a placé Railcoop en redressement judiciaire. Dans un communiqué adressé à ses adhérents, l'entreprise annonce bénéficier d'une période d'observation de six mois, qui doit lui permettre « d'une part, de se recapitaliser afin de retrouver une trésorerie satisfaisante et, d'autre part, de boucler le tour de table financier pour investir dans l'ouverture de la ligne Bordeaux-Lyon ». Si ce double objectif n'est pas atteint, Railcoop sera placée en liquidation judiciaire. Ce qui mettra un terme à son activité.

Appel à témoignages

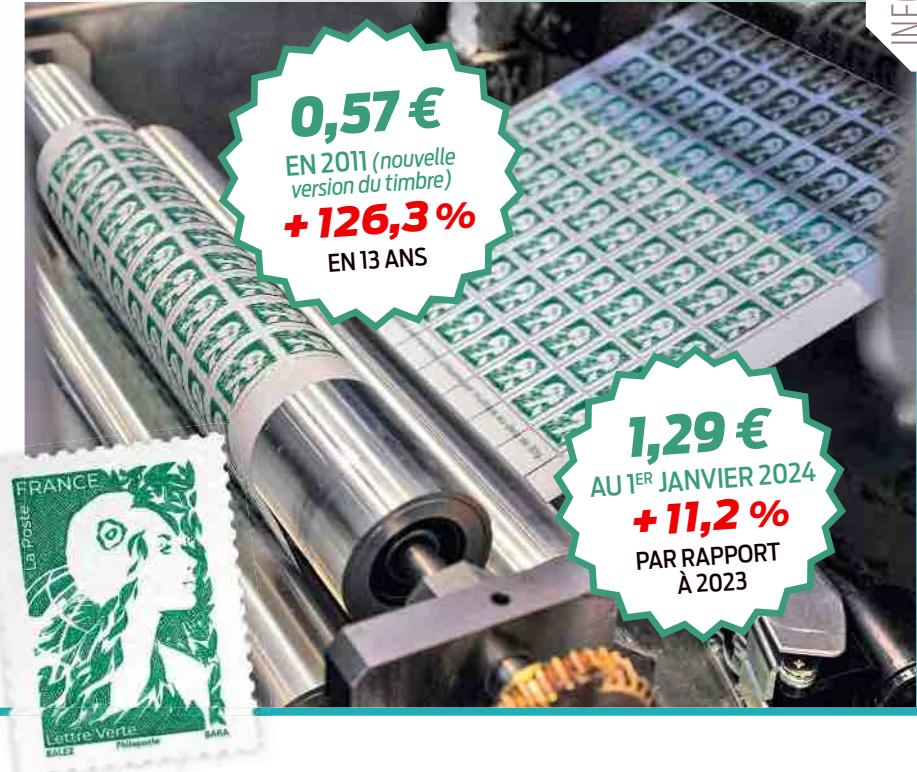
VOTRE AVIS SUR LES APPLIS ROUTIÈRES

Waze, Google et autres applis routières : que vous ayez des choses à dire sur ces outils en tant qu'automobiliste utilisateur ou comme riverain, élu local ou à tout autre titre, votre témoignage nous intéresse. **Adressez-le à Fabienne Maleysson, par courrier (233, boulevard Voltaire, 75011 Paris) ou par e-mail (guidage@quechoisir.org).**

Les stats de Que Choisir

Le courrier chute, le timbre bondit

Les Français envoient de moins en moins de courriers par voie postale. Pourtant, la hausse – régulière – du timbre ne manque jamais de les faire réagir. Comme une tradition. Et avec les augmentations annoncées par La Poste, ils risquent de voir rouge... à cause du timbre vert, le plus utilisé. Au 1^{er} janvier 2024, il passera à 1,29 €, soit une majoration de 11,2%. « *Un ajustement tarifaire* », selon l'entreprise publique! Que Choisir a calculé que son prix avait bondi de 126,3% depuis 2011, année de sa transformation en lettre verte (0,57 €). Début 2023, le timbre rouge a disparu dans sa forme classique et a été remplacé par une version numérisée (QC n° 622). Le timbre vert est alors devenu la norme, avec un délai d'acheminement de trois jours minimum, contre deux à sa création...



S. DUPRAT/POOL-REA; LAPOSTE/FR

PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

L'embarras du gouvernement

Tout a commencé l'été dernier, avec un arrêté très flou qui prévoit que certains logements seront exemptés de rénovation énergétique (QC n° 628, p. 6), son objet laissant même croire qu'ils pourraient être loués, alors que la loi Climat et résilience de 2021 l'interdit. L'inquiétude s'est manifestée quand le ministre du Logement a annoncé qu'il souhaitait faire passer les appartements de G à F grâce à « *des travaux simples* » avant 2025, sans plus de précisions (QC n° 629, p. 8).



Et voici que la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, plaide en faveur de dérogations « *très ciblées et pragmatiques* » afin de permettre aux bailleurs de bonne foi de relouer leur bien classé G; ce qui reviendrait à laisser sur le marché des logements devant en sortir selon la loi Climat. Celle-ci a, en effet, fixé les dates des interdictions à venir. Les déclarations des ministres ne la modifiant en rien, le feuilleton risque de durer... Enfin, après avoir réclamé le report de ces échéances, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a rétropédalé. Mais il a ouvert un autre front, pour modifier le diagnostic de performance énergétique (DPE), qu'il juge inadapté aux « *modalités de chauffage* » et à la « *taille des surfaces* ». De fait, les petits logements sont pénalisés. Ce combat paraît plus facile à mener, puisque le gouvernement a la main sur le DPE et qu'il ne s'est d'ailleurs pas privé de le modifier, même s'il n'a pas réussi à le rendre plus fiable jusqu'à présent. ♦

HABILLEMENT

En jean sous la douche !

Fabriquer des jeans nécessite beaucoup d'eau. Pour ne pas en rajouter, le patron de Levi's avait conseillé, il y a quelques années, de ne pas laver son denim. Solution assez extrémiste, qu'il a précisée récemment. Il assure garder le sien sous la douche en le savonnant comme sa peau. Efficace ? Pas sûr. Économie en eau par rapport au lave-linge ? Non plus. Mais la suggestion extravagante permet de rejeter sur le consommateur la responsabilité de l'impact environnemental des vêtements. Et de détourner son attention d'une autre solution à sa portée : acheter moins.



A. BONNEFOY/REA; G. ROLLE/REA



Les actions **nationales**

SANTÉ

J'accuse l'État

Plusieurs textes, à valeur constitutionnelle, garantissent aux citoyens la protection de leur santé. En tant que présidente de l'UFC-Que Choisir, je constate, à travers les comptes rendus de nos représentants des usagers du système de santé, mais aussi les milliers de témoignages reçus, que ce droit reste largement théorique (lire ci-contre et p. 14). J'entends la voix de toutes ces victimes de la fracture sanitaire, de ces populations qui vivent dans un désert médical et pour qui consulter un généraliste relève du mirage. J'entends ceux qui doivent prendre le train pour aller chez leur médecin traitant, faire des heures de route pour que leur enfant voie un pédiatre ou un ORL, ou patienter des mois (voire l'année suivante) pour décrocher un rendez-vous chez un spécialiste. J'entends l'inquiétude, voire l'angoisse, des malades dans l'impossibilité de trouver un médecin. J'entends toutes ces personnes ne pouvant pas payer de dépassements d'honoraires qui sont confrontées aux baisses de prise en charge. Et, pire, qui renoncent à se faire soigner faute de moyens. En revanche, je n'entends pas l'État répondre à ces victimes de la fracture sanitaire, ni agir afin que tout le monde, sans condition de ressources et en tous lieux, puisse être reçu par un docteur. C'est pourquoi j'ai décidé d'attaquer l'exécutif devant le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, pour être resté sourd aux revendications et avoir, à cause de son inaction, enterré le droit à la protection de la santé. Au même moment, les associations locales UFC-Que Choisir dénoncent, sur le territoire, cet éloignement de l'accès aux soins, en entourant de rubalisés des lieux stratégiques. Ensemble, faisons entendre cette voix, qui ne doit plus être ignorée. Notre santé n'attend plus. ♦



Retrouvez les billets de Marie-Amandine Stévenin sur **QUECHOISIR.ORG**

FRACTURE SANITAIRE

La maladie s'aggrave

Depuis plus de 10 ans que l'UFC-Que Choisir dénonce une dramatique fracture sanitaire dans notre pays, qui aboutit à ce que de plus en plus de Français renoncent à se soigner (lire également p. 14). Notre enquête 2023 souligne la criante aggravation de la situation : 15,5 millions de personnes habitent dans des zones géographiques où l'accès à un généraliste s'avère difficile, voire résident dans un véritable désert médical. Concernant les trois autres spécialités étudiées (ophtalmologie, pédiatrie et gynécologie), la situation est encore plus problématique, surtout si le patient souhaite une consultation sans dépassements d'honoraires. De fait, quand on prend en compte le critère pécuniaire, il apparaît que 59,3 %



Ces visuels ont été élaborés par l'UFC-Que Choisir pour porter sa campagne **#MaSanteNattendPlus**.

des individus vivent dans un vrai désert ophtalmologique, 50,3 % des enfants,

dans un désert pédiatrique, et 69,6 % des femmes, dans un désert gynécologique. L'UFC-Que Choisir, grâce à ses études, son lobbying et le soutien de ses associations locales, parvient à convaincre de plus en plus de parlementaires de la nécessité d'encadrer l'installation des praticiens afin de stopper ces inégalités. Dans ce contexte, on ne peut que déplorer le refus obstiné des gouvernements successifs à mettre en place cette mesure ambitieuse et courageuse. L'UFC-Que Choisir a donc décidé de saisir le Conseil d'État pour faire constater puis sanctionner la coupable inaction de l'exécutif, et lui enjoindre de prendre, enfin, les dispositions à la hauteur de l'enjeu. ♦

10 victoires pour une consommation plus responsable

Dans son combat pour une consommation plus saine, sobre et respectueuse des droits des Français, l'UFC-Que Choisir a obtenu, cette année, gain de cause dans plusieurs domaines.

1 Accès aux soins Régulation de l'installation des dentistes.

2 Obsolescence prématuée Obtention de la réparation illimitée des manettes de la console de jeux Nintendo Switch pour tous les consommateurs européens.

3 Bouteilles en plastique Renoncement de l'exécutif à la mise en place de la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, une mesure vraiment coûteuse et à l'efficacité non démontrée.

4 Finance durable Le label Investissement socialement responsable (ISR) exclut désormais les entreprises qui exploitent du charbon ou des hydrocarbures non

conventionnels, de même que celles lancant de nouveaux chantiers d'exploration, d'exploitation ou de raffinage d'hydrocarbures (pétrole ou gaz).

5 Chaudières au gaz Abandon du projet visant à les interdire. Il ne reposait sur aucune étude sérieuse et aurait pu aboutir à une croissance malvenue des émissions de gaz à effet de serre.

6 Allégations environnementales Interdiction des mentions génériques et trompeuses comme « respectueux de l'environnement », « naturel », « biodégradable » ou encore « neutre pour le climat » et « neutre en carbone ».

7 Bonus réparation Augmentation du montant de la prime et extension du réseau des réparateurs (lire aussi p. 4).

8 Faux sites administratifs Condamnation pour pratiques commerciales trompeuses des sociétés MT2M et Icarus (appel en cours).

9 Données personnelles Condamnation en appel de Twitter (X) pour clauses abusives dans ses conditions générales.

10 Vols et séjours annulés Le Conseil d'État confirme le droit au remboursement des consommateurs et retoque l'ordonnance qui avait imposé des avoirs de 18 mois (lire ci-dessous).

VOLS ET SÉJOURS ANNULÉS

Une bataille gagnée

Le remboursement des vols et/ou des séjours annulés en raison de la pandémie de covid aura été un combat de longue haleine pour l'UFC-Que Choisir, qui vient de remporter d'importantes batailles (lire aussi p. 56). Les autorités françaises et les transporteurs aériens niaient le droit des clients à choisir l'indemnisation immédiate, conformément aux lois communautaires et à la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Avec une autre association, la CLCV, l'UFC-Que Choisir avait alors attaqué l'ordonnance gouvernementale de 2020 imposant des avoirs devant le Conseil d'État. Trois ans plus tard, la haute juridiction administrative donne gain de cause aux deux organisations. Elle rappelle fermement à l'exécutif que la législation européenne doit s'appliquer. Les consommateurs n'avaient pas à préserver la trésorerie des compagnies et des voyagistes.

De même, face à la politique d'Air France, de Lufthansa et consorts, l'UFC-Que Choisir avait, au printemps 2020, assigné 20 transporteurs devant le tribunal judiciaire de Paris, afin que le droit au remboursement soit pleinement respecté. L'ordonnance, susceptible d'appel, est tombée fin octobre. La justice repousse les fins de non-recevoir opposées par ces opérateurs et déclare l'association recevable en ses demandes, fondées sur l'existence de pratiques commerciales trompeuses et de clauses abusives. Ces victoires tardives (la plupart des bons à valoir sont arrivés à leur terme) soulignent néanmoins la pertinence des positions défendues, dès le début de la crise, par l'UFC-Que Choisir. Elles devraient aussi permettre à certains clients de réclamer leur dû. ♦

La législation européenne doit s'appliquer



ÉNERGIE MOINS CHÈRE ENSEMBLE

De belles économies à la clé

Organisé par la SAS Que Choisir, filiale de l'UFC-Que Choisir, l'achat groupé d'électricité, qui s'est clôturé le 15 novembre au soir, a été un vrai succès. Plus de 130 000 consommateurs ont souscrit l'offre lauréate, à prix fixes sur deux ans, et particulièrement attractive comme l'a souligné le médiateur national de l'énergie. Ils vont ainsi pouvoir économiser, en moyenne, 160 € sur un an par rapport au tarif réglementé. L'offre comprend en outre une sécurité juridique (un contrat sûr, l'accompagnement de l'UFC-Que Choisir en cas d'éventuelles réclamations). Alors que le tarif réglementé devrait réaugmenter en février prochain, les économies pourraient être encore plus significatives. ♦

— Par ARNAUD DE BLAUWE

RENCONTRE

Dans les murs du Louvre-Lens

« **L**’UFC-Que Choisir dans un musée national ! Serait-elle devenue un chef-d’œuvre ? ou bien une antiquité ?, s’interroge Tony Moralès-Delon, de l’association locale (AL) de l’Artois. Non, mais le musée du Louvre-Lens (62) désire s’ouvrir le plus possible à toutes les populations. Ainsi, depuis quatre ans, il nous accueille dans ses murs. » La dernière fois, c’était il y a quelques semaines, à la fin de l’été. Une vingtaine de bénévoles de l’AL artésienne se sont installés dans ce haut lieu culturel afin de faire connaître l’UFC-Que Choisir à un plus large public. Mais encore devaient-ils montrer un peu d’imagination... Ils ont alors décidé d’organiser un concours photo intitulé « L’eau, notre richesse ». Au préalable, 35 images avaient été sélectionnées par « un collège » de consommateurs et exposées au Louvre-Lens. Un vote (427 voix) les a ensuite détagées. Après avoir déposé son bulletin dans l’urne, chaque participant devait répondre à un questionnaire nommé « J’économise



l’eau à la maison », conçu à partir d’un document plus général, « 40 écogestes à portée de main ». Un autre stand a permis de faire découvrir à 250 personnes l’application mobile Quelproduit⁽¹⁾, lancée par l’UFC-Que Choisir. « Qu’ils soient français ou étrangers, les visiteurs nous ont félicités et remerciés pour toutes les actions que mène notre organisation devenue institutionnelle, relève Tony

Moralès-Delon. La présentation de clichés sur un thème bien défini convient bien à un « Louvre hors les murs », qui veut créer un espoir de renouveau dans le bassin minier. » ◆

(1) Notre appli classe les produits cosmétiques, alimentaires et ménagers en fonction de critères sanitaires, environnementaux et nutritionnels.

UFC-QUE CHOISIR DE L'ARTOIS (62)

RETIENUES D'EAU La justice dit stop

Notamment attaqués par l’UFC-Que Choisir, les arrêtés autorisant la construction de mégabassines en Poitou-Charentes ont été annulés par le juge administratif.

Début octobre, le tribunal administratif de Poitiers (Vienne) a retoqué deux projets de retenues d’eau destinées à l’irrigation agricole en Poitou-Charentes. La création de ces « mégabassines » (pour reprendre le surnom que les opposants donnent à ces installations) avait été attaquée par l’UFC-Que Choisir de la Vienne et plusieurs organisations environnementales. Programmés dans des zones proches de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), où ont eu lieu de violents affrontements au printemps dernier (QC n° 625), les ouvrages envisagés, 15 au total, se situent dans le bassin de l’Aume et de la Couture (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres) et le sous-bassin de La Pallu

(Vienne). Ils avaient été autorisés, en 2021, par des arrêtés préfectoraux, qui ont donc été contestés en justice par les associations. Dans la première décision relative au bassin



Aume-Couture, les magistrats épinglent les « *inexactitudes, omissions et insuffisances* » dans l’étude d’impact environnemental, « *ce qui nuit à la bonne information des populations* ». Ils estiment que « *le projet n'est pas associé à de réelles mesures d'économie d'eau et ne tient pas compte des effets prévisibles du changement climatique* ». La seconde décision pointe, quant à elle, « *le surdimensionnement* » de ces aménagements. Les volumes d’eau prélevés pour remplir les réserves seraient excessifs au regard de ce que le milieu hydrologique local serait capable de fournir. Ces deux jugements sont susceptibles d’appel. ◆

UFC-QUE CHOISIR DE LA VIENNE (86)

LITIGES RÉSOLUS

Chaque mois, des centaines de litiges sont traités par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

ASSURANCE DÉCÈS

Révision non prise en compte

Quand M. R. a contracté une assurance décès auprès de Malakoff Humanis, le capital placé s'élevait à 50 000 €. Quelques années après la souscription, le consommateur annonce au mutualiste qu'il souhaite l'abaisser à 25 000 €. Puis il le contacte de nouveau pour que la garantie passe à 20 000 €. Aucune information quant à la prise en compte de sa demande ne lui est cependant fournie, alors qu'il a veillé à l'envoyer en courrier recommandé, et que la compagnie en a bel et bien accusé réception. Mais la volonté de M. R. n'a pas été respectée : l'avis d'échéance qu'il reçoit annonce une prime toujours calculée sur la base d'une couverture de 25 000 €. Ne parvenant pas à se faire entendre, l'assuré se tourne vers l'association locale (AL) de Nantes. Elle adresse une mise en demeure à Malakoff Humanis, dans laquelle elle indique que les conditions générales du groupe « *ne prévoient aucune limitation à la diminution ou à la suppression des garanties par le client* », tout avenant n'entrant

en vigueur qu'au 1^{er} janvier suivant. L'organisme a finalement reconnu n'avoir pas observé les règles qu'il s'était lui-même imposées. Malakoff Humanis a alors procédé à la réduction du capital à 20 000 € et remboursé M. R. du trop-perçu au titre de sa cotisation annuelle. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE NANTES (44)



P. ALLARD/REA

SPECTACLE

L'anniversaire tombe à l'eau

Une soirée spectacle au Lido 2 Paris, cabaret mythique de la capitale, c'est la surprise que M^{me} D. voulait faire à sa petite-fille à l'occasion de son anniversaire, en septembre 2022. Dès juillet, elle achète les billets, pour un total de 321 €. À peine la transaction est-elle effectuée que le théâtre musical informe M^{me} D. de l'annulation de sa réservation. Celle-ci réalise toutes les démarches afin d'être remboursée. Peine perdue : en dépit de tous ses efforts, le professionnel ne s'exécute pas. « *M^{me} D., exaspérée par une telle mauvaise foi, nous rencontre à la permanence*

*de Meudon-la-Forêt (92), écrit l'association locale (AL) dans son bulletin *La lettre du consommateur* du 3^e trimestre 2023. Après son adhésion, nous prenons son dossier en charge et adressons un courrier recommandé AR au Lido 2 Paris, dans lequel nous lui rappelons ses obligations. Et ce qu'elle n'a pas obtenu, l'UFC l'obtient ! Un mois plus tard, le cabaret procède à son remboursement de 321 €. » Mais « *sans aucune excuse à l'appui* », précise l'AL. ♦*

UFC-QUE CHOISIR MEUDON-ISSY-VANVES-MALAKOFF (92)

REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs avec près de 120 000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 135 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour les rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Nos combats »).

FRAUDE BANCAIRE

Piégée par SMS

Voici un SMS, reçu en juin 2022, auquel M^{me} E. n'aurait jamais dû répondre... Car elle a, par la suite, constaté des débits frauduleux sur sa carte bancaire. Montant total du préjudice : 350 €. Elle demande à Carrefour Banque, où elle a son compte, de l'indemniser, mais l'établissement ne réagit pas. Et M^{me} E. n'a même plus accès à son espace personnel... L'association locale (AL) d'Orléans est saisie. Pour elle, la faute de la consommatrice ne peut pas être retenue ; la banque est obligée de lui restituer les sommes indûment prélevées. L'AL souhaiterait également un geste commercial de 80 €, « *les non-réponses à une cliente depuis six mois pouvant être qualifiées de négligence dommageable* ». En mars 2023, M^{me} E. informe l'AL qu'elle a enfin été remboursée de 350 €. « *Sans [vous], je ne les aurais jamais récupérés* », reconnaît-elle. Petite anecdote : « *Carrefour avait écrit dans son courrier 1350 € au lieu de 350 €*, rapporte l'AL. *Notre adhérente aurait pu les obtenir*. » Comme quoi, l'honnêteté est encore de ce monde ! ♦

UFC-QUE CHOISIR D'ORLÉANS (45)



PÉNURIE DE MÉDECINS

La faute au numerus clausus

Dans les années 1980 et 1990, obnubilés par le trou de la Sécu, les ministres successifs de la Santé ont fortement limité la formation des médecins, accusés de doper les dépenses. Retour sur une politique de court terme, responsable de la pénurie actuelle.

— Par **ANNE-SOPHIE STAMANE** avec **ISABELLE BOURCIER**

Prévoir l'avenir est un art périlleux. En 1998, dans son livre *Sécurité sociale: l'échec et le défi*, Gilles Johonet, à ce moment-là ancien et futur directeur de l'Assurance maladie, regrette «une pléthore [de médecins] qui ne devrait disparaître que vers 2030». Il se faisait alors l'écho d'une opinion largement répandue. Aujourd'hui, à sept ans de l'échéance, force est de reconnaître l'évidence: le pronostic était erroné. En fait de surpopulation médicale, on a 600 000 patients touchés par une maladie chronique qui n'ont plus de médecin traitant, pourtant indispensable à leur suivi. Au total, entre 6 et 7 millions d'assurés sociaux en sont dépourvus. Un récent rapport sénatorial établit qu'1,6 million de personnes renoncent à des soins, et que 30% de la population vit dans un désert médical. Malgré la tripotée de dispositifs reportant une partie des tâches sur d'autres personnels soignants, la profession est à bout de souffle: plus d'un généraliste sur deux, débordé, refuse de nouveaux patients (lire p. 17). Il ne se passe pas six mois sans que les parlementaires ne débattent d'une mesure susceptible d'alléger leur fardeau. Vaccination contre la grippe et le covid en pharmacie, signature des certificats de décès en voie d'être confiée aux infirmiers, accès direct aux kinésithérapeutes, délivrance des certificats d'aptitude sportive par des paramédicaux... la liste des actes sortant des cabinets médicaux ne cesse de s'allonger.



RÉSORBER LE DÉFICIT DE LA SÉCU EN LIMITANT LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS

La situation devrait encore se dégrader. Selon les projections, il faudra attendre 2035 pour qu'elle revienne au niveau actuel, c'est-à-dire médiocre, et quelques années de plus avant qu'elle ne s'améliore. Le pire est donc devant nous. Comment une telle catastrophe a-t-elle pu advenir? Il faut remonter aux années 1980 pour comprendre. Persuadés, à l'époque, que les médecins sont, par leur nombre, responsables du déficit de la Sécu, les décideurs veulent en diminuer les effectifs. Principal outil utilisé, le *numerus clausus* («numéro fermé», en latin), qui détermine combien d'étudiants en santé sont autorisés à poursuivre leurs études. Instauré dans la foulée de mai 1968, il est fixé annuellement à environ 8 500 places, jusqu'en 1977. C'est que les toubibs en devenir constituent des forces vives qui, pendant tout leur cursus, font tourner les hôpitaux et y assurent presque toutes les gardes. Mieux vaut, dans un premier temps, les préserver. Au début des années 1980 cependant, la donne change. Crise économique et flambée des dépenses de santé contribuent à forger «un consensus très fort autour de la nécessité de fermer le robinet», note le sociologue Marc-Olivier Déplaude, qui a écrit *La hantise >>>*



NOMBRE D'ÉTUDIANTS ADMIS EN 2^e ANNÉE DE MÉDECINE



Fin du
numerus
clausus

De 1994 à 2001:
entre 3750 et 4100



>>> *du nombre. Une histoire du numerus clausus de médecine.* C'est que l'offre en médecins double entre 1975 et 1989, passant de 81 000 à 168 700. Pile quand le trou de la Sécu obnubile nos dirigeants... De là à établir un lien entre les deux, il n'y a qu'un pas, que la classe politique, de gauche comme de droite, franchit allègrement. Pour réduire les coûts, il leur semble urgent de limiter les effectifs.

Des quotas qui arragent certains

Le *numerus clausus* tombe à 5 000 en 1984, puis à 4 100 quatre ans plus tard. La mécanique s'enclenche. En 1993, il chute à 3 500, son plus bas niveau, où il est maintenu six années durant. Les syndicats médicaux ne protestent pas, bien au contraire. «*Leur combat, ce sont les revenus de leurs adhérents. Moins il y a de praticiens, mieux ils se portent, parce qu'ils gagnent plus. Ceux qui exercent en libéral ne veulent pas être nombreux, contrairement aux professionnels de santé salariés*», détaille le Dr Daniel Wallach, dermatologue, auteur en 2011 du très documenté *Numerus clausus, pourquoi la France va manquer de médecins*.

En échec régulier lors des négociations sur les tarifs des consultations, les syndicats peuvent garder la tête haute tant que les quotas de docteurs restent faibles. En fine, seuls les universitaires et les hospitaliers s'insurgent contre ce resserrement drastique. Les premiers souhaitent protéger les capacités d'enseignement dans les facultés de médecine, et mettent en avant les besoins grandissants de la population. Ils demandent, dès 1980, par la voix du doyen Patrice Queneau, que le *numerus clausus* soit remonté d'urgence et maintenu à 10 000. Les seconds comptent désespérément sur les étudiants pour s'occuper des malades dans leurs services.

Manque d'attractivité

Dans ce mouvement délibéré d'assèchement de la filière de formation, la médecine générale — celle à qui on demandera, à peine quelques années plus tard, de fournir les pivots du système de soins — paie un lourd tribut. «*À l'origine, la baisse du numerus clausus visait plutôt à réduire l'offre en spécialistes, car il était admis qu'ils généreraient le gros des dépenses, et à préserver celle en généralistes, pour passer d'une répartition égale à un déséquilibre en faveur de la médecine générale*», indique Marc-Olivier Déplaude. Mais cela aurait diminué le nombre d'internes à l'hôpital. Or, ils étaient indispensables à leur fonctionnement. Cet arbitrage n'a pas eu lieu.» La médecine générale souffre, en outre, d'un manque d'attractivité, en particulier financière, auprès des étudiants, «*les honoraires libres étant réservés aux spécialistes*», rappelle l'expert. D'ailleurs, une fois diplômés, une partie des généralistes délaisse leur vocation d'origine: 20% se tournent vers l'addictologie, la prise en charge des sportifs, la gériatrie, les urgences ou les thérapies parallèles. Tout concourt à tarir le flux, à l'entrée comme à la sortie du cursus.



LA NOUVELLE GÉNÉRATION TRAVAILLE MOINS QUE L'ANCIENNE

En pleine cure d'amaigrissement forcé de la santé, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) publie, en 1997, sous la plume de Jean Choussat, un ancien directeur du budget au ministère des Finances, le «Rapport d'ensemble sur la démographie médicale», qui enfonce le clou. Sa teneur en dit long sur l'état d'esprit qui prédomine alors. Il souligne que pour réaliser des économies, il est «*bien plus facile et plus efficace de jouer sur le nombre de médecins que de plafonner la quantité d'actes par médecin*». «*Face à l'incertitude inhérente à toute prévision à long terme, mieux vaut courir le risque d'une certaine tension démographique, voire d'une pénurie relative, que celui d'une pléthore de médecins, aussi longtemps que les mécanismes de notre système de santé demeurent ce qu'ils sont*», insiste le haut fonctionnaire.

«*L'objectif avoué était d'amenuiser la ressource*», analyse Marc-Olivier Déplaude. Sans aucune prise en compte des besoins de santé ni prescience des évolutions, qui pointent pourtant déjà à la fin des années 1990: les jeunes diplômés, sous l'effet de la féminisation de la profession, ne travaillent pas autant que la génération sortante. Leur conjoint, plus souvent un homme, occupe aussi un emploi et ne peut pas jouer les secrétaires ni garder les enfants, comme le faisait >>>



M. BERTRAND/HANS LUCAS/AFP



La quête d'un médecin traitant toujours plus difficile

Désigner un médecin traitant et le consulter en priorité conditionne le remboursement par l'Assurance maladie. Mais en trouver un vire au casse-tête: plus de la moitié des généralistes refusent les nouveaux patients.

Devant les difficultés de la population à dénicher un médecin référent, l'UFC-Que Choisir a réévalué le nombre de généralistes acceptant ou refusant les nouveaux patients⁽¹⁾. Les résultats sont consternants. Depuis la dernière édition de notre enquête, réalisée par nos bénévoles, qui ont sollicité par téléphone les praticiens de leur secteur en se présentant comme nouveaux arrivants dans la région, la part de refus est passée de 44% à 51,5%. Une barre symbolique a été franchie, avec plus de la moitié des généralistes contactés qui déclinent désormais d'emblée toute demande. Encore n'avons-nous pas inclus dans ce total les 6,5% qui disent non, mais orientent vers un confrère du même cabinet. Ni les 9% qui, à l'inverse,

donnent un accord de principe restant à concrétiser. In fine, nos chiffres confirment ceux publiés en mai dernier par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Départs massifs en retraite

Celle-ci estime à 65% le nombre de docteurs amenés à rejeter tout suivi médical, contre 53% en 2019. A contrario, 33% des généralistes joints par l'UFC y ont tout de suite consenti. Ils étaient 47% en 2019. Un oui qui, parfois, ne vient qu'après une question préliminaire sur l'âge de la personne et s'accompagne de conditions: pas de visites à domicile, résider sur la commune, accepter de prendre des rendez-vous très à l'avance. Les raisons de refus invoquées sont sans surprise: le trop-plein de patients (75%) ou le départ prochain à la retraite (12%). Les deux phénomènes sont liés. La cessation d'activité de nombreux docteurs entraîne la surcharge des cabinets qui restent ouverts. Dans les Bouches-du-Rhône, un médecin a expliqué ne pas pouvoir accueillir de nouveaux patients, car il avait déjà récupéré ceux de son associé qui avait arrêté d'exercer sans trouver de successeur. Souvent, la seule solution proposée – provisoire – est une consultation de dépannage. Les trois régions où les refus sont les plus courants, supérieurs à 60%, sont les Hauts-de-France, les Pays de la Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes, suivi de près par l'Île-de-France. Toutefois, l'échelon départemental est plus parlant: le Loiret, le Cher, la Loire ou encore le Haut-Rhin présentent des taux frôlant les 90%, avec de fortes hausses depuis 2019. La Drees répertorie le refus de nouveaux

patients comme l'une des stratégies d'ajustement des praticiens confrontés à la raréfaction de l'offre médicale, l'allongement des journées de travail étant la plus fréquente. Mais, face à l'ampleur de la pénurie, jusqu'où iront les compromis et les conséquences? Car la baisse du nombre de généralistes n'est pas près de s'arrêter. Depuis 2010, le Conseil de l'ordre a calculé que le territoire avait perdu 11% de ses effectifs, soit plus de 10 000 médecins de famille en 12 ans. L'Yonne affiche un recul effarant de plus de 34%, l'Eure-et-Loir, de 31%, l'Indre et la Haute-Marne,

Tel est le prix de l'imprévoyance des politiques

de 29%. Des pertes colossales, à mettre en regard de la croissance de la population (+4,6% depuis 2010) et de l'aspiration des jeunes toubibs à ne pas sacrifier leur vie familiale et personnelle comme l'a fait la génération précédente. La population comme les médecins subissent paient l'imprévoyance des politiques aux manettes il y a 30 ans. Mobilisée depuis longtemps sur le sujet, l'UFC-Que Choisir appelle à étendre aux médecins la régulation appliquée aux dentistes et infirmières libérales et à empêcher les installations là où l'offre est supérieure à la moyenne nationale, sauf en remplacement d'un départ. Au moins pour éviter le creusement d'inégalités dramatiques d'accès au système de soins. ♦

(1) L'enquête a été réalisée entre le 18 mars et le 1^{er} avril 2023 au téléphone, de façon anonyme, dans 70 départements, par 98 associations locales UFC-Que Choisir. Au total, 2 642 généralistes ont été contactés.

TAUX DE REFUS DE NOUVEAUX PATIENTS PAR LES GÉNÉRALISTES

51,5 %

Taux moyen d'après notre enquête

90 %

Taux frôlé dans plusieurs départements

>>> naguère l'épouse du docteur dévoué jour et nuit à sa patientèle. «Pour prendre la suite d'un médecin de l'époque, confirme le Dr Daniel Wallach, il en faudrait deux ou trois aujourd'hui, en raison de la réduction du temps de travail, de la retraite autour de 65 ans et des charges administratives.»

Prise de conscience trop tardive

Résultat de tous ces bouleversements? Soudainement, la démographie médicale pressentie comme excédentaire ne suffit plus à couvrir la demande croissante de soins. Quand, en plus, le nombre de praticiens formés dégringole, le cocktail devient explosif. L'Ordre des médecins est le premier à actionner la sonnette d'alarme, bien placé pour constater que de plus en plus de confrères sur le point de tirer leur révérence ne trouvent plus de successeurs à qui céder leur cabinet. Le recours à des personnels étrangers dans les hôpitaux montre également les manques (lire p. 19). Néanmoins, le véritable électrochoc se produit lors de la publication, début 2002, des prévisions des effectifs médicaux à l'horizon 2020 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. À *numerus clausus* constant, en prenant en considération les comportements de départ à la retraite des professionnels et l'augmentation, à l'inverse, de la population française, la densité médicale va s'effondrer de 328 médecins pour 100 000 habitants à 249... Elle reculera de 25% en médecine générale. Après plus de 20 ans de discours erronés sur la surabondance de praticiens, c'est la douche froide.

NUMERUS APERTUS, UNE FAUSSE SOLUTION ?

Des décisions sont prises dans la foulée. En 2002, le ministre de la Santé, Bernard Kouchner, pousse le *numerus clausus* à 4 700. Dans *Le Quotidien du médecin*, il fait table rase de deux décennies de rationnement. «Il faut battre en brèche cette idée un peu simple selon laquelle un généraliste ou un spécialiste en plus, ce sont d'abord des dépenses supplémentaires. Le problème est avant tout une question de santé publique, explique-t-il. Il faut arriver à avoir un nombre de médecins optimum. On a fait monter le *numerus clausus*, mais pas assez. On va l'augmenter de manière significative.» Un mea culpa bien timide de la part de celui qui dirigeait le ministère en 1993, lorsque les quotas d'étudiants plongeaient à leur niveau le plus bas...

Rétrospectivement, les choix des responsables de l'époque ne résistent pas à une analyse rationnelle. Afin d'éviter la pénurie actuelle, on aurait dû «regonfler» le *numerus clausus* dès la fin des années 1980, au moment même où la presse ne cessait de parler du chômage des médecins et de leur nécessaire reconversion ou débattait du chiffre exact de l'excédent médical. Seuls une poignée de visionnaires ont osé le dire, sans être entendus, à l'instar de Claude Got, professeur



S.BELLOUMI/VOIX DU NORD-MAXPPP

de médecine reconnu pour son engagement dans la sécurité routière. «La démographie médicale va se stabiliser, et il serait inutile ou dangereux d'accentuer la réduction du nombre d'étudiants au cours des prochaines années», prévient-il, en 1990, dans son ouvrage *La santé*. Philippe Lazar, éminent statisticien et directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), juge aussi, dans son rapport sur le renouveau de la médecine libérale daté de 1990, que ce serait une «grave erreur» de «continuer à réduire le nombre d'étudiants admis [...]. 4 000 étudiants par an, cela représente de l'ordre de 130 000 à 140 000 médecins en fonction. C'est-à-dire 70 000 à 80 000 de moins que le nombre maximal attendu au début de la prochaine décennie: peut-on sérieusement affirmer que ce serait trop élevé?» Il prêche dans le désert. Le *numerus clausus* poursuit son inexorable chute.

Une décennie plus tard, et autant de retard, les politiques reprennent leurs esprits. Le *numerus clausus* entame sa remontada. Philippe Douste-Blazy, alors ministre de la Santé, lui fait passer le cap des 5 500 en 2004. Les 7 000 sont atteints en 2007. Dix ans après, ce sont plus de 8 100 jeunes qui se voient admis en deuxième année de médecine. Le compteur affiche 9 314 en 2019... avant sa suppression pure et simple, en 2021. Aujourd'hui, le *numerus clausus* n'existe plus. Du moins sous cette appellation. Car le barrage à l'entrée des études de médecine n'a pas disparu. «Ça reste un concours», signale le Pr Benoît Veber, doyen de la faculté de médecine de Rouen et président de la conférence des doyens des facultés de médecine. La sélection s'opère sur la base d'un *numerus apertus* («numéro ouvert», en latin), issu d'une confrontation entre les besoins estimés par l'Agence régionale de santé (ARS) et les capacités de formation.

C'est peu dire que la pression sur les universités est forte: «À Rouen, 250 médecins sont formés en 2023, et 260 l'année prochaine. L'ARS voudrait monter à 300. Mais chaque extension de bâtiment construite est trop petite une fois terminée.



La bibliothèque et le restaurant universitaires ne sont pas extensibles non plus. L'enseignement à distance ne peut pas tout pallier, regrette le professeur. L'agacement est d'autant plus grand qu'avec un peu d'anticipation et de lucidité politique, l'effort aurait pu être lissé dans le temps. «*On aurait également évité de refouler pendant des années des milliers de jeunes méritants à l'entrée des études de médecine*», ajoute-t-il.

Augmenter le nombre de places

Au total, entre 9 000 et 10 000 étudiants sont actuellement admis à poursuivre en médecine chaque année. Des voix s'élèvent et exigent d'aller au-delà. Récemment, des députés Les Républicains (LR) ont proposé que les promotions soient carrément doublées. Dans un rapport publié au printemps, l'Académie de médecine réclame, elle, une évaluation fine et locale des besoins de santé et leur traduction exacte en nombre de professionnels formés. «*Ma conviction est qu'il faut ouvrir immédiatement à 15 000 places*», avance le Pr Patrice Queneau, auteur du document.

Reste que le cursus dure 10 ans et qu'il faudra veiller à une répartition équilibrée. Afin de parer au plus pressé, le Pr Benoît Veber parie sur d'autres pistes: «*Bien sûr, le praticien doit établir les diagnostics et prendre en charge les états complexes. Mais les sages-femmes, qui font désormais six ans d'études, sont capables de débrouiller pas mal de situations. Une infirmière en pratique avancée (IPA), c'est cinq années de formation. Ces professions-là, il faut les utiliser. D'autant que leur présence sur le territoire s'avère plus homogène que celle des médecins.*»

L'Académie de médecine propose que les nouveaux diplômés effectuent un service médical citoyen contractuel, sans obligation. Dans plusieurs territoires, il y a urgence. Si en France, 18% de la population vit en zone d'intervention prioritaire, ce taux bondit à 40% en région Centre-Val de Loire. Pour ces habitants, les années qui viennent risquent d'être très compliquées en matière d'accès aux soins. ♦

DÉSERTS MÉDICAUX

Les toubibs étrangers à la rescoussse

Le médecin roumain a provoqué moins de sueurs froides que le plombier polonais quand le marché du travail européen s'est ouvert en 2005. L'Hexagone a pourtant accueilli un afflux de praticiens nés et diplômés hors de nos frontières. Certes en nombre pas aussi important que dans d'autres pays, et essentiellement des spécialistes dans les hôpitaux. Toutefois, le petit millier de généralistes libéraux étrangers comptabilisés par le Conseil de l'ordre entre 2007 et 2017 a contribué à compenser la perte nette, sur la même période, de 4 100 homologues français. Plus intéressant encore, selon une analyse de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), ils se sont installés plus souvent que leurs confrères dans les marges rurales et les zones périurbaines, là où le choc de la désertification médicale s'avère le plus brutal.

Une procédure pas toujours simple

Sur le terrain, ils ont été accueillis chaleureusement, assure le Dr Bernard Baudron, généraliste dans le Loir-et-Cher. Il faut dire que le département affiche une densité médicale très en deçà de la moyenne nationale, avec une tendance au recul. «*À cause des départs en retraite et des professionnels qui baissent les bras sous la pression permanente*», explique-t-il. Dans ce contexte, l'arrivée de médecins étrangers, «*de Roumanie, de Madagascar, ou du Maghreb*», a constitué un appui précieux. Même si ce n'est pas toujours simple. «*Pour un diplôme obtenu hors de l'Union européenne, toute une procédure s'impose afin d'évaluer le parcours antérieur et les compétences, avec éventuellement une formation complémentaire qui peut prendre du temps*», détaille le Dr Baudron, soucieux de préciser que tout est fait pour que ça se passe bien, tant du côté des praticiens que de celui des patients. Dans l'Indre, le Dr Thierry Keller dénombre surtout des généralistes roumains et des ophtalmologues grecs. «*Ce sont des petits effectifs, mais ça aide. De toute façon, nous ne sommes plus très nombreux à exercer ici !*» L'Indre compte actuellement 112 généralistes. «*Il en restera 50 dans cinq ans*», calcule le Dr Keller, qui partira à la retraite dans huit mois.



Les praticiens étrangers pallient un peu les manques d'effectifs.

ILS L'ONT VÉCU

BRIGITTE LANGEVIN

a été fichée à la Banque de France sans le savoir. Sa banque en ligne, qui pourrait lever cette mesure, reste injoignable depuis plusieurs mois.



Quand vous figurez sur un des fichiers des incidents de paiement, seule la banque déclarante est en mesure de vous en faire radier tout de suite. Encore faut-il pouvoir la contacter...

— Par **FABIENNE MALEYSSON**



Victime d'une fraude, Brigitte s'est retrouvée fichée à la Banque de France. Le silence d'Orange Bank l'empêche de sortir de cette impasse.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses
Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire,
75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org
Twitter  @UFCquechoisir



ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

BANQUES

Le cauchemar du fichage

Les banques en ligne séduisent de plus en plus de Français. Toutefois, lorsqu'un grain de sable grippe la machine, l'absence de conseiller en chair et en os avec qui échanger peut virer au cauchemar. En témoigne la mésaventure arrivée à Brigitte Langevin. Au printemps dernier, cette Parisienne et son mari projettent d'acheter un appartement et déposent des demandes de crédit immobilier dans deux établissements, dont le Crédit agricole. Les deux époux y possèdent chacun un compte, ils y perçoivent leurs revenus, ce sont de bons clients, fidèles depuis 26 ans. Ils ne doutent pas qu'on leur fera une offre et s'interrogent seulement sur ses modalités. Mais pataugas ! Un jour, notre lectrice reçoit un appel de l'employé chargé du dossier. «*Il m'a juste annoncé qu'il ne pourrait pas nous accorder de prêt parce que j'étais fichée à la Banque de France*, raconte-t-elle. *Il n'a pas cherché à en savoir plus. De toute façon, j'aurais été incapable de lui donner la moindre explication parce que j'ignorais tout de ce fichage ! Et quand je le lui ai dit, il n'a même pas pris la peine de me préciser les démarches à accomplir. C'est l'agente immobilière avec qui nous étions en train de visiter à nouveau le logement qui s'est débrouillée pour nous renseigner.*»

Des e-mails qui restent lettre morte

À l'inverse, le personnel de la Banque de France se montre efficace et coopératif. Pour des raisons de confidentialité, rien ne peut être révélé par téléphone. Il faut se rendre en agence ou procéder à la demande sur Internet (lire l'encadré p. 21). Ayant pris rendez-vous, Brigitte apprend que c'est Orange Bank qui l'a fichée. Elle y avait ouvert un compte en 2018, uniquement dans le but de bénéficier d'une réduction sur l'achat d'un smartphone. Mais elle ne s'en est jamais servi. En février 2019, l'établissement lui signale que le compte est débiteur d'un peu plus de 200 €. «*Ma carte a été utilisée frauduleusement, ce qui est troublant, car depuis que je l'ai reçue, elle est restée dans un tiroir*, s'étonne notre témoin. *Dès que j'ai été avertie de cette fraude, j'ai fait opposition et contacté la banque en ligne afin de l'informer que je n'étais pas à l'origine de ces débits. Malgré plusieurs relances, mes e-mails sont restés sans réponse.*»

Commence alors la valse des recommandés, adressés d'abord par une société de recouvrement puis par des huissiers. À chaque fois, le montant dû est augmenté de pénalités de retard, jusqu'à atteindre

Orange Bank prétend être la seule banque en ligne joignable par téléphone, mais il est impossible de parler à quelqu'un



Orange Bank n'a pas répondu aux nombreuses relances de Brigitte, mais n'a pas hésité à mandater des huissiers.

359 €. Et lorsque Brigitte conteste cette dette, ses interlocuteurs lui rétorquent systématiquement qu'elle doit régler le problème avec sa banque. Or, celle-ci ne réagit toujours pas. À partir de la crise sanitaire, on ne lui envoie plus rien et notre lectrice imagine qu'Orange Bank a décidé de la laisser tranquille. Ce qui semblerait plus logique que de dépenser argent et énergie pour une somme aussi négligeable.

Trois ans et demi plus tard...

Ce n'est qu'au moment où on lui refuse son crédit, soit trois ans et demi après les dernières lettres d'huissiers, que l'affaire se rappelle à son bon souvenir. Dès que la Banque de France l'informe qu'Orange Bank l'a fichée, elle contacte cette dernière. «*J'ai eu un échange par chat. Mon interlocutrice ne saisissait pas vraiment ce que je voulais et elle croyait que j'avais besoin d'un téléphone, se remémore Brigitte. Quand elle a fini par comprendre ma requête, elle a consulté mon compte et m'a indiqué que celui-ci était clos et ne faisait l'objet d'aucun fichage, ce qu'elle m'a confirmé par courriel. J'ai alors envoyé une relance en joignant le document de la Banque de France et là, la réponse a changé. On m'a signifié qu'il fallait que je régularise le débit de mon compte, qui s'élevait à 711,69 €. On se demande d'où sortent ces montants, et comment Orange Bank peut justifier ces réponses divergentes. En plus, on m'a communiqué un numéro d'Iban pour régler cette somme, mais rien ne me garantissait sa fiabilité.*»

Face à un mur

Prête à payer à condition que cela aboutisse à la levée du fichage, elle ne parvient à obtenir aucune garantie en ce sens. Dernier rebondissement, cet été, Brigitte reçoit pour la première fois l'appel d'une employée d'Orange Bank, qui lui informe que sa situation va être régularisée. Cela consiste à rembourser les quelque 200 € indûment ponctionnés. «*Ce que j'exige, c'est que la banque effectue la démarche pour que je ne sois plus fichée, insiste Brigitte. J'ai beau multiplier les demandes, rien ne se passe. Je me retrouve dans une impasse à cause d'une fraude d'un montant dérisoire. Si je pouvais m'expliquer de vive voix avec un conseiller d'Orange Bank, la situation se débloquerait sans doute. Mais bien qu'elle prétende être la seule banque en ligne joignable par téléphone, il est impossible de parler à quelqu'un. Vous tombez toujours sur un répondeur qui vous conseille d'envoyer un e-mail. C'est horripilant.*»

Une procédure fréquente

Plus de trois millions de personnes sont fichées à la Banque de France, sans forcément en être averties. Les démarches pour s'informer et réagir.

Dans quel cas ?

La Banque de France tient deux fichiers. Le premier recense les incidents de paiement concernant des chèques et les cas où la banque retire une carte de paiement à son titulaire. Si vous avez émis un chèque sans provision et n'avez pas régularisé rapidement la situation, vous serez inscrit à ce fichier et sous le coup d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques. Le second registre liste les incidents de remboursement des crédits et certains cas de découverts (plus de 500 € et demande de régularisation infructueuse après deux mois).

Quelles sont les conséquences ?

Si une banque apprend que vous avez été fiché, elle peut vous soupçonner de ne pas être solvable. Elle sera donc réticente à accéder à vos demandes, que ce soit pour vous délivrer un chéquier ou une carte bancaire, ou encore pour vous accorder un crédit. Un tel refus n'est pas automatique, mais à l'appréciation de l'établissement bancaire.

Les démarches à accomplir

> **Pour savoir si l'on est fiché**, on peut exercer son droit d'accès sur le site de la Banque de France ou en prenant rendez-vous en agence. Si c'est le cas, on obtient le nom de l'établissement qui a déclaré l'incident et à quel type de contrat il est lié.

> **Afin que son nom soit retiré des fichiers**, il faut régulariser sa situation auprès de la banque déclarante. La radiation intervient alors sous quatre jours ouvrés. Mais si vous n'agissez pas, elle sera automatique au bout de deux ans pour les retraits de cartes bancaires, cinq ans pour les incidents de paiement par chèque ou de crédit et jusqu'à sept ans pour une mesure de surendettement.

Les derniers feux d'Orange Bank

Le groupe Orange a annoncé, en juin, son intention de se retirer à terme du marché de la banque de détail en France et l'ouverture de discussions avec BNP Paribas en vue de proposer une offre aux clients d'Orange Bank.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À 1 €

Une fraude de grande ampleur

L'État enchaîne les textes pour encadrer plus sévèrement le dispositif d'aide des certificats d'économies d'énergie. Rien n'y fait. Des professionnels malhonnêtes trouvent la parade et s'enrichissent en réalisant des travaux certes gratuits pour le particulier mais bien souvent bâclés. — Par **ÉLISABETH CHESNAIS** - Illustrations **RÉGIS FALLER**

Dire que la loi du 24 juillet 2020 a proscrit le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique ! L'amende de 375 000 € en cas de son non-respect ne semble pas assez dissuasive, à lire les courriers de consommateurs qui nous ont été adressés avant l'été, après la publication de notre appel à témoignages. Ainsi, Dominique, qui habite dans le Calvados, reçoit un coup de fil d'Izioval, une société domiciliée à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Elle propose une rénovation globale à 1 €. Après avoir fait réaliser l'audit énergétique de sa maison, elle établit un devis en date du 9 juin 2023. Se basant sur une énorme consommation initiale de 585 kilowattheures (kWh) par mètre carré et par an, ce dernier annonce 84% d'économies d'énergie pour des travaux s'élevant à 26 776 €, entièrement pris en charge par les certificats d'économies d'énergie (CEE), financés par TotalEnergies. Malgré l'insistance d'Izioval, Dominique se méfie et laisse tomber.

De son côté, Jean-Paul, qui vit dans les Pyrénées-Orientales, est appelé par Artisan solidaire de France, une entreprise située... à Montreuil (Seine-Saint-Denis), également pour une rénovation à 1 €. Le 30 juin, après qu'un de ses techniciens a pris des mesures, elle envoie un devis d'un montant

de 15 831 €. L'opération est financée grâce à la valorisation des CEE générés par les travaux, là encore auprès de TotalEnergies. «*J'ai demandé un contact local capable d'assurer le service après-vente, mais n'ayant obtenu aucune réponse, j'ai décliné l'offre*», nous signale Jean-Paul.

Un record de plaintes de consommateurs

Même si la multinationale fait partie des principaux contributeurs, on a du mal à croire au hasard quand son nom revient dans des affaires peu régulières de CEE, comme les cas évoqués ci-dessus et issus d'une téléprospection commerciale interdite. D'autant que ces dossiers font suite à l'histoire de devis antidatés dans un projet de rénovation à 1 € relatée, il y a plusieurs mois, dans *Que Choisir* (QC n° 620). Projet lui aussi financé par TotalEnergies. À titre de comparaison, EDF a beau être l'un des tout premiers énergéticiens assujettis aux CEE (surnommés les «obligés», lire l'encadré p. 23), aucun témoignage négatif l'impliquant dans des travaux financés sur son quota de certificats ne nous est parvenu. Les grands obligés n'ont manifestement pas tous le même niveau d'exigence face à leurs délégataires et mandataires. Nous avions sollicité un entretien avec le directeur CEE de TotalEnergies, afin de comprendre la stratégie du groupe pétrolier. Sa direction de la communication n'a pas donné suite...

Ces dispositifs à 1 € continuent donc à être proposés alors qu'ils profitent bien plus aux écodélinquants qu'aux ménages, tant beaucoup – trop – d'interventions sont

Le démarchage téléphonique est interdit pour la rénovation énergétique, mais les aigrefins le pratiquent toujours



bâclées. « Le plafond de 80 m² de mon sous-sol a été isolé en deux heures. Les panneaux se sont décollés les mois suivants. Efficacité zéro ! », déplore Jeff, de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Hélas, il y a des expériences plus dramatiques. « La pompe à chaleur (PAC) air/eau à 1 € que l'on m'a posée fin 2020 est tombée en panne à Noël 2022. Depuis, c'est l'enfer. La carte mère a été changée, la carte électronique principale de l'unité extérieure également, sans résultat. J'ai passé tout l'hiver sans chauffage avec mes trois enfants et la PAC ne marche toujours pas », se désespère une mère de famille. « À la suite d'un démarchage téléphonique, Habitat Rénovation m'a équipé d'une VMC double flux, financée par Butagaz dans le cadre d'une offre à 1 €, décrit Alain, qui habite le Puy-de-Dôme. C'est un désastre, entre des dégâts lors de l'installation et des fuites d'eau après. » Ces quelques mésaventures reflètent en réalité une multitude de situations dues au financement de travaux par les certificats d'économies d'énergie, qui dégradent l'état >>>

CEE Qui fait quoi ?

Les fournisseurs d'énergie

(électricité, gaz, carburants...) sont contraints par l'Etat d'aider les ménages à faire des travaux d'économies d'énergie, d'où leur nom « d'obligés ».

Les obligés ont un quota annuel de CEE à engranger.

Il représente plus de 1,5 milliard d'euros pour les plus gros d'entre eux (EDF, TotalEnergies, Engie), sous peine de fortes amendes.

Quand des travaux de rénovation énergétique sont subventionnés

(primes énergie, réductions) ou financés à 100 % (coup de pouce à 1 €), les obligés achètent des certificats d'économies

d'énergie (CEE) aux entreprises les ayant réalisés. Et plus le gain énergétique après travaux est élevé (exemple : le DPE d'une maison passe de G à B), plus les CEE valent cher. D'où l'intérêt de surestimer ce gain et, donc, la multiplication des fraudes.

Plusieurs intervenants récupèrent les CEE pour les obligés : des délégataires, qui leur apportent les volumes nécessaires, aux mandataires accompagnant financièrement les travaux des foyers.

À NOTER MaPrimeRénov' est une aide de l'Etat, les CEE s'y ajoutent souvent afin de réduire le reste à charge.

GROS PLAN Arnaque XXL

>>> des logements au lieu d'améliorer leur performance énergétique. Et cela vire quelquefois au cauchemar pour les occupants. L'an dernier, plus de 10 000 plaintes de consommateurs concernant des entreprises qui œuvrent dans la rénovation énergétique ont été enregistrées sur la plateforme officielle SignalConso. Un record déjà battu cette année avec 16 000 plaintes fin septembre. En ne jugeant du succès de sa politique en la matière que par le prisme du nombre d'opérations déclarées, le gouvernement passe à côté de l'exigence de qualité. Les critiques se succèdent pourtant, pointant les dérives du système pour le plus grand bénéfice de sociétés sans scrupules. Elles prospèrent sur la récupération d'un maximum de CEE, engrangés grâce aux travaux effectués chez des particuliers. Puis les revendent aux mastodontes de l'énergie, qui doivent faire valider leur quota annuel de certificats prouvant leur réalisation.

Enquête en cours

Lors du dernier comité de pilotage du dispositif des CEE, qui s'est tenu en juin, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui régule les certificats, a admis que des soupçons de fraudes pesaient sur 85 % de leurs volumes liés au «Coup de pouce rénovation performante» des maisons individuelles au titre de l'année 2021. Ces opérations à 1 € pouvaient être très rémunératrices en CEE et l'escroquerie porterait sur des centaines de millions d'euros. L'administration a reconnu que ce pourcentage était «bien trop important pour relever du simple droit à l'erreur». Les investigations se déroulent dans le secret du ministère de la Transition écologique. Il se dit néanmoins qu'un grand obligé serait impliqué dans la plupart des dossiers douteux.

Dans l'espoir de limiter les dérives, ce «Coup de pouce» avait été modifié début 2022, mais cela n'a nullement arrêté les aigrefins. Selon Effy, un gros acteur du marché finançant la rénovation énergétique par les CEE, plusieurs dizaines de chantiers régis par cette nouvelle version inspirent la suspicion... et ce ne sont que les premiers à avoir été présentés lors de cette réunion. Tous ces montants de CEE qui remontent à la DGEC sentent tellement l'arnaque qu'ils ont une fois encore conduit le gouvernement à plafonner l'aide, à 25 000 € cette fois.

Paru le 1^{er} juillet, ce nouvel arrêté constitue la quatrième évolution réglementaire du dispositif depuis sa création en 2020. Il traduit l'urgence de la situation face à la persistance des fraudes, les escrocs trouvant à chaque fois la parade. «Le phénomène est massif et difficile à endiguer», a reconnu la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), lors de son audition par la commission d'enquête du Sénat sur la rénovation

Un audit a évalué la consommation d'énergie avant travaux d'une maison individuelle à 2 717 kWh/m²/an, un record grand-guignolesque ! Et tout aussi magiquement, il l'a amenée à seulement 27 kWh/m²/an après rénovation, ce qui est plus qu'improbable. Cette réduction fictive et frauduleuse de 99 % s'est avérée très fructueuse. Elle a généré 164 000 € de CEE.

énergétique au printemps dernier. Nos actions de contrôle se renforcent d'année en année et les dispositifs d'aide s'adaptent, mais les fraudeurs ont beaucoup d'imagination et parviennent toujours à contourner les nouvelles contraintes. »

Réglementation inefficace

De fait, cet arrêté pourrait bien se révéler aussi impuissant que les précédents à enrayer la fraude. «Il accorde 12 mois pour respecter les exigences. Ça risque donc de continuer», regrette Florence Lievyn,

présidente du Groupement des professionnels des certificats d'économies d'énergie. La rénovation globale les enrichit tellement que les écodélinquants chercheront à profiter de cette année supplémentaire. «L'antidatage des devis, qui permet de bénéficier de l'ancien arrêté, plus génératuer de CEE, et de dépasser largement le plafond de 25 000 € afin d'en toucher plus, va très vite revenir en force», complète Audrey Zermati, directrice de la stratégie du groupe Effy. Et cette dernière d'insister: «Tant que les textes laisseront un délai d'un an aux opérations engagées pour suivre la nouvelle réglementation, on n'arrêtera pas la fraude. »

Actuellement, les écodélinquants ont adopté une autre stratégie. «Ils se servent de l'audit obligatoire conduit avant les travaux, poursuit Audrey Zermati. La quantité de CEE récoltée dépendant >>>

Votre maison consomme
27177 kWh/m²/an
alors que vous pourriez
me consommer
que 7 kWh/m²/an





RGE ET COFRAC

Les qualifications officielles en question

Tous les intervenants d'une rénovation globale sont labellisés RGE ou accrédités Cofrac. Cela n'empêche pas la fraude. Alors que se passe-t-il avec ces qualifications officielles exigées pour toucher les aides ?

Un professionnel doit être auditeur RGE⁽¹⁾ pour effectuer un audit énergétique avant travaux dans le cadre d'une rénovation globale, entrepreneur RGE pour réaliser ce type de chantier, et accrédité Cofrac s'il veut obtenir le statut de bureau de contrôle. La fraude serait donc impossible sans la participation massive d'entreprises qualifiées et de prestataires agréés. Or, le gouvernement s'obstine à exiger comme préalable au versement de MaPrimeRénov' que ces interventions soient menées par des établissements RGE. «*La non-qualité des travaux et les détournements financiers proviennent d'entités RGE qui arrivent sur le marché dans le but d'amasser de l'argent, sans respecter les règles de l'art*», constate

pourtant Florence Lievyn, présidente du Groupement des professionnels des certificats d'économies d'énergie.

► PRODUCTION DE FAUX

Il est vrai que devenir RGE est en grande partie une affaire de documents, en plus de l'examen théorique. Certains se sont fait une spécialité des faux statuts, des faux clients, des faux devis, des fausses factures et... de la fausse identité. Quant aux contrôles diligentés par l'organisme délivrant la qualification, ils se font dans un des cinq chantiers que l'entreprise candidate propose. Ce n'est pas le moyen le plus objectif de s'assurer de sa compétence. «*Nous ne sommes pas officiers de justice. Quand un candidat présente sa carte d'identité en salle d'examen, nous n'avons aucun moyen de vérifier si elle est authentique*», plaide Gaël Parrens, vice-président de Qualit'EnR, un des acteurs du secteur. *Les fraudeurs sont très organisés. Ils savent présenter un dossier conforme reposant sur de faux documents. Lorsque les critères de qualification sont remplis, on n'a pas d'autre choix que d'accorder la mention RGE. Ils ne peuvent être coincés que par la police, la répression des fraudes ou le fisc. Il nous manque le soutien de l'État.*»

► SOUS-TRAITANCE EN CASCADE

Une fois qualifiées RGE, les entreprises du bâtiment qui participent aux fraudes prennent officiellement en charge des chantiers de rénovation énergétique, puis les sous-traitent souvent à des structures qui emploient des travailleurs étrangers ne maîtrisant pas, ou peu, le français, et ne possédant



RGE RECONNUE GARANT ENVIRONNEMENT

pas toujours les compétences requises. C'est toutefois sans conséquences. Comme la vérification réglementaire de l'audit préalable à la rénovation a été conduite par un bureau de contrôle accrédité Cofrac, mais complice, et qu'une société RGE a soi-disant exécuté les travaux, le dossier est parfait. Il est validé par l'Administration. S'en prendre aux seuls organismes de qualification ou d'accréditation serait cependant injuste. Eux ne font qu'appliquer les procédures réglementaires.

► BUREAUX DE CONTRÔLE PARTIAUX

Le Cofrac est la seule instance d'accréditation en France. Il s'assure de la compétence et de l'impartialité des organismes candidats. «*Depuis ses 30 ans d'existence, je n'avais jamais été confrontée aux dérives que nous découvrons dans la rénovation énergétique. Il y a des bureaux de contrôle qui ne remplissent pas leur mission avec la rigueur technique et l'impartialité attendues*», affirme Carole Toussaint, directrice de la section inspection. *Actuellement, 48 bureaux de contrôle sont accrédités dans ce secteur. Nous avons suspendu six accréditations cette année, nous en avons retiré une et refusé quatre demandes.*»

Aussi surprenant que cela paraisse et jusqu'à l'arrêté du 13 juin 2023 qui l'interdit, un dirigeant de bureau de contrôle pouvait également être patron d'une entreprise de travaux, mandataire ou demandeur de CEE. Autrement dit, juge et partie. Un vrai boulevard pour la fraude...

(1) *Changement en 2024: tous les audits avant travaux seront réalisés par des professionnels accrédités Cofrac.*



>>> *de l'écart entre la consommation énergétique initiale du logement et celle après rénovation, il suffit de dégrader fortement l'état de départ pour générer un maximum de certificats.* » Et l'experte de dénoncer des audits bien pires que la classe G du diagnostic de performance énergétique (DPE), la plus «énergivore», qui correspondraient à des habitations sans fenêtres!

Nous avons eu la preuve éclatante de ces fraudes massives en consultant le tableau officiel des opérations «Coup de pouce rénovation performante d'une maison individuelle» de 2022 publié par la DGEC. La consommation d'énergie des biens avant travaux oscille souvent entre 500 et plus de 900 kWh/m²/an, et dépasse même parfois les 1 000 kWh. Sachant que la classe G se situe au-dessus de 420 kWh/m²/an, sans jamais excéder 500 kWh, d'après nos enquêtes successives sur le DPE (QC n° 617), cette énorme surestimation pue la fraude. Tout comme celle des surfaces habitables déclarées. À étudier le tableau de la DGEC, on pourrait penser qu'une partie des rénovations de maisons individuelles est menée dans des châteaux ! Gagner des fortunes rapidement en bidouillant les données des audits est apparemment un vrai jeu d'enfant.

Audits complaisants

Obligatoire pour chaque opération de rénovation globale, l'audit est pourtant effectué par un prestataire RGE, puis vérifié par un bureau de contrôle accrédité Cofrac (lire également l'encadré p. 25). Or, sous ce vernis de sérieux et de rigueur se cache une tout autre réalité. Ce contrôle étant à la charge et sous la seule responsabilité de l'obligé ou de ses mandataires, ils ont le libre choix de l'auditeur ainsi que du bureau de contrôle. Les margoulin ont su investir

Pour engranger un maximum de CEE, et donc d'argent, il suffit de surestimer la consommation énergétique de départ

ces professions afin que la rénovation engendre un maximum de CEE, avec la bienveillance d'obligés ravis d'amasser de gros volumes pour remplir aisément leurs quotas. Il n'y a donc rien de plus facile que d'obtenir des audits et des contrôles de complaisance. «*On a fait intervenir les bureaux de contrôle avant travaux pour éliminer la fraude, mais une partie d'entre eux sont des partenaires de fraudes. Ils appartiennent à la même entité que l'entreprise de travaux et le demandeur de CEE,* déclarait Oussama Djeddi, président du bureau de contrôle Spekty, devant la Commission d'enquête du Sénat sur la rénovation énergétique. *En croyant bien faire, on a créé un corridor de fraudes.* »

Les chantiers de rénovation globale font cependant l'objet d'autres contrôles, cette fois sur des bases sérieuses. Une seule maison peut même en subir quatre: un premier, exigé par la DGEC; un second, dirigé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah); un troisième, commandé par un organisme certificateur, et un dernier demandé par la DGCCRF. Cela coûte extrêmement cher, pour une efficacité en réalité bien médiocre. «*Il y a trop d'acteurs en jeu dans ces contrôles. Ils ne sont ni mutualisés ni harmonisés,*» soupire Pierre-Marie Perrin, directeur des affaires publiques de Hellio. En les multipliant au fil des fraudes, on a oublié de les rationaliser. Les filous poursuivent donc leur très lucratif business sans trop de soucis.



Des pistes pour assainir le secteur

Effy, l'un des acteurs majeurs de la rénovation énergétique, plaide pour des contrôles pilotés par l'État sur tous les chantiers entièrement pris en charge par MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie (CEE).

«*Ces inspections sur site sont la seule manière de vérifier l'existence et la qualité des travaux. Il suffirait de prélever 1% sur le montant total des aides pour les financer,*» affirme Audrey Zermati, directrice de la stratégie du groupe. «*La majeure partie de l'activité CEE est entre les mains des obligés (énergéticiens et vendeurs de carburants) et de leurs mandataires, mais leurs relations ne sont pas contrôlées, sous*

prétexte qu'il s'agit de contrats de droit privé, souligne, de son côté, Florence Lievyn, présidente du Groupement des professionnels des CEE. *On milite en faveur d'un statut de producteur de CEE très encadré afin d'assainir le marché. Certains mandataires n'ont, par exemple, qu'un seul salarié tout en générant une énorme quantité de CEE, c'est plus que louche !*»

Obligation de résultat ?

Dans sa consultation sur l'évolution du dispositif à compter de 2026, le gouvernement admet qu'aujourd'hui rien ne prouve un lien entre le montant de la prime CEE et la réalisation

d'économies d'énergie par le ménage. Il envisage donc de passer d'une obligation de moyens à celle de résultat. Une mesure assurément antifraude qu'il serait opportun d'appliquer au plus vite. «*On retrouve dans les CEE les mêmes fraudeurs que dans le compte personnel de formation (CPF), avec énormément de sous-traitants,* ajoute Pierre-Marie Perrin, directeur des affaires publiques chez Hellio, autre acteur des CEE. *Il faut passer au name and shame et établir des listes noires. Chez Hellio, nous vérifions 100 % de nos opérations de rénovation globale. Le dispositif ne deviendra vertueux qu'avec la multiplication des contrôles.*»



Certes, il y a parfois des condamnations. Le patron d'Écore-nove a, par exemple, écopé de 18 mois de prison avec sursis et de 200 000 € d'amende en 2022. À la mi-novembre, les huit directeurs de BDPA Rénovation et leurs affidés étaient en procès au tribunal correctionnel de Limoges (Haute-Vienne), pour «escroquerie en bande organisée, pratique commerciale trompeuse ou agressive, abus de biens sociaux», et même «direction d'une société malgré une interdiction judiciaire, trois des huit dirigeants mis en cause disposant d'un casier judiciaire». Face à eux, on comptait plus de 400 victimes parties civiles !

Les pouvoirs publics sont démunis

Ces sanctions demeurent néanmoins anecdotiques au regard de l'ampleur de la fraude, si bien qu'elle risque de perdurer tant qu'il existera des aides à la rénovation énergétique. Entre MaPrimeRénov' et les quotas de CEE imposés aux énergéticiens et aux vendeurs de carburants, on a tourné à près de 8 milliards d'euros en 2022. En y ajoutant le taux de TVA réduit à 5,5%, on atteint 10 milliards. Il y a de quoi attiser toutes les convoitises... d'autant plus que le budget de MaPrimeRénov' augmentera de 1,6 milliard en 2024.

Bizarrement, ces dérapages à grande échelle n'indignent personne. Ils semblent au contraire tolérés de tous, y compris des pouvoirs publics. Peut-être parce que l'État ne débourse rien. Car ce sont les consommateurs qui financent les CEE à 100%, à travers leurs factures d'énergie et leurs achats de carburants. Tout le monde ferme aussi les yeux parce que la rénovation énergétique des logements est devenue une priorité nationale. Elle fait consensus pour réduire les factures d'énergie des ménages et les émissions de gaz à effet de serre du pays. Partant de là, aucun acteur, qu'il soit

privé ou public, n'ose être le premier à mettre les fondements du système en cause, et ce d'autant moins que les offres à 1 € visent en priorité les classes populaires. Les écodélinquants se frottent les mains...

Face à cette situation, l'exécutif veut sécuriser les 200 000 rénovations globales prévues en 2024. D'une part, tous les foyers en réalisant une bénéficieront du soutien personnalisé de Mon Accompagnateur Rénov'. Ce dernier suivra leur chantier de A à Z en leur apportant son appui technique et s'occupera des aides auxquelles ils ont le droit de prétendre. «Son agrément doit être qualitatif afin d'éviter les dérives. Toutefois, il y a la volonté d'avoir beaucoup de professionnels agréés. Il ne faudrait donc pas assouplir les critères aux dépens de la qualité», avertit Audrey Zermati, du groupe Effy. D'autre part, et c'est l'avancée majeure, le gouvernement confie tous les financements à l'Anah, c'est-à-dire autant la valorisation des CEE associés à ces opérations que MaPrimeRénov'.

La rénovation devrait enfin échapper à la fraude, à moins que les escrocs parviennent à pirater une nouvelle fois le dispositif d'aide. En se faisant, par exemple, passer pour des particuliers. Après avoir récupéré leurs coordonnées laissées sur Internet, ils créent des comptes Anah avec leur numéro fiscal et leur revenu de référence. Ils transmettent de faux documents de travaux et collectent ainsi de multiples sommes versées au titre de MaPrimeRénov'. L'an passé, Tracfin a détecté une fraude de plus d'un million d'euros sur MaPrimeRénov', constituée cette fois de multiples versements à trois sociétés, de juin à octobre. Les détournements de cette subvention pourront-ils être évités en 2024? On l'espère, bien que les fraudeurs sachent être aussi réactifs que créatifs... ♦

SCANDALES FINANCIERS

Natixis joue l'obstruction

La filiale du Groupe BPCE multiplie les manœuvres pour ne pas livrer à la justice et aux plaignants des informations indispensables à l'établissement des faits dont elle est soupçonnée. Comme d'autres sociétés avant elle...

— Par **ÉLISA OUDIN**

On se souvient de la fin malheureuse, dans les années 2000, du cabinet Arthur Andersen, puni par la justice américaine pour avoir détruit des preuves lors du scandale Enron. Le géant de l'audit de l'époque ne s'en est jamais relevé. Plus récemment, certaines entreprises, cette fois françaises, ont été épinglees à cause de faits d'entrave à la justice assez proches. À l'instar de Bolloré qui a notamment été sanctionné, le 29 septembre, par le juge de l'exécution de Nanterre (92), pour obstruction à la communication de preuves. Ces dernières pouvaient établir la nature exacte des liens qui unissent la multinationale à l'exploitant camerounais de palmeraies Socapalm, condamné pour pratiques «susceptibles de porter atteinte au droit [des habitants] à un environnement sain». Le 1^{er} décembre 2022, la cour d'appel de Versailles (78) avait ordonné à Bolloré de fournir ces pièces sous astreinte. Natixis, qui appartient au Groupe Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE), semble également faire de cette technique d'entrave un système de défense; une tactique utilisée à maintes reprises, en particulier lors d'une action de groupe lancée par l'UFC-Que Choisir.

Des pièces biffées ou omises

«*Une guerre d'usure de neuf mois!*» C'est ainsi que le juge chargé du contrôle des mesures d'instruction au tribunal de commerce de Paris a fustigé, le 30 mars dernier, l'attitude de H2O, une filiale de Natixis, dans la procédure qui l'oppose à des centaines de ses épargnants, particuliers et investisseurs professionnels. Car neuf mois après une ordonnance de référé imposant la remise de documents précis, les informations fournies sont toujours incomplètes. Le groupe, initialement actionnaire majoritaire de H2O aux côtés notamment de ses dirigeants, a revendu, sur demande de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la moitié de ses 50,1% de la société, devenue aujourd'hui très embarrassante après des années de fructueux bénéfices (lire aussi l'encadré p. 29).

H2O est en effet accusée d'avoir investi les fonds de ses clients dans des titres de sociétés illiquides (impossibles à revendre), en infraction avec la réglementation financière. Ces titres, qui n'ont jamais présenté de valeur intrinsèque, ont été émis par un personnage sulfureux, l'Allemand Lars Windhorst, lequel a fait plusieurs fois faillite et a déjà été condamné au pénal. Les clients espèrent en particulier découvrir, dans les éléments réclamés, pourquoi l'ex-patron de H2O a acheté, entre 2015 et 2020, autant de dettes d'un opérateur si peu recommandable. Mais disons-le: cela ne sera pas chose facile face aux manœuvres dilatoires de la société de gestion de portefeuilles.

Le technicien chargé de suivre la remise des pièces utiles au dossier déplore leur dépôt au compte-goutte, dans le désordre et parfois en plusieurs exemplaires. Il rapporte aussi que certaines ont été caviardées, d'autres omises. Et quand elles ont été transmises, elles ont souvent été lacunaires. Ainsi, de tous les enregistrements téléphoniques et messages échangés entre Bruno Crastes, le directeur de H2O, et Lars Windhorst durant cinq ans, seul un SMS a été communiqué à la justice. Par leur comportement, les dirigeants de la société se sont ainsi attiré les foudres du juge du tribunal de commerce parisien, saisi par les plaignants. Ce dernier évoque pêle-mêle «*une temporisation systématique*», «*une vraie fausse inertie en trompe-l'œil*», «*une obstruction combinée multicartouches et graduelle*»... Le magistrat conclut à l'existence «*de très*

Devant tant de mauvaise volonté de la part des dirigeants, un juge évoque une « absence de loyauté »





H20

Une organisation de plus en plus complexe

Les fondateurs de H2O ont créé, à la demande de Natixis, une société holding luxembourgeoise, H2O AM Holding Luxembourg, qui chapeaute plusieurs filiales internationales de H2O. Une convention aurait, en outre, été conclue entre les structures britannique et française et leur société mère du Grand-Duché, afin d'affecter sur un compte séquestre 200 millions d'euros.

L'objectif ? Provisionner les amendes et les dédommagements à venir. Mais personne ne sait quelle banque détient ce séquestre. Ni si d'autres sommes pourraient emprunter le même chemin. Dans le but d'éviter que cet argent n'échappe aux victimes, l'association Collectif porteurs H20 a déposé une requête auprès d'un juge luxembourgeois pour obtenir l'identification de l'établissement bancaire et du compte séquestre.

nombreux trous dans le puzzle reconstitué à partir des remises documentaires». Et termine en précisant que l'origine de ces «trous» relève d'«une certaine absence de loyauté face à la mesure d'instruction, pour ne pas dire une absence certaine». Une résistance d'autant moins justifiée que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a sanctionné, au mois de décembre 2022, H2O et deux de ses dirigeants dans le même dossier. Ils ont écopé, à eux trois, d'une amende d'un montant record de 93 millions d'euros.

« Secret des affaires », circulez...

Autre procédure, autre technique d'obstruction. Cela concerne, cette fois, l'action de groupe qu'a intentée l'UFC-Que Choisir contre Natixis Asset Management en raison de frais cachés dans des dizaines de fonds à formule vendus entre 2008 et 2016 par les réseaux Banque populaire et Caisse d'épargne. L'AMF avait d'ailleurs condamné le groupe en juillet 2017, lui reprochant de ne pas avoir respecté ses obligations en matière d'information et de structuration des frais de gestion. Il s'agissait alors, six ans avant H2O, de la plus importante amende (35 millions d'euros) jamais infligée par le gendarme du secteur. Un double «exploit» pour la fille des Banques Populaires et Caisses d'épargne.

Afin de mettre en place l'indemnisation des épargnantes floués, l'UFC-Que Choisir a porté l'affaire devant la justice civile et exigé l'accès aux pièces du dossier qu'avait constitué l'AMF. Bien que cette transmission soit explicitement reconnue par le Code monétaire et financier (art. L. 621-12-1), Natixis a osé arguer du «secret des affaires» pour se soustraire à cette obligation. La société a également tenté de faire constater par le Conseil constitutionnel «l'inconstitutionnalité de la demande», en déposant une question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Le 3 avril 2019, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté la requête, estimant que «rien ne permettait de démontrer que le secret des affaires s'opposerait à la communication des informations requises». Le juge a ainsi décidé de laisser l'UFC-Que Choisir consulter les documents réclamés. Cependant, Natixis a réussi à obtenir plusieurs conditions très restrictives: accès réservé à l'avocat de l'association de consommateurs, lecture uniquement au greffe du tribunal, durée de consultation limitée à trois heures maximum et, enfin, interdiction de réaliser des copies. Natixis est parvenue à ses fins: impossible d'analyser en quelques heures des centaines de pages de données complexes et non traitées. La décision sur le fond est attendue en janvier 2024. ♦

VOITURES ÉLECTRIQUES

Des opérateurs qui passent les bornes

La recharge d'une voiture électrique sur une borne publique n'est pas une sinécure. Tarifs disparates, cartes obligatoires, pannes... autant de difficultés qui empêchent de faire jouer la concurrence.

— Par **YVES MARTIN** avec **LUCILE BUISSON**

Mi-septembre, le président de la République, Emmanuel Macron, dévoilait le plan d'investissement pour la transition écologique, et annonçait 1,6 milliard d'euros supplémentaires dédiés aux transports, dont 200 millions destinés à l'accélération de l'implantation de bornes électriques en France. C'est inespéré quand on sait qu'en 2015, l'exécutif ambitionnait de déployer 100 000 points de recharge accessibles au public en 2020, et que ce cap n'a été franchi qu'au premier semestre 2023. Cela redonne donc un peu d'espoir d'atteindre les 400 000 promis en 2030.

De trop nombreuses pannes

Les bornes accessibles au public sont soit privées, soit installées et gérées par une collectivité territoriale, soit financées par cette dernière mais exploitées par un acteur privé. Il en existe de quatre types selon la puissance délivrée: lente (moins

de 7,4 kW), intermédiaire (de 7,4 à 50 kW), rapide (de 50 à 150 kW) et ultrarapide (plus de 150 kW). Selon l'interprofession Avere-France, les deux premières sont très majoritaires (88,2%) même si, entre janvier 2022 et juillet 2023, les points ultrarapides ont été multipliés par 11,6 (pour atteindre 7 535). Cependant, comme le démontre notre enquête de 2022, 41 % des utilisateurs rencontrent régulièrement des soucis. En cause, plus de 6 fois sur 10, la panne de la station de recharge. L'affichage des tarifs et le mode de paiement posent également problème.

Contrairement à ce qui se pratique dans les stations-services classiques, l'électro-automobiliste n'est pas informé du prix, ni au niveau des bornes ni même lors de la recharge (absence de compteur). De plus, le système de tarification actuel, dans le cadre de l'itinérance (lire plus loin), demeure opaque. Ainsi, le coût facturé n'est connu qu'à la fin du «plein». Résultat, sur la route, il est impossible

K. BEYONDAS/JOURNAL SAONE ET LOIRE-MAXPPP

de faire jouer la concurrence et de choisir le point le plus attractif. La seule solution? Surfer sur Internet avant de partir, afin de dénicher les meilleures offres. Sauf qu'actuellement, seul le site web Chargeprice.net fournit ce service de façon indépendante. Avec cet outil, il n'y a plus de place pour l'imprévu... à condition toutefois que les bornes sélectionnées soient bien disponibles et fonctionnent le moment venu.

Un monde opaque

Pourquoi est-ce autant le flou? Il faut reconnaître que l'organisation d'une infrastructure de recharge est complexe. D'abord, les collectivités locales, les concessionnaires d'autoroutes ou les responsables de la construction des points désignent un opérateur de recharge qui va assurer l'exploitation technique (la maintenance et l'assistance) et la supervision – à l'instar de Fastned, Ionity, Izivia Tesla ou encore TotalEnergies. Interviennent ensuite des opérateurs de mobilité tels Chargemap, Freshmile ou KiWhiPass, qui donnent des moyens

Le piège de la recharge à la minute



Si la recharge n'est pas facturée au kWh délivré, elle peut l'être à la minute, même si cela devient rare. Et là, la prudence est de mise. Par exemple, la station de Saint-Just (Cher) propose une tarification à la minute

avec deux puissances: 3,7 ou 22 kW. D'après les calculs du site Chargeprice.net, pour remplir de 20 à 80 % la batterie de 77 kWh d'une Volkswagen ID.3, vous dépenserez 168,30 € (13 h 45 de branchement)

dans le premier cas, contre 57,12 € (4 h 40 min) dans le second, avec un badge ChargePoint. Sans certitude de pouvoir se connecter à un point puissant, mieux vaut éviter de se brancher à ce type de bornes.



Les prix font le grand écart selon la carte détenue

COÛT DE LA RECHARGE SUR UNE BORNE DE 7 KW⁽¹⁾

23,69 € 107,57 €

avec une carte Elli avec une carte Chargemap

(1) Prix relevés, le 13 octobre 2023, pour charger de 20 à 80 % une Volkswagen ID.3 sur une borne Belib' située à Paris (source : Chargeprice.net).

d'accès à la recharge et de paiement sur les réseaux via une carte. Parfois, une même entité peut jouer plusieurs rôles, voire assumer toutes les missions. Heureusement, une plateforme d'itinérance permet à un utilisateur titulaire de la carte de tel ou tel opérateur de mobilité d'aller se brancher dans d'autres réseaux que le sien. Pas simple.

Enfin, côté tarifs, ils sont librement définis par les acteurs du secteur, sauf dans le cadre de certaines concessions ou de délégations de service public. Il faut, en outre, généralement souscrire un abonnement, ce qui alourdit encore la facture. À l'arrivée, regonfler sa batterie peut vite coûter très cher.

Par ailleurs, si l'organisation est complexe, le système de paiement n'est pas toujours facile à comprendre non plus. Ainsi, la grande majorité des bornes n'acceptent qu'un règlement avec une carte d'opérateur de mobilité. Et c'est la double peine pour l'e-conducteur: primo, celle-ci est rarement gratuite; deuzio, les prix se révèlent plus ou moins avantageux selon la borne choisie et la

carte que l'on détient. Le propriétaire d'une voiture électrique n'a pas d'autre choix que d'en posséder plusieurs. Nous avons constaté que, dans de trop rares cas, il lui était proposé un QR code⁽¹⁾ ou un terminal de paiement. L'UFC-Que Choisir milite pour cette dernière solution: il faut que les Français puissent accéder aux points de recharge avec une carte bancaire, car la plupart en ont une.

Des formules tarifaires incohérentes

Sur le territoire, les prix varient énormément, avec des écarts atteignant plus de 400% entre deux opérateurs de mobilité sur un même point de recharge. En cause, des formules particulièrement compliquées. Elles peuvent se baser sur un coût au kilowattheure (kWh) ou une tarification à la minute – qui parfois représente

Les acteurs du secteur font vraiment ce qu'ils veulent

une fortune (lire aussi l'encadré p. 30) –, inclure des frais fixes, ou même de stationnement. C'est le cas dans la toute dernière station de TotalEnergies, ouverte en octobre 2023 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), où l'on doit ajouter 20 centimes par minute au-delà de trois quarts d'heure de branchement (ce délai suffit pour recharger correctement sa batterie, et le surcoût est censé favoriser la rotation des utilisateurs).

La localisation joue

Mais revenons au coût de la recharge. Sur le site Chargeprice.net, le 13 octobre dernier, nous avons relevé les prix du point Belib' situé rue Fabre-d'Églantine, dans le 12^e arrondissement de Paris. Le plus bas s'affiche à 0,47 €/kWh si l'on dispose de la carte Elli (borne de 7 kW). Il bondit à 2,12 € avec un passe Charge-map au même endroit. Soit 4,5 fois plus! Dès lors, si vous roulez avec une Volkswagen ID.3 dotée d'une batterie de 77 kWh, vous devrez débourser à minima 23,69 € pour la remplir de 20 à 80%, et jusqu'à 107,57 €. Bigre!

Ajoutons que le tarif dépend aussi de la localisation de la borne, et que c'est plus cher quand elle est installée sur l'autoroute. Par exemple, dans le Gard, un point de recharge de 48 kW (aire de Nîmes-Marguerites sur l'A9) côtoie un autre de 120 kW sur le parking d'un supermarché Lidl. Le 12 octobre dernier, les prix pratiqués par Freshmile s'élevaient, en moyenne, à 0,68 €/kWh sur la station autoroutière, et à 0,51 €/kWh du côté du hard-discounter. Sur ces deux sites, ceux de ChargeNow atteignaient respectivement 0,54 et 0,29 €/kWh. Des différences injustifiées pour un même opérateur, au vu de la proximité et des puissances respectives des bornes.

Au regard de tous ces constats, l'UFC-Que Choisir souhaite un affichage obligatoire et harmonisé des tarifs, afin de permettre aux consommateurs de faire véritablement jouer la concurrence, ainsi qu'un accès à la recharge et un paiement par carte bancaire. ♦

(1) Scanné avec un smartphone, il dirige le client vers un site internet qui lui permet d'activer et de payer une recharge en ligne.

VIN

Un effort de transparence

Les bouteilles produites à partir du 8 décembre 2023 devront afficher la liste de leurs ingrédients et un tableau nutritionnel. Un nouvel étiquetage qui ne plaît pas à tous.

— Par MORGAN BOURVEN

Faire évoluer une réglementation implique souvent un bras de fer entre acteurs de terrain et législateur. Les nouvelles directives européennes «*relatives à l'indication et à la désignation des ingrédients pour les produits de la vigne*», qui entrent en vigueur ce 8 décembre, l'illustrent bien. Elles prévoient l'affichage, sur les bouteilles de vin, d'une information nutritionnelle (nombre de calories, teneur en sucre...) et de la liste des composants. Cette dernière inclut bien sûr le raisin, éventuellement la liqueur de tirage, mais également les additifs et leur

rôle (gaz d'emballage, conservateurs, antioxydants, régulateurs d'acidité, agents stabilisateurs...). A priori, ce règlement n'a rien de révolutionnaire et ressemble à celui des autres denrées alimentaires. Pourtant, plusieurs années de tractations ont été nécessaires pour que le texte aboutisse. Il a fallu définir ce qu'était un ingrédient (les auxiliaires technologiques ne sont finalement pas concernés, sauf s'il s'agit d'allergènes), élaborer la méthode de calcul de la valeur énergétique du vin ou dire quelles productions étaient ciblées. «*J'ai arrêté de lire les e-mails que je reçois à ce sujet, car les informations changent tous les trois jours*», soupirait, début octobre, une responsable de cave coopérative de vinification. «*Il est vrai que le flou a perduré longtemps, à cause d'arbitrages qui n'étaient pas rendus, notamment sur les bouteilles concernées*», confirme Jean-Marie Fabre, président de la Fédération nationale des vignerons indépendants. Alors que le texte original visait tous les vins produits mais non étiquetés avant le 8 décembre 2023 – ce qui incluait les cuvées en cours de vieillissement –, il a été décidé, au cours de l'été, que seuls ceux fabriqués après cette date y seront soumis. Pas de panique, donc, si vous ne voyez pas encore toutes ces mentions en rayon.

Un produit à part ?

Plusieurs viticulteurs nous ont fait part de leur mécontentement. «*Le vin est une tradition française, pas du hachis Parmentier*», a lâché l'un d'eux.

Cependant, cette grogne est récusée par les représentants de la filière. «*Aucun de nos membres ne considère que cette obligation vient jeter l'opprobre sur la profession*,



Le QR code autorisé

Les vignerons ont obtenu l'autorisation de mettre la liste des ingrédients sur une page internet accessible via un QR code apposé sur l'étiquette. L'information n'est donc pas immédiatement visible. Les autorités avancent des contraintes techniques : le vin étant un produit qui évolue avec le temps, la décision d'ajouter certains composants et additifs est possible au dernier moment, alors que les étiquettes sont imprimées. Deux vins d'une même cuve peuvent aussi varier à la marge, ce qui rend difficile l'étiquetage des ingrédients directement sur les bouteilles.

car ils n'ont rien à cacher», assure Jean-Marie Fabre. Selon lui, «*cette transparence, loin d'être une contrainte, constitue une opportunité. Les consommateurs seront en mesure de comparer le vin à d'autres boissons, ce qui pourrait être à notre avantage*».

Jacques Carroget, président du Syndicat de défense des vins naturels, est, lui aussi, satisfait de cette évolution. Et pour cause: «*Chez nos adhérents, ce sera simple. Puisqu'ils n'ajoutent rien à leurs cuvées, ils indiqueront juste "ingrédients: raisin" sur leurs étiquettes.*» Il compare les vignerons qui renâclent à ceux qui mettaient des bâtons dans les roues du vin bio il y a quinzaine d'années. Or, «*tout ce qui permet à la filière d'aller de l'avant est positif*».

Reste que, selon nos informations, cette législation a été négociée par le lobby du vin, avec pour objectif qu'il soit ensuite exempté du nouvel étiquetage plus sévère que Bruxelles doit présenter dans le cadre de la révision du règlement Inco (Information aux consommateurs en matière d'alimentation). La transparence, oui, mais avec modération ! ♦



Les tests du mois

34 | CHAMPAGNES

Des bouteilles de récoltants-manipulants, de caves coopératives ou bien vendues en supermarchés... De bonnes bulles à tous les prix !

38 | TRUITES ET SAUMONS FUMÉS

40 | ENCEINTES SANS FIL

42 | CASQUES TV SANS FIL

44 | PC PORTABLES DE 15 À 16 POUCES

46 | ASPIRATEURS ROBOTS

48 | SIÈGES-AUTOS

49 | TESTÉ AILLEURS

124 produits achetés, 7 laboratoires sollicités, 214 855 € investis pour guider vos choix vers une consommation responsable.

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les produits que nous testons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les produits, à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les produits sont évalués selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.

LES DISTINCTIONS

Les produits accompagnés de ces logos se distinguent des autres.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur produit de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



QUALITÉ / PRIX Le produit présente le meilleur compromis entre qualité et prix.



MOINS IMPACTANT Aucun produit n'est irréprochable, mais celui-ci s'avère plus écoresponsable que les autres, tout en affichant de bonnes performances.



À ÉVITER Disqualifié ! Les résultats de nos tests nous amènent à déconseiller l'achat du produit.



CHAMPAGNES

Le plaisir à bon prix

Notre sélection de 36 bouteilles montre que l'on peut dénicher des pépites à prix raisonnables.

Surtout chez les petits producteurs.

— Par **MORGAN BOURVEN** avec **ÉRIC BONNEFF**

Alors que beaucoup de Français se serrent la ceinture à cause de l'inflation, un test dédié aux champagnes paraît, à première vue, malvenu. Pourtant, il est possible de trouver de la qualité à prix abordable. Le secret? Se fournir directement chez les petits producteurs, dont les marges et les dépenses, notamment en marketing, sont plus faibles. Notre jury de professionnels (œnologues, cavistes, sommeliers) a été surpris de constater, après une dégustation à l'aveugle, que trois des cinq cuvées les mieux notées coûtaient moins de 20 €.

Le travail du sol avant tout

Le domaine Petitjean-Pienne constitue un parfait exemple. Cette maison de Cramant (Marne), qui produit moins de 30 000 bouteilles par an, vante la philosophie du «*travail de la terre*». «*C'est l'essence même du champagne*», insiste Marie Petitjean, à la tête du vignoble. Sa cuvée Cœur de chardonnay est brut nature, sans dosage (lire l'encadré p. 37), afin de ne pas «*masquer les arômes du raisin et pour que l'on sente le goût de notre*

terroir». Sans sous-traitant et avec un seul salarié, l'exploitation est en mesure de maintenir des tarifs bas. «*Il s'agit aussi d'une question de respect envers notre clientèle fidèle. Quand elle a connu la bouteille à 12 F, on ne va pas la passer à 25 €...*», glisse la vigneronne. Même discours à La Chapelle-Monthodon (Aisne), sur le domaine Bruno Roulot. Avec leur double casquette de viticulteurs et d'agriculteurs, Benoît Roulot et son père, Bruno, savent que «*le travail du sol ne s'improvise pas*», et que «*chaque parcelle a des besoins différents*». Alors, plutôt que de se tourner vers des labels environnementaux, «*des outils de com*», ils préfèrent «*expliquer aux clients comment ils procèdent*». À savoir, «*en autonomie, sans prestataires. On fait ce qu'il faut quand il faut*». Non loin de là, à Troissy (Marne), Alexis Leconte, qui mène sur le chemin de la biodynamie le domaine Xavier Leconte, souligne l'importance de «*comprendre chaque terroir, chaque cépage, et pas seulement produire du raisin*». Ici, les parcelles sont vinifiées séparément, car «*chacune doit s'exprimer à sa manière*». Cet amour du terroir et du travail bien fait se révèle dans les cuvées des autres récoltants-manipulants de notre sélection. Demandez-leur des conseils, leurs autres bouteilles pourraient davantage correspondre à vos goûts ou à votre menu de réveillon. Et, si vous souhaitez commander, ne tardez pas: même si nous nous assurons avant publication que ces structures disposent de volumes suffisants, le pouvoir prescripteur de *Que Choisir* crée souvent des ruptures de stocks. ♦

Les meilleurs rapports qualité-prix

Petitjean-Pienne CŒUR DE CHARDONNAY BRUT NATURE **19,50 €** **14,8/20**



Charnu, le nez dévoile des notes de coing, de pomme confite, de fruits rouges et blancs. La bouche est croquante et ample, vineuse et gourmande, avec une fraîcheur vibrante. Une excellente cuvée, parfaite pour l'apéritif, d'une toute petite maison : il n'y en aura pas pour tout le monde... *Champagne-petitjean-pienne.fr* - 0326 5758 26.

P. Lancelot-Royer CUVÉE DES CHEVALIERS (BRUT) **28 €** **14,5/20**



Idéale à l'apéritif ou avec des produits de la mer, cette cuvée possède un nez élégant aux notes d'amande, de noisette, de beurre, de citron, de coing et de poire, sur des accents légèrement confits. L'éclat se poursuit en bouche avec de la tension, de la sapidité et une matière fruitée. *Champagne.lancelot.royer@cder.fr* - 0326 575141.

Piot-Sévillano ESSENCE DE TERROIR (BRUT) **27 €** **14,3/20**



Le nez se montre floral avant de révéler des notes de poire, de brioche, de pomme, de menthol. La bouche reste dans l'ambiance fruitée, avec une belle fraîcheur qui équilibre un côté chaleureux. La finale, crémeuse et saline, se détend dans un fruité caressant. Un vin pour l'apéritif ou le repas. *Piot-sevillano.com* - 0326 582388.

Xavier Leconte L'HÉRITAGE DE XAVIER (BRUT) **29,50 €** **14,8/20**



Voici une cuvée issue d'un domaine orienté biodynamie. Elle affiche un nez intense et mature, sur des notes de pistache, beurre chaud, fruits blancs et noirs. La bouche est pulpeuse, avec de la mâche et une fraîcheur bien tendue. La finale, assez vineuse, se montre saline et bien fruitée. *Champagne-xavier-leconte.com* - 0326 527359.

Bruno Roulot GRANDE RÉSERVE (BRUT) **18 €** **14,5/20**



Un pur meunier frais et vivace pour l'apéro, les fruits de mer ou un poisson léger. Le nez, fin et fruité, évoque des arômes de pomme au beurre, de prune, de coing évoluant vers des notes pâtissières. La bouche, bien équilibrée, reprend l'enrobage fruité avec une harmonie d'ensemble. *Champagne-roulot.fr* - 0323 824290.

Guy Charlemagne BRUT CLASSIC **21 €** **14,2/20**



Le terroir du Sézannais est sublimé dans cette cuvée à l'aspect dense, de couleur dorée. La vibration crayeuse et citronnée se mêle à une matière plus mature, aux notes de pêche, d'amande grillée, de fleurs capiteuses, où le jasmin prend sa place. Un champagne frais et onctueux. *Champagne-guy-charlemagne.com* - 0326 575298.

L'Hoste Père & Fils BRUT NATURE **18 €** **14,5/20**



Ce jus marin accompagnera poissons et fruits de mer. Il met en valeur les collines calcaires de Bassuet, berceau de cette exploitation familiale. Épuré, le nez présente des notes de citron, de coquillages, de crème fraîche et de craie fine. La bouche, bien étirée, s'avère salivante, saline, crayeuse et vive. *Champagne-lhoste.com* - 0326 739443.

Laurent Lequart RÉSERVE (BRUT) **26,50 €** **14,4/20**



D'abord marqué par les baies et les agrumes, le nez 100% meunier exhale aussi des notes florales et de coing. La bouche, éclatante, déploie une ampleur fruitée gourmande et vineuse, avec une fraîcheur vive. La finale est intense et gouteuse. À servir à l'apéro. *Champagne-laurent-lequart.fr* - 0326 589748.

Et aussi...

PRIX INDICATIF	APPÉCIATION GLOBALE	TÉLÉPHONIQUE	CONTACT	Et aussi...	
				€	Note sur 20
37	14,2	0326 494166		HUGUES GODMÉ Réserve Jardins premiers (extra-brut)	
17	14	0787251471		ALAIN DAVID Harmonie cépaguenne (brut)	
22	14	0326 583438		HARLIN PÈRE & FILS Tradition (brut)	
33	13,9	0326 974346		ASPASIE Brut blanc de blancs	
39	13,9	0326 575120		ASSAILLY Cuvée réservée Brut blanc de blancs	
16	13,2	0323 821549		PIERRE COURTOIS Brut	
30	13,1	0326 805873		DELONG MARLÈNE Ter originel (brut)	

>>>



COOPÉRATIVES DE VILLAGES

Oubliez vos préjugés

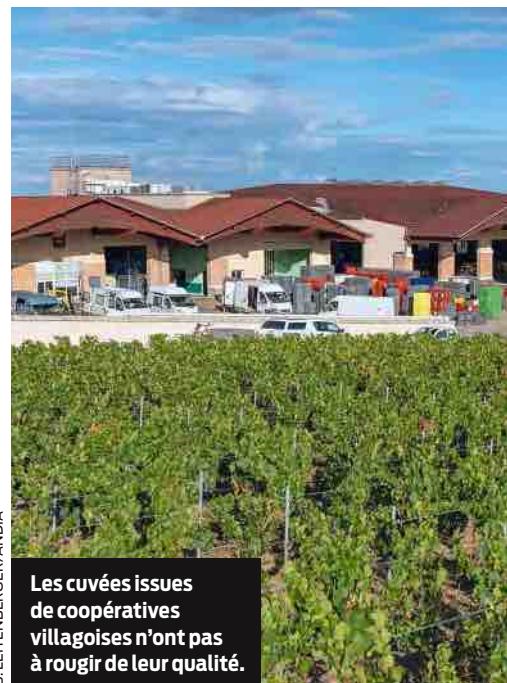
Les cuvées de coopératives de villages, intégrées pour la première fois à notre sélection, ont convaincu nos jurés. «*C'est une bonne nouvelle vu que ce champagne a encore une image péjorative*», observe Manon Marcantonio, œnologue et adjointe du chef de cave chez De Barfontarc. Installée à Baroville (Aube), la maison casse le cliché selon lequel ces regroupements seraient des vinificateurs de masse indifférents à la qualité. «*On ne produit pas pour produire: si on élabore une cuvée, il faut qu'elle soit excellente*», insiste la jeune femme.

D'ailleurs, De Barfontarc en propose certaines tirées à 1 000 bouteilles. Les 120 hectares de ses 50 membres sont situés dans un rayon de 15 kilomètres. «*Cela nous permet de connaître nos vignes et nos terroirs*», souligne l'œnologue. Car même si la coopérative n'a pas vocation à s'occuper des terres, elle accompagne ses adhérents.

Philosophie vigneronne

Même discours au Brun de Neuville, structure composée de 250 vignerons récoltant sur 160 hectares au creux des coteaux du Sézannais. «*Nous souhaitons*

mettre en valeur la philosophie vigneronne», assure Adeline Lahaye, responsable commerciale. Lors de notre visite, le site était en travaux. «*Nous installons des pressoirs plus petits pour mieux isoler les raisins et fabriquer d'autres cuvées particulières*», explique-t-elle. Dans la même volonté de valoriser le terroir et de montrer que «*ce n'est pas négatif d'être une coopérative*». Les cinq champagnes ci-dessous le prouvent.



S. LEITENBERGER/ANDIA

Les cuvées issues de coopératives villageoises n'ont pas à rougir de leur qualité.

De Barfontarc
TRADITION BRUT
22,90 €

14/20



Notre jury est conquis par l'expression fruitée (pomme rouge, cerise, pomelo, cassis) relevée par la pivoine et le fumé des marnes calcaires. La bouche, croquante, est fraîche, avec du volume fruité et une finale élancée qui prolonge un plaisir accessible. Idéal pour un apéro dinatoire. Champagne-barfontarc.com - 0325270709.

Le Brun de Neuville
CÔTE BRUTE
36,80 €

13,5/20



Le nez, séducteur, évoque la craie, le citron, la poire, les fleurs blanches, l'amande et la réglisse Carenac. La bouche délivre un jus pur et légèrement vineux, qui se prolonge par une finale longue, crayeuse et saline. La cuvée s'accordera avec un repas de poisson. Lebrundeneuville.fr - 0326804843.

Le Mesnil BRUT BLANC
DE BLANCS
26,40 €

13,4/20



Ici, l'élégance est de mise. La finesse crayeuse opère au nez, accompagnée par des notes de noisette, de réglisse et de pêche. La bouche acidulée vibre sur une tonalité crayeuse et offre une salinité nette. On apprécie la sensation tactile crémeuse d'une grande justesse. Idéal pour l'apéritif. Champagnelemesnil.com - 0326575323.

Dom Caudron ÉPICURIENNE
(BRUT)
30,30 €

13/20



Ce pur meunier présente un nez à la fois frais et mature, aux notes d'orange, de coing, de tilleul, de pomme chaude, d'amande, de kumquat et de pêche. Harmonieuse, la bouche reprend cet équilibre, avec une finale fondue et saline. À déguster comme un vin avec un plateau de fruits de mer. Domcaudron.com - 0326524517.

Chassenay d'Arce CUVÉE
PREMIÈRE (BRUT)
25 €

12,9/20



La couleur jaune pâle de cette cuvée s'enrichit de notes de fumé, tout en distillant des odeurs d'amande pâtissière, de coing, de tilleul. La bouche pulpeuse, enrobée et fraîche, se veut accessible. Elle enrobe le palais avec de la mâche et une finale marquée par un bon retour aromatique. Chassenay.com - 0325383070.



GRANDES MARQUES

Trop classiques et souvent chères

Louis Danremont

BRUT
19 €

12,1/20



Un nez qui oscille entre fraîcheur mentholée et notes plus chaudes d'épices douces, de chèvrefeuille, de noisette grillée, de fruits rouges et jaunes. La bouche est souple, avec une trame acidulée conférant de la fraîcheur à l'ensemble, mais elle manque de précision. Finale plus classique, à tonalité marine.

Nicolas Feuillatte

EXTRA-BRUT BIO
39 €

11,9/20



Une cuvée au nez éloquent, aux abords toastés et pâtissiers, relayés par des notes d'abricot, de pomme, de poire et d'épices douces. La bouche, fraîche, propose une matière de fruits blancs relevée par des arômes de menthe poivrée. La finale, plus compotée, reste saline et gouleyante. Mais le dosage masque la distinction.

Philipponnat

ROYALE RÉSERVE
BRUT 39,90 €

12/20



Élégant et charnu, le nez séduit par ses notes de brioche, d'amande, de noisette et de coing. La bouche affiche du caractère dès l'attaque, puis elle déploie une certaine onctuosité avant d'offrir une finale fondue et rémanente. Une cuvée classique, hélas pénalisée par un dosage trop présent.

Piper-Heidsieck

CUVÉE BRUT
30 €

11,7/20



Cette cuvée signature de la maison présente un nez agréable, poivré et humifère, évoluant vers des notes de fruits noirs, d'amande, de nectarine, de fruits jaunes et de citron. La bouche est assez souple, avec un bon retour aromatique et une légère amertume en finale. Attention, son prix s'avère très variable en ligne.

Et aussi...

PRIX INDICATIF⁽¹⁾
€
APPÉCIATION
GLOBALE
Note sur 20

POL CARSON (E.Leclerc/fournisseur Gruet) Brut		19,99	11,6
VEUVE CLICQUOT Brut Carte jaune		43,90	11,5
ALFRED ROTHSCHILD Brut		23	11,4
G. H. MUMM Cordon rouge (brut)		29,90	11,3
CHARLES DE COURANCE (Carrefour/fournisseur Les Roches blanches) Brut		18,20	11,3
CANARD-DUCHÈNE P.181 Extra Brut		34,50	11,2
NICOLAS FEUILLATTE Grande réserve (brut)		23,10	11,2
DIDIER-DUCOS L'Ablutien (brut)		19,90	11,2
MONTAUDON Cuvée M (brut)		22,45	10,8
HEIDSIECK MONOPOLE Réserve (brut)		25,70	10,8
JACQUART Mosaïque (brut)		24,95	10,7
DELAGNE & FILS (Intermarché/ fournisseur Mansard Baillet) Tradition (brut)		28,76	8

(1) Attention, en grande distribution, les prix des cuvées peuvent varier fortement.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez choisir une bouteille absente de notre test (il y a plus de 16 000 vignerons en Champagne...), voici des éléments à prendre en compte.

Le dosage La saveur d'une cuvée est prévisible grâce à l'indication, sur l'étiquette, de sa teneur en sucre : les producteurs

peuvent ajouter une liqueur de dosage afin de moduler le goût du vin. Une cuvée brut nature ou zéro dosage affiche moins de 3 g/l de sucre ; l'extra-brut en contient moins de 6 g/l ; le brut, entre 6 et 12 g/l, etc. Le brut est privilégié pour le consensus, l'extra-brut ou le brut nature, pour la recherche d'identité.

Les cépages Le pinot meunier donne des vins fruités, peu acides, d'un développement rapide. Dans un assemblage, il apporte de la souplesse et lie les qualités des deux autres cépages. Le pinot noir fournit les vins les plus corsés et le chardonnay (blanc) apporte de la fraîcheur, de la finesse et du nerf.

Le statut L'étiquette indique également le numéro professionnel de l'élaborateur, qui est précédé de deux lettres indiquant sa catégorie. On peut ainsi lire RM pour les récoltants-manipulants, CM pour les coopératives de manipulation, MA pour les marques d'acheteurs, etc.

SAUMONS ET TRUITES FUMÉS

Les 21 poissons testés n'affichent pas de gros problèmes sanitaires. Ce sont la qualité gustative, l'origine et le prix qui font la différence.

— Par **ELSA CASALEGNO** avec **LÉA GIRARD**



Des tranches nettes

Parmi les mets incontournables des fêtes de fin d'année, le saumon fumé est toujours aussi apprécié des Français, juste derrière le foie gras (lire p. 64). Depuis quelque temps, la truite fumée apparaît aussi sur les tables du réveillon. Nous avons évalué le goût et la qualité sanitaire de 21 poissons disponibles en grandes surfaces, sans constater de résultats très problématiques. Ce sont donc la saveur, le prix, l'origine et les conditions de production qui dictent l'achat.

POUR CONSOMMER LOCAL, AVANTAGE À LA TRUITE

Les saumons ont déserté nos côtes et nos rivières il y a longtemps. Par conséquent, les industriels doivent se fournir à l'étranger. Il s'agit à 93% de poissons d'élevage de l'espèce *Salmo salar*, à la chair orangée et riche en matières grasses. Ils proviennent de Norvège (61% des achats), d'Écosse (26%), d'Irlande (2%) ou de lieux plus pittoresques comme les îles Féroé, l'Islande ou le cercle polaire. Les saumons sauvages (7%) sont, quant à eux, essentiellement pêchés en Alaska. Ils font partie de la famille des *Oncorhynchus*, à la chair plus rouge et moins grasse. Si vous souhaitez manger 100% français (matière première et étapes de fabrication), explorez l'offre de truites fumées: plus de la moitié d'entre elles sont issues de fermes hexagonales. Le reste arrive surtout des Pyrénées espagnoles ou de Norvège.

LE FUMAGE, UNE TRADITION FRANÇAISE

Trois quarts des saumons sont importés entiers puis découpés, salés et fumés dans l'Hexagone, principalement dans le Sud-Ouest, en Bretagne et en Normandie. Pour valoriser ce savoir-faire, les transformateurs ont créé, en 2019, un logo «Fumé en France», assorti d'exigences en matière de traçabilité. Celui-ci a été élargi à la truite deux ans plus tard.

DEUX LABELS QUALITATIFS FIALES MAIS MARGINAUX

Le Label rouge constitue un gage de qualité gustative – confirmé par nos tests – grâce à un cahier des charges strict sur la production (alimentation riche en poissons, durée d'élevage étendue et concentration de populations moindre) et sur la transformation (moins de sel, fumage plus long, qualité de découpe, etc.). Néanmoins, il reste rare et coûte cher. La certification bio, elle, porte uniquement sur les conditions d'élevage. Marginale (5% des achats), elle souffre de tarifs élevés dans un contexte de forte inflation.

DES CONDITIONNEMENTS MOINS CHERS

Comme l'ensemble des produits alimentaires, les prix ont augmenté de 5 à 10 centimes par tranche en un an, selon les transformateurs. *Que Choisir* relève des hausses de 11% pour le saumon et de 17% pour la truite par rapport à 2022. Afin d'atténuer cet impact, les professionnels ont adapté leur offre et proposent davantage de petits conditionnements.

L'ENVIRONNEMENT RESTE UN ÉCUEIL

Au cours des années 2010, des documentaires-chocs ont mis en lumière les fortes densités de poissons dans les élevages intensifs de Norvège et leur pollution environnementale, ainsi que les ravages de la pêche minotière⁽¹⁾. Depuis, la filière a fait du ménage: 70% de l'alimentation est désormais d'origine végétale, les sites aquacoles déplacent leurs bassins pour «diluer» les rejets et la Norvège limite les permis d'exploitation. Deux labels durables existent, Marine Stewardship Council (MSC) pour la pêche et Aquaculture Stewardship Council (ASC) pour l'aquaculture, mais ils sont critiqués pour leur laxisme. ♦

(1) Pêche industrielle de petits poissons, transformés en farine et huile afin d'alimenter l'élevage piscicole. Elle contribue à la surpêche.

10 SAUMONS ET 11 TRUITES FUMÉS

10 SAUMONS FUMÉS

	DÉGUSTATION	DES TRANCHES	QUALITÉ	FRAÎCHEUR À DLC ⁽¹⁾	MICROBIOLOGIE	PHYSICOCHIMIE	CONTAMINANTS	POIDS NET	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX ⁽²⁾ €/kg	Label	Pays d'origine
									APPRÉCIATION GLOBALE				
1	MONOPRIX GOURMET SAUMON ATLANTIQUE FUMÉ	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	★★★	17	★★★	74,38	Label rouge	Écosse
2	U SAUMON FUMÉ	★★	★★	★★	★★★	★★	★	★★★	15,2	★★	66,67	-	Écosse
3	MOWI SAUMON FUMÉ BIO	★★	★★	★★★	★	★★	★★	★★★	14,1	★★	80,82	Bio	Irlande
4	DELPIERRE SAUMON FUMÉ	★★	★★	★	★★★	★★	★★	★★★	14	★★	63,83	-	Écosse
5	PETIT NAVIRE SAUMON FUMÉ	★★	★	★★★	★★★	★★	★★	★	13,5	★★	48,58	ASC	Norvège
6	AUCHAN BIO SAUMON ATLANTIQUE FUMÉ	★★	★	★	★★★	★★	★★	★★★	13,4	★★	52,75	Bio	Irlande
7	ODYSSÉE (INTERMARCHÉ) SAUMON ATLANTIQUE FUMÉ BIO	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	12,9	★★	45,17	Bio	Irlande
8	LABEYRIE SAUMON FUMÉ - 25 % DE SEL	★★	■	★	★★★	★★★	★★	★★★	12,6	★★	65	-	Norvège
9	SIMPL (CARREFOUR) SAUMON FUMÉ	★★	■	★	★★★	★★	★★	★	11,9	★	24,75	-	Norvège
10	RONDE DES MERS (E.LECLERC) SAUMON ROUGE FUMÉ DU PACIFIQUE SAUVAGE	★	★	★	★★★	★★	★★	★★★	10,4	★	49,92	MSC	Alaska

11 TRUITES FUMÉES

	DÉGUSTATION	DES TRANCHES	QUALITÉ	FRAÎCHEUR À DLC ⁽¹⁾	MICROBIOLOGIE	PHYSICOCHIMIE	CONTAMINANTS	POIDS NET	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX ⁽²⁾ €/kg	Label	Pays d'origine
1	OVIVE TRUITE FUMÉE BIO	★★★	★★	★★	★★★	★★	★	★★	14,8	★★	64,50	Bio	France
2	LABEYRIE TRUITE FUMÉE AU BOIS DE HÊTRE	★	★★	★★★	★★★	★★	★	★★	13,7	★★	46,58	-	France
3	CORA TRUITE FUMÉE D'EAU DOUCE	★★	★★	★	★★★	★★	★	★★	13,6	★★	47,75	-	Espagne
4	GUYADER TRUITE FUMÉE BRETAGNE	★	★★	★★	★★	★★	★	★★	12,8	★★	49,92	-	France
5	CAPITAIN COOK (INTERMARCHÉ) TRUITE FUMÉE	★★	★	★★	★★	★★	★	★★	12,7	★★	50,42	-	France
6	PÊCHERIES BASQUES TRUITE DES PYRÉNÉES FUMÉE	★★	★	★	★★	★★★	★	★★★	12,2	★★	42,67	-	Espagne
7	GOLDEN SEAFOOD (ALDI) TRUITE FUMÉE	★★	★★	★★	★	★★	★	★★	12,1	★★	36,90	-	Espagne
8	LANDVIKA NOTRE TRUITE FUMÉE AU BOIS DE HÊTRE	★★	■	★	★★★	★	★★	★★	12,1	★★	43,56	-	Espagne
9	NOS RÉGIONS ONT DU TALENT (E.LECLERC) TRUITE FUMÉE DE BRETAGNE	★★	★★	★	■	★★	★	★	12	★	43,50	-	France
10	WILLIAM & JAMES TRUITE FUMÉE BIO	★★	★	★	■	★★★	★	★★★	11,9	★	77,50	Bio	France
11	NAUTICA (LIDL) TRUITE FUMÉE AU BOIS DE HÊTRE ÉLEVÉE EN EAU DOUCE	★	■	★	★★★	★	★★	★★★	11,1	★	34,90	ASC	Norvège

★★★ très bon ★★ bon
★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais (1) Date
limite de consommation.
(2) En octobre 2023.

DÉGUSTATION Excepté la Ronde des mers de E.Leclerc (espèce sauvage), les saumons fumés décrochent tous de bonnes ou d'excellentes notes. Résultats plus mitigés pour les truites.

MICROBIOLOGIE Pas de problème microbiologique majeur, sauf pour deux truites (flore microbienne déséquilibrée).

CONTAMINANTS Les teneurs en métaux lourds (plomb, arsenic...) sont inférieures aux seuils réglementaires. On a détecté du mercure partout, à des niveaux variables. Mais peu de composés HAP cancérogènes, signe d'un fumage maîtrisé.

Monoprix Gourmet SAUMON ATLANTIQUE FUMÉ 74,38 €/kg

Ovive TRUITE FUMÉE BIO 64,50 €/kg

Cette référence certifiée Label rouge fait presque un sans-faute. Les dégustateurs l'ont beaucoup appréciée pour sa brillance, sa tendreté, son fondant et son arôme global de saumon fumé. Les tranches possèdent une couleur régulière, sans présence de muscle brun ou de taches de sang, et leur taille est homogène et proportionnée. Seule réserve, nous avons un peu sanctionné ce poisson car nous y avons détecté du mercure, à l'instar de tous les produits de la sélection.



La note obtenue par ce produit s'avère très satisfaisante, et surtout largement supérieure aux autres. Nos experts ont trouvé cette truite très tendre, avec une chair à la fois ferme et fondante. Son odeur bien fumée leur a également plu. Elle a été jugée correctement salée, même si on peut déplorer une teneur dépassant la moyenne. Petit bémol aussi en ce qui concerne la découpe, avec un muscle brun un brin verdâtre sur une tranche, ce qui pénalise légèrement cette référence.



ENCEINTES SANS FIL

Décrivées comme nomades, transportables ou domestiques, les enceintes Bluetooth et wifi arborent des formats très variés. Dans notre test, la qualité du son prime.

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **FRANÇOIS PALEMON**



Du son sens dessus dessous

Eilles se présentent comme «nomades», «domestiques» ou encore «destinées à faire la fête n'importe où». Leur format peut être compact ou volumineux. Elles ont vocation à changer de pièce ou à garder une place fixe. Les fabricants, grands noms du marché de l'audio et marques moins connues, rivalisant d'imagination, le choix ne manque pas au rayon des enceintes sans fil !

SANS FIL... MAIS AVEC FIL !

Éclaircissons déjà un point: ces appareils sont dits «sans fil» parce qu'ils se connectent à la source musicale – votre smartphone, la plupart du temps – en Bluetooth et/ou en wifi. Sans fil, donc. Mais si certains fonctionnent sur batterie, d'autres doivent être branchés sur secteur (avec un fil, donc...). C'est même le cas de 8 des 18 modèles de notre comparatif! Sans surprise, ces derniers sont ceux que l'on installe chez soi dans une configuration fixe. Le prix de ces

enceintes, appelées «de bibliothèque» (car elles peuvent être posées sur un meuble, une étagère ou... dans une bibliothèque!), oscille entre 130 et 650 €.

LA QUALITÉ AUDIO AVANT TOUT

Les références à batterie rechargeable sont plus mobiles et souvent parées contre la poussière et l'eau, pour résister à une utilisation en extérieur. Le positionnement marketing adopté par le constructeur ne fige toutefois pas les usages. Ainsi, la JBL Boombox 3 (450 €) a beau viser les jeunes (si l'on en juge par son look exubérant et par les fans de skateboard qui assurent la promo sur le site internet de la marque), elle délivre un son appréciable dans n'importe quel salon. À vous, donc, de déterminer le type d'enceinte qui vous convient, en gardant à l'esprit que si notre classement résulte d'une multitude de critères, la qualité audio prime sur tous les autres. Reste qu'au quotidien, divers facteurs entrent en ligne de compte – l'autonomie des modèles sur batterie, par exemple. Avec respectivement 6 h 02 et 7 h 37, les références Devialet Mania et Bang & Olufsen Beosound A5 ne tiennent pas longtemps. De quoi réfléchir à deux fois avant de craquer pour elles, d'autant qu'elles sont les plus chères de notre sélection. Nous mesurons aussi la consommation d'énergie lorsque l'appareil est éteint, en veille, puis allumé (sans forcément diffuser de la musique). Enfin, la facilité d'emploi reflète surtout l'aisance de connexion avec le smartphone. Elle dépend plus de l'application mobile liée à l'enceinte que de cette dernière.

APPLE HOMEPOD 2^E GÉNÉRATION Retour en demi-teinte

L'histoire d'Apple et de son HomePod tourne à la farce. Lancée en 2018, cette enceinte connectée a connu un tel échec que sa commercialisation a été stoppée en 2021. Mais, en janvier 2023, le californien annonce un nouveau modèle (celui de 2^e génération), qui «dispose d'un traitement audio informatique avancé

offrant une expérience d'écoute révolutionnaire». À l'arrivée, avec une note de 11,2/20, c'est le moins convaincant des appareils de notre sélection. Les mesures techniques ont révélé des défauts dans la restitution

audio (coupure haute de 9,4 kHz au lieu de 20 kHz), et notre jury d'experts a jugé le son moyen. Nouveau flop en vue ?



A. LECOMTE



DES RÉSULTATS HONORABLES

Quelle que soit leur catégorie, les enceintes de ce test offrent des résultats corrects (une déception, cependant, du côté de l'Apple HomePod 2^e génération, lire l'encadré ci-contre). La qualité sonore se révèle quand même globalement meilleure sur les modèles les plus volumineux. Logique, car le son a besoin d'espace pour s'exprimer. ♦



Marshall WOBURN III
570 € **16,6/20 | ★★**

Marshall reste indéboulonnaise de la première place de nos tests, qu'il occupe depuis quelque temps déjà. Avec la Woburn III, qu'il faut brancher sur secteur, vous pourrez écouter de la musique, bien sûr, mais aussi vous en servir comme barre de son grâce à sa prise HDMI ARC. Sa qualité audio est exceptionnelle, et son prix... à la hauteur de ses performances.



Marshall MIDDLETON
299 € **12,8/20 | ★★**

Le fabricant propose également une excellente référence nomade, la Middleton. Si elle démarre lentement, l'utiliser est un plaisir grâce à l'appli iOS/Android, et son autonomie s'avère correcte. À noter, ces deux modèles Bluetooth ne sont pas compatibles avec le wifi. Dès lors, ils ne fonctionnent pas avec les protocoles AirPlay, Chromecast ou Spotify Connect.



LG XG7Q
200 € **12,8/20 | ★★**

Moins chère que la Middleton, cette LG obtient la même note finale malgré un jury d'écoute un peu moins favorable (il a observé un manque de détails dans certains sons). Ses 13 h d'autonomie (loin des 24 h clamées par le fabricant !) demeurent satisfaisantes. La batterie se recharge totalement en 3 h 45. Enfin, son poids plume (1,1 kg) permet de l'emporter partout et vous pourrez la connecter à plusieurs smartphones.

18 ENCEINTES SANS FIL

	QUALITÉ DU SON	AUTONOMIE DE LA BATTERIE	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	Dimensions (L x H x P)	Poids	Bluetooth	WiFi	Batterie	Application (Android/IOS)
1 MARSHALL WOBURN III	★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★	n. a.	16,6 ★★★	570	40 x 32 x 20	7,4	-	●	-	●/●	
2 LG XBOOM GO XG9	★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★	33 h 21	16,4 ★★★	549	53 x 25 x 19	7,6	-	●	●	●/●	
3 JBL BOOMBOX 3	★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★	35 h 49	16,1 ★★★	450	48 x 26 x 20	6,9	-	●	●	●/●	
4 MARSHALL STANMORE III	★★ ★★★ ★★ ★★★ ★★★	n. a.	16 ★★	370	35 x 20 x 19	4,1	-	●	-	●/●	
5 KEF LSX II (PAIRE)	★★★ ★★★ ★★★ ★★ ★	n. a.	15,6 ★★	1300	31 x 24 x 18	7,1	●	●	-	●/●	
6 BANG & OLUFSEN BEOSOUND A5 (NORDIC WEAVE)	★★ ★★★ ★★ ★ ★	7 h 37	14,3 ★★	1000	29 x 19 x 13	3,8	●	●	●	●/●	
7 SONOS ERA 300	★ ★★★ ★★ ★	n. a.	14,1 ★★	500	26 x 19 x 17	4,5	●	●	-	●/●	
8 SONY SRS-XG300	★★ ★★ ★★ ★★ ★	12 h 44	13,5 ★★	228	32 x 14 x 14	3	-	●	●	●/●	
9 MARSHALL MIDDLETON	★★ ★★ ★★ ★★ ★	11 h 30	12,8 ★★	299	23 x 11 x 9	1,9	-	●	●	●/●	
10 LG XG7Q	★★ ★ ★★★ ★★ ★	13 h	12,8 ★★	200	26 x 10 x 9	1,1	-	●	●	●/●	
11 HOUSE OF MARLEY GET TOGETHER 2	★★ ★ ★ ★ ★	24 h 36	12,8 ★★	280	33 x 12 x 10	2,2	-	●	●	-/-	
12 SONOS ERA 100	■ ★★ ★★ ★ ★	n. a.	12,4 ★★	280	12 x 18 x 13	2	●	●	-	●/●	
13 JBL CHARGE 5 WI-FI	★ ★ ★ ★ ★	23 h 08	12,3 ★★	250	21 x 10 x 9	1	●	●	●	●/●	
14 SONY SRS-XE300	★ ★ ★ ★ ★	18 h 47	12,2 ★★	150	10 x 24 x 12	1,3	-	●	●	●/●	
15 DEVIALET MANIA	★ ★★ ★★ ★	6 h 02	11,9 ★	790	17 x 19 x 14	2,3	●	●	●	●/●	
16 IKEA SYMFONISK BOOKSHELF SPEAKER GEN 2	★ ★★ ★★ ★	n. a.	11,8 ★	130	10 x 31 x 15	2	●	-	-	●/●	
17 HARMAN KARDON CITATION ONE MKIII	★★ ★ ★ ★ ★	n. a.	11,7 ★	200	14 x 19 x 14	2	●	●	-	●/●	
18 APPLE HOMEPOD (2^e GÉNÉRATION)	■ ★ ★ ★ ★	n. a.	11,2 ★	350	14 x 17 x 14	2,3	●	-	-	-/-	

Enceinte domestique ou de bibliothèque Enceinte transportable, usage en intérieur et en extérieur Enceinte nomade
★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non n. a. : non applicable

CASQUES TV SANS FIL

Quatre des dix modèles évalués dans ce test délivrent un volume maximal dangereux pour la santé auditive.

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **VINCENT ERPELDING**



Malaise aux oreilles

Les casques TV vous permettent de vous isoler pour regarder n'importe programme. Ils se distinguent des casques audio classiques par leur technologie de transmission. Au lieu d'une connexion filaire ou Bluetooth au téléviseur, ils communiquent sans fil avec une base, elle-même reliée à l'écran. Les avantages ? Les temps de latence entre l'image et le son s'avèrent négligeables et vos proches peuvent en même temps, le plus souvent, régler le volume des haut-parleurs de la télé indépendamment.

Quatre appareils à éviter

Nous avons sélectionné 10 appareils afin d'évaluer leur confort, leur utilisation quotidienne et leur qualité audio. Seulement cinq d'entre eux décrochent la moyenne, dont les nouvelles oreillettes Sennheiser TV Clear Set, qui ne nous ont pas vraiment enthousiasmés (lire l'encadré p. 43). Nous vous recommandons le Trevi FRS 1480 R (le meilleur, mais aussi l'un des moins chers) et le Sennheiser RS 120 W, deux modèles confortables, sans distorsions de son ni bruits parasites. A contrario, nous vous déconseillons quatre références,

que nous signalons en rouge dans notre tableau (p. 43). En cause, le volume maximal qu'elles sont en mesure de délivrer. Il dépasse allègrement la limite de dangerosité pour la santé auditive. Le CGV Dolfin affiche 111 dB, le Geemarc, 113 dB, l'Amplicomms, 115 dB, et le Humantechnik, 116 dB. C'est beaucoup trop ! Les casques sont d'ordinaire circonscrits à 100 dB et doivent prévenir l'utilisateur dès que le seuil de 85 dB est atteint. La réglementation applicable aux casques TV étant floue, l'UFC-Que Choisir a saisi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) afin d'obtenir une clarification.



Le Humantechnik Sonumaxx 2.4 monte jusqu'à 116 dB. Dangereux !

Attention à votre ouïe !

Interrogés, les constructeurs concernés (quand ils nous ont répondu) avancent que ces équipements sont dédiés aux malentendants et peuvent donc monter jusqu'à 125 dB. C'est faux ! Rien ne les y autorise. Pire, «*de tels volumes sonores risquent d'endommager les oreilles de tout le monde, malentendant ou non*», souligne Jean-Charles Ceccato, vice-président de la Journée nationale de l'audition. Ajoutons que les marques n'indiquent pas toujours clairement le public ciblé par ces casques extrapuissants. Rien ne figure sur la boîte. Il faut souvent se plonger dans le mode d'emploi pour trouver un avertissement comme celui du CGV Dolfin : «*Le casque sans fil est destiné en priorité aux personnes malentendantes, il peut fournir un niveau sonore extrêmement élevé.*» Brice Jantzen, président du Syndicat national des audioprothésistes (SNA), livre une explication : «*Si le fabricant revendique un casque à destination des malentendants, l'appareil devient un dispositif médical aux yeux de la loi, avec les contraintes liées. Seuls certains professionnels auraient le droit de le distribuer, finie la vente libre !*» Si vous êtes appareillé, un émetteur TV adapté à vos prothèses sera sans doute plus efficace... et moins dangereux. ♦

Les conseils de Que Choisir



Casque ou stéthoscope

Les oreillettes stéthoscopiques sont nettement plus légères, mais ça ne les rend pas confortables. De plus, leur volume maximal est dangereux. Nous les déconseillons donc.

Branchement Une entrée numérique fournit un son sans interférences, contrairement à une connexion analogique.

Balance

Seuls certains casques permettent de régler la balance, c'est-à-dire de dissocier le volume dans les oreilles droite et gauche.

Casques multiples

Sachez que la base connectée au téléviseur peut souvent accueillir plusieurs appareils.

Budget Inutile de vous ruiner, le casque le mieux noté de notre test coûte 80 €.


Trevi FRS 1480 R
80 €
14,7/20 | ★★

Confortable malgré ses 203 g, ce casque offre une bonne qualité audio, avec un son détaillé, équilibré et dynamique. Il isole bien des bruits environnants et l'entourage ne sera pas gêné par des fuites acoustiques. Il suffit de le poser sur sa base pour le recharger. Un petit bémol, les quatre boutons (marche-arrêt, volume +/- et mute) situés sur l'écouteur droit sont un peu trop proches les uns des autres. Dommage aussi que la batterie ne soit pas amovible.


Sennheiser RS 120 W
100 €
14,4/20 | ★★

Bien qu'il se contente d'une connexion analogique (Cinch) entre la base et le téléviseur, ce Sennheiser procure une qualité sonore satisfaisante, sans distorsions harmoniques. Mais il vous isolera moins bien que le Trevi et vos proches entendront indistinctement ce que vous écoutez. Une molette permet d'ajuster le volume, elle tombe facilement sous les doigts. Bon point, l'alimentation du casque par deux piles rechargeables, aisées à remplacer.

Des oreillettes inspirées mais décevantes
C'est nouveau!

Positionnées dans le conduit auditif et sans fil (*true wireless*), les oreillettes (earbuds) cartonnent sur le marché des écouteurs classiques. Sennheiser s'en est inspiré pour ses TV Clear Set testées ici. Leur qualité sonore moyenne et leur faible autonomie ne nous ont pas vraiment convaincus, malgré leurs multiples fonctions (des appels mains libres quand elles sont connectées au smartphone, par exemple) qui ne justifient pas leur prix de 200 €, le plus élevé de la sélection.


**10
CASQUES TV
SANS FIL**

	QUALITÉ AUDIO	COMMODITÉ D'EMPLOI	APPRÉCIATION GLOBALE							PRIX	Type de casque	Connexions TV possibles									
			Meilleur en laboratoire	Fuites acoustiques	Confort au port	(droit / gauche)	Identifiateurs	Changement de volume	BATTERIE			Note sur 20	g	Poids du casque	Pression acoustique maximale (dB SPL)	Batterie amovible	Jack 3,5 mm	Toslink	Cinch	Micro pour écouter le son	Prise de la balance
1	TREVİ FRS 1480 R	★★★ ★ ★	★★★	★★	★★	★★	■	■	★	14,7	★★	80	Circum-aural	203	90	-	●	●	●	-	-
2	SENNHEISER RS 120 W	★★ ★★ ★	★★	★★	★	★★	★	★★★	★★	14,4	★★	100	Supra-aural	213	n. m. ⁽²⁾	●	-	-	●	-	-
3	CGV OPUS R	★★ ★★ ★	★★	★★	★★	★★	■	■	★★	13,2	★★	130	Circum-aural	226	99	-	●	●	-	●	●
4	SONY MDR-RF895RK	★★ ★ ★★★	★★	★	★★★	★★	■	■	★★★	12,7	★★	99	Circum-aural	272	n. m. ⁽²⁾	●	-	●	-	-	-
5	SENNHEISER TV CLEAR SET	★ ★★ ★★	★	★★	★★	★	★	★★	★	10,8	★	200	Earbuds	14	96	-	●	●	-	-	●
6	HUMANTECHNIK SONUMAXX 2.4	★★ ★ ★★★	★★	★	★★	■■	■■	★★★	★★	9,9	★	140	Stéthoscopique	67	116	●	●	●	-	●	●
7	GEEMARC CL7500 OPTI	★ ■ ★★★	★	■	★★	★★	★	■	★★	9,8	★	170	Circum-aural	243	113	-	●	●	-	●	-
8	CGV HEL DOLFIN PREMIUM L	★ ★ ★ ★	★	★	★	■■	■■	★★★	★★	9,3	★	130	Stéthoscopique	67	111	●	●	●	-	●	●
9	THOMSON WHP3321BK	★ ■ ★★★	★	■	★★	★★	★	★	★★	9,2	★	75	Circum-aural	237	91	●	●	-	●	-	-
10	AMPLICOMMS TV 2500	■ ■ ★★★	■	■	★★	■■	■■	★★★	★★	8,6	★	110	Stéthoscopique	66	115	●	●	●	-	●	●

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen
■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non
n. m. : non mesuré

(1) Suivant la norme EN 50332. (2) Ces casques n'ayant pas d'entrée numérique, il faut que la tension à l'entrée analogique soit supérieure à 75 mV pour un son de 94 dB au casque, ce qui est le cas.

BATTERIE L'autonomie varie beaucoup, mais elle suffit toujours : il est déconseillé de porter un casque trop longtemps. En cas d'écoute prolongée, baissez le volume pour éviter tout dommage auditif. Avec 3 dB de plus, c'est une durée d'écoute divisée par deux.

PRESSION ACoustIQUE MAXIMALE Sachez que 90 dB correspondent au bruit d'un poids lourd qui passe, 100 dB, à un concert ; l'exposition est risquée. Au-delà, les séquelles peuvent être immédiates. Les quatre modèles cerclés de rouge sont dangereux.

ORDINATEURS PORTABLES DE 15 À 16 POUCES

Si le prix reste un bon indicateur pour apprécier les qualités d'un ordinateur, notre test montre qu'il existe des exceptions.

— Par **CYRIL BROSSET** avec **NEIL MCPHERSON**

Les performances en première ligne

Assez compacts pour être emportés n'importe où, mais pas trop petits non plus, afin de fournir un confort satisfaisant, les ordinateurs portables de 15 à 16 pouces offrent, sans aucun doute, le meilleur compromis. Nous en avons testé 12 fonctionnant sous Windows 11, dont les prix oscillent entre 300 et 900 €, ainsi que le dernier Apple MacBook Air de 15 pouces qui, lui, coûte 1 600 €. Reste à dénicher celui qui vous convient le mieux en fonction de vos usages et de votre budget.

UN CŒUR PUISSANT, C'EST ESSENTIEL

Vitesse d'exécution, réactivité, mémoire... examinez les performances de l'ordinateur avant l'achat. S'il est doté d'un processeur Intel Core i5 ou i7, AMD Ryzen 5 ou 7, ou Apple M2,

d'une mémoire vive d'au moins 8 Go de RAM et de 512 Go d'espace de stockage, vous n'aurez probablement pas de mauvaise surprise. Hormis les deux machines à moins de 500 €, qui risquent d'atteindre rapidement leurs limites, la plupart des références de notre sélection sont en mesure de répondre à la majorité des usages. L'autonomie est également un critère important à prendre en considération, surtout si vous envisagez de vous servir de votre ordinateur en mobilité. Or, certains PC de notre comparatif peinent à conserver de l'énergie une journée entière.

ATTENTION AUX ÉQUIPEMENTS

L'extérieur compte également. L'écran doit être lumineux, avec un bel angle de vue; le clavier, ergonomique et confortable – si possible rétroéclairé; le pavé tactile, précis et réactif. Bien que des différences existent sur ces points-là, aucun modèle de notre sélection ne souffre de défaut rédhibitoire. La qualité de la webcam, par contre, varie fortement d'un appareil à l'autre. Tout comme la connectique. Les trois ou quatre prises USB (dont une ou deux de type C) qu'arborent nombre de portables contentent généralement les utilisateurs. Attention, toutefois, à l'Acer Aspire 3 A315-58, qui ne dispose pas d'USB C.

Préférez un ordinateur intégrant le wifi 6, la dernière norme de connexion sans fil. C'est le cas de toutes les références de notre banc d'essai, à l'exception des deux Asus. Enfin, vérifiez qu'il y a bien un port Ethernet gigabit, car il permet de gagner en vitesse, ainsi qu'une sortie vidéo HDMI, pour afficher l'image sur un autre écran, et un lecteur de cartes SD, notamment si vous possédez un appareil photo. Ils peuvent s'avérer utiles. De tous, c'est le MacBook Air d'Apple qui lésine le plus sur l'équipement. Avec seulement deux ports USB (de type USB C) qui jouent aussi le rôle de sortie vidéo (pas de prise HDMI), on aurait pu attendre mieux d'un produit à 1 600 €. ♦

Apple traîne des pieds

Réparabilité

La première condition pour réparer un ordinateur ? Pouvoir le démonter ! Or, c'est loin d'être toujours le cas. Si les coques de la majorité des modèles testés s'ouvrent avec un tournevis cruciforme, d'autres sont fixées avec des vis nécessitant des outils spéciaux. Il faut aussi et surtout être en mesure de remplacer facilement les divers éléments. En ce qui concerne l'écran et le clavier, cela reste compliqué, quelle que soit

la référence. Pour les autres composants, ça dépend des marques. Parmi tous les fabricants, Apple est celui qui le fait moins d'efforts. Non seulement on a besoin d'un tournevis spécial si l'on veut ouvrir le boîtier de son MacBook Air, mais en plus aucune pièce ne peut être changée, pas même la batterie ou le SSD. Avec ce modèle, vous serez contraint, en cas de panne, de vous adresser au service après-vente.



13 ORDINATEURS PORTABLES

DE 15 À 16 POUCES

RANK	MODEL	PERFORMANCES										APPRECIATION GLOBALE	PRIX	PROCESSEUR	MEMOIRE vive (RAM)	CAPACITÉ de stockage (SSD)	RÉSOLUTION de l'écran (5)		
		QUALITÉ D'AFFICHAGE	QUALITÉ DU SON	QUALITÉ DU CLAVIER	QUALITÉ DU PAVÉ TACTILE	QUALITÉ DE LA WEBCAM	AUTONOMIE DE LA BATTERIE	DÉMONTAGE (RÉPARABILITÉ)	ÉQUIPEMENT	QUALITÉ DE CONSTRUCTION	ÉQUIPEMENT								
1	DELL INSPIRON 16 5635	★★★	★★	■	★	★★★	★★	★★★	★★★	★★★	★★★	15,7	★★	680	Ryzen 5 7530U ⁽¹⁾	8	1000	16 ⁽⁴⁾	
2	ACER ASPIRE 5 A515-57	★★★	★★	■	★	★★★	★★	★★	★★	★★★	★★	15,4	★★	900	Core i5-12450H ⁽²⁾	16	512	FHD	
3	SAMSUNG GALAXY BOOK 3	★★★	★★	★	★★★	★★★	■	★★★	★★	★★★	★★	15,4	★★	900	Core i5-1335U ⁽²⁾	8	256	FHD	
4	LENOVO IDEAPAD SLIM 5 16IAH8	★★★	★★	■	★	★★	★★	★★★	★★★	★★	★★★	15,2	★★	800	Core i5-12450H ⁽²⁾	8	512	16 ⁽⁴⁾	
5	APPLE MACBOOK AIR 15 POUCES (M2, 2023)	★★★	★★★	★★	★	★★★	★★★	★★★	★★★	★	★★★	■■	15,1	★★	1600	Apple M2	8	256	15,3 ⁽⁵⁾
6	DELL INSPIRON 15 3530	★★★	★★	■	★	★★★	★★	★	★★	★★★	★★	14,7	★★	720	Core i5-1335U ⁽²⁾	16	512	FHD	
7	HP LAPTOP 15-FD0067NF	★★★	★★	■	★	★★★	★	★	★★	★★	★★	14,6	★★	800	Core i5-1335U ⁽²⁾	16	512	FHD	
8	ACER ASPIRE 3 A315-58	★★★	★★	■	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	13,9	★★	700	Core i5-1135G7 ⁽²⁾	8	512	FHD	
9	ASUS VIVOBOOK S15 (S1504F)	★★	★★	■	★	★★	★★	★★	★★★	■	★★	★	13,8	★★	650	Ryzen 3 7320U ⁽¹⁾	8	128	FHD
10	MSI MODERN 15 B12MO-601FR	★★	★★	■	★	★★	★★	■	★★	★★	★★	■	13,7	★★	500	Core i3-1215U ⁽²⁾	8	512	FHD
11	HP 15S-FQ5023NF	★★	★★	■	★	★★	★★	★	★★	★★	★★	13,4	★★	700	Core i5-1235U ⁽²⁾	16	512	FHD	
12	LENOVO IDEAPAD SLIM 3 15AMN8	★★	★	■	★	★★	★★	★★	★★	■	★★	★	11,9	★	480	Ryzen 3 7320U ⁽¹⁾	8	128	FHD
13	ASUS VIVOBOOK GO 15 (E510)	■	★	■	★	★★	★★	■■	★★	★	★★	★	9,9	★	300	Celeron N4500 ⁽²⁾	4	256	HD

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non (1) AMD. (2) Intel. (3) FHD (Full HD): 1920 x 1080 pixels. HD: 1366 x 768 pixels.

(4) Écran 16 pouces: 1920 x 1200 pixels. (5) Écran 15,3 pouces: 2880 x 1864 pixels.



Dell INSPIRON 16 5635
680 € **15,7/20 | ★★**

Une belle machine à prix abordable ! Outre son large écran 16 pouces, nous apprécions son autonomie de plus de 10 heures et son SSD de 1 To, qui vous permettra de stocker tous vos fichiers sans risquer la saturation. En plus, il est fin (2 cm de hauteur seulement), léger (1,8 kg) et doté de belles finitions. L'écran manque parfois un peu d'homogénéité et l'ordinateur peut chauffer en cas d'usage intensif, mais ces défauts restent acceptables.



Acer ASPIRE 5 A515-57
900 € **15,4/20 | ★★**

Lui aussi offre une belle réactivité, notamment grâce à son processeur Intel Core i5 de 12^e génération et à ses 16 Go de mémoire vive. Son écran, bien contrasté, affiche des noirs profonds. Et avec quatre ports USB (dont un USB C) et un port Ethernet gigabit, sa connectique est l'une des plus complètes. Enfin, remplacer la batterie, le SSD ou la mémoire vive (deux barrettes amovibles de 8 Go) ne pose pas de problème particulier.



Samsung GALAXY BOOK 3
900 € **15,4/20 | ★★**

Il effectue vite presque toutes les tâches grâce à son processeur Intel Core i5 et à son circuit graphique intégré Intel Iris Xe. Attention si vous envisagez de télétravailler avec : sa webcam affiche une qualité médiocre, son clavier n'est pas rétroéclairé et son SSD manque de capacité. En outre, sa réparabilité s'avère moyenne. Si le SSD et la batterie se démontent facilement, le connecteur d'alimentation et la mémoire vive, eux, ont été soudés.

ASPIRATEURS ROBOTS

Presque tous les aspirateurs robots sont à présent capables de passer la serpillière. Mais à des prix et pour des résultats très variables.

— Par **ANNE-SOPHIE STAMANE**
avec **LAURENT BAUBESTE**



Et maintenant, ils lavent !

Dans la famille des aspirateurs robots, on a connu, en quelques années seulement, de gros changements. De nouvelles marques, la plupart chinoises, ont massivement débarqué sur le marché, telles que Xiaomi (spécialisée à l'origine dans les smartphones et les tablettes), Dreame ou Roborock. Elles côtoient les fabricants historiques, l'américain iRobot et l'allemand Rowenta. Tous les constructeurs – à l'exception notable, pour l'heure, des poids lourds Dyson ou Vorwerk – ont su évoluer vers davantage de polyvalence.

Les appareils qui se contentent d'avaler la poussière, c'est has been ! Désormais, non seulement ils aspirent, mais en plus ils lavent les sols, idéalement en carrelage ou en linoléum. Pour les pièces avec moquette, ou celles où vous avez installé un tapis, c'est une autre histoire. Si l'acquisition d'un tel robot vous tente, il faudra veiller à en choisir un capable de relever sa lingette ou ses patins à l'approche de la zone textile, afin d'éviter qu'elle ne se retrouve humidifiée et que des saletés précédemment collectées ne soient étalées. Autre solution, désactiver cette fonction là où a été posé ce type de revêtement, et ne conserver que celle d'aspiration.

La programmation permet aussi, le plus souvent, de définir des périmètres, via les applications de pilotage à distance, et de demander un nettoyage personnalisé, plus ou moins complet. Un nombre croissant de ces robots peuvent également être couplés à des commandes vocales comme Alexa (Amazon), Google ou Siri (Apple).

Le lavage laisse souvent à désirer

Les technologies mises en œuvre dans le mode lavage varient selon les produits. Cependant, aucune n'a fait ses preuves au point de l'avoir emporté sur les autres. La plus basique est «passive». Il s'agit d'une lingette réutilisable – accrochée à l'arrière de l'appareil et que vous aurez mouillée au préalable – passée après le nettoyage par aspiration. Quelques optimisations demeurent possibles, toutefois cela dépend, là encore, de chaque modèle: des mouvements de la lingette pour provoquer un frottement sur le sol, l'ajout automatique de détergent, l'humidification de la serpillière ou du sol par le robot via un réservoir intégré... L'autre système ? Des patins rotatifs, situés sous l'appareil, mènent une action plus vigoureuse, censée être efficace sur les salissures tenaces. Attention, à l'instar des lingettes, les patins sont spécifiques à chaque référence et doivent être changés régulièrement afin de rester opérationnels. Or, il est difficile de connaître la durée de disponibilité de ces éléments... En outre, nous avons constaté que quand les tâches étaient grasses – nous nous sommes servi de chocolat dans notre protocole –, le lavage s'avérait plus laborieux et donnait des résultats insuffisants, quel que soit le dispositif employé. Côté tarifs, la fourchette est très étendue. Si l'on trouve des aspirateurs laveurs dès 200 €, d'autres coûtent jusqu'à 1 500 €. La sophistication de la station de charge (lire l'en-cadré ci-contre) justifie notamment ce grand écart de prix. Alors que les robots les moins onéreux disposent seulement d'une station classique, qui ne fait que recharger la batterie, les plus chers comportent aussi un module de vidange automatique du bac à poussière. ♦

Vidange automatique du réservoir

La petite taille du bac à poussière est l'un des inconvénients des aspirateurs robots. La vidange régulière constitue un passage obligé, salissant, qui peut se solder par le relargage de poussière – surtout en l'absence de vanne d'obturation. Les fabricants ont donc imaginé confier le sale boulot à la station de charge.

Sur de nombreux modèles, elle est à présent capable de vidanger automatiquement l'appareil, par aspiration. Elle embarque pour cela un grand réservoir, d'où son encombrement important. Il faut aussi prendre en compte son poids, jusqu'à 14 kg, surtout si vous utilisez le robot sur plusieurs niveaux.



**iRobot ROOMBA
COMBO 18 18178** **599€**



12,4/20 | ★★

Abordable comparé aux appareils qui dépassent les 1000 € et peu encombrant car doté d'une station de charge classique, ce robot déloge les poussières superficielles et autres débris, poils d'animaux ou miettes. Ne lui en demandez pas plus ! Il ne fera pas de miracle sur un parquet à fentes ou sur un tapis, dans les angles et en bordure des murs. S'il lave correctement les traces légères de boue, le chocolat lui donne plus de fil à retordre. La corvée de vidange du réservoir vous rebute ? Ce modèle existe en version autonettoyante, moyennant un surcoût de 200 € (Roomba Combo 18+). Mais il prend un peu plus de place et ses performances sont un cran en dessous.



Dreame D9 MAX **279€**



11,2/20 | ★

À ce prix, cet aspirateur robot d'allure très sobre, peu encombrant et pourvu d'un bon système de navigation, se montre parfait en usage quotidien. Il ne fera qu'une bouchée des poussières sur sols durs, poils d'animaux, miettes et débris. Toutefois, ne comptez pas sur lui pour un nettoyage approfondi entre les lames de parquet, sur les tapis, dans les coins et le long des murs. Côté lavage, ses résultats laissent aussi à désirer. De plus, il s'avère assez bruyant et consomme pas mal d'électricité. Enfin, il manque d'éléments pratiques comme une poignée de transport ou un enrouleur dédié au cordon de sa station de charge.

16 ASPIRATEURS ROBOTS

	PERFORMANCES DE LAVAGE		PERFORMANCES D'ASPIRATION						NAVIGATION (couverture de zone et évitement d'obstacles)		NIVEAU SONORE	CONSOMMATION	FACILITÉ D'UTILISATION	APPRÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	€	kg	
	SOLS DURS	SOLS DURS	Sols durs	Poussières	les fentes des parquets	Poussières dans les fentes des parquets	Poussières	Miettes	BORDURES	Fibres textiles, poils...									
1 iRobot Roomba Combo 18 18178	★	■	★★	★★	■■	■	★★★	★	■	■	★	★★	★	★★	12,4	★★	599	-	0,3
2 iRobot Roomba COMBO 18+ 18578	★★	■	★★	★★	■■	■■	★	★	★	■■	★	■	★	★★	11,5	★	799	●	3,9
3 Dreame D9 MAX	■■	■■	★★★	★★★	■■■	■■■	★★	★	■	■■	★★	■■	■	★	11,2	★	279	-	0,4
4 ROBOROCK S7 MAXV PLUS	★★	★	★★	★★★	■■■	■	★★	■■	■	■■	★	■■	■■	■	10,9	★	1099	●	5,7
5 ECOVACS DEEBOT T10	■	■■	★★★	★★	■■	■■	★	■	■	■■	★	★	★	■■	10,3	★	699	-	0,5
6 ROWENTA RR8595WH X-PLORER SÉRIE 75S+	★	■	★★	★★	■■	■■	★	■	■	■■	■■	★	★	★	10,1	★	599	●	3,5
7 ROWENTA RR8577WH X-PLORER SÉRIE 75S	★★	■	★	★★	■■	■■	★	■	■	■■	■■	★	★★	★	9,8	★	449	-	0,4
8 iRobot Roomba COMBO J7+ C7558	■■	■■	★★	★	■■	■■	■	■	■	■■	★	■■	■■	★	9,3	★	999	●	4,2
9 ECOVACS DEEBOT T20 OMNI	★★	★	★★	■	■■	■■	■	■	■■	■■	★★	★	■■	★	9,2	★	1099	●	14,2
10 BISSELL SPINWAVE R5 PET 3552N	★★★	★★★	★	★★	■■	■■	★	■	■	■■	■■	■■	★★	■■	8,7	★	529	-	0,6
11 EZICLEAN AQUA CONNECT X1200	★★	★	★	★	■■	■■	★	■	■	■■	★	■	■■	■	8,4	★	799	●	4,1
12 iRobot Roomba COMBO J7 C7158	■■	■■	★★	■	■■	■■	★★★	■	★★	■	■■	★	■	■	7,8	■	799	-	0,4
13 ROWENTA RR8275WH X-PLORER SÉRIE 45	■■	■■	■	★	■■	■■	■	★	■■	■■	■	★	★	■	7,6	■	299	-	0,3
14 ROWENTA RR9075WH X-PLORER SÉRIE 130	■	■	■	★	■■	■■	■	■	■■	■■	★	■	★	■	7,5	■	549	-	0,6
15 ROWENTA RR7375WH X-PLORER SÉRIE 50	■■	■■	■	★	■■	■■	■■	★	■■	■■	■■	★	★	■	6,9	■	369	-	0,3
16 XIAOMI ROBOT VACUUM E12	■■	■■	■	■	■■	■■	■	■■	■■	■■	■■	★	★	■	6,4	■	199	-	0,3

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

SIÈGES-AUTOS

Obligatoire depuis 30 ans, le siège-auto est un incontournable. Reste à trouver le bon modèle, car l'installation n'est pas toujours simple.

— Par **YVES MARTIN** avec **LARS LY**



LIGHTFIELD STUDIOS/ISTOCK

JOIE I-HARBOUR + I-BASE

ENCORE

580 €

14,3/20 | ★★

Inclinable sur cinq positions, ce modèle assure une très bonne protection, s'avère spacieux et est doté de mousses confortables. Dommage que le support des jambes et la place dédiée à l'enfant en position dos à la route soient un peu justes. Satisfaisant en matière d'ergonomie, ce siège léger se montre simple à utiliser. Les risques de mauvaise installation sont donc réduits. Autre bon point, il est dénué de substances toxiques.



BUGABOO OWL + BASE ISOFIX 360 BY NUNA

550 €

12,9/20 | ★★

Installé sur sa base Isofix, l'Owl de Bugaboo est globalement bon sur tous les critères. La protection se révèle très correcte, en position face ou dos à la route. Du positif également côté confort et espace alloué à l'enfant et à ses jambes. En outre, l'utilisation de ce modèle est assez simple et intuitive. Nous lui reprochons toutefois l'absence d'une indication avertissant de ne pas asseoir l'enfant face à la route trop tôt.



BESAFE STRETCH B

629 €

10,5/20 | ★

Ce siège propose un excellent niveau de protection en choc frontal comme en latéral, mais il est un peu lourd (12,5 kg) et compliqué à installer comme à utiliser. Son confort est jugé plutôt moyen, par manque d'espace pour les jambes. Cher, il reste néanmoins l'une des rares solutions pour les parents possédant une voiture sans fixations Isofix mais qui souhaitent que leur enfant voyage dos à la route jusqu'à ses 7 ans.



11 SIÈGES-AUTOS

JUSQU'À 105 CM

	SÉCURITÉ	FACILITÉ D'EMPLOI	SUBSTANCES TOXIQUES	CONFORT	APPRECIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	Homologation taille enfant	Mode d'installation			
									€	cm	Pivotant	
1 JOIE I-HARBOUR + I-BASE ENCORE	★★	★★	★★	★★★	14,3	★★	580	De 40 à 105	●	7,5	7,1	Base Isofix
2 BUGABOO OWL + BASE ISOFIX 360 BY NUNA	★★	★	★★	★★	12,9	★★	550	De 40 à 105	●	7,3	7,1	Base Isofix
3 CYBEX SIRONA T + BASE T	★★	★	★★	★★★	12,8	★★	600	De 45 à 105	●	7,3	7,7	Base Isofix
4 BRITAX RÖMER DUALFIX PLUS	★★	★	★★	★★★	12,7	★★	400	De 40 à 105	●	12,2	n. a.	Siège Isofix
5 KINDERKRAFT I-GUARD	★★	★	★★	★★	11,3	★	319	De 40 à 105	●	14	n. a.	Siège Isofix
6 JANÉ IKONIC R	★★	★	★	★★★	11,1	★	369	De 40 à 105	●	15,6	n. a.	Siège Isofix
7 LIONELO ANTOON PLUS	★★	★	★★	★★★	10,5	★	263	De 40 à 105	●	12,1	n. a.	Siège Isofix
8 RENOLUX GAIA+	★	★	★★	★★	10,1	★	550	De 40 à 105	●	16,8	n. a.	Siège Isofix

JUSQU'À 125 CM

1 BESAFE STRETCH B	★★★	■	★★	★★★	10,5	★	629	De 40 à 125	-	12,5	n. a.	Siège ceinturé
2 CHICCO SEAT3FIT I-SIZE	★	★	★	■	9,2	★	350	De 40 à 125	●	14,6	n. a.	Siège ceinturé et Isofix
3 AVIONAUT SKY 2.0	★★	■	★	★	8,3	★	449	De 40 à 125	-	10,4	n. a.	Siège ceinturé

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non n. a.: non applicable



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Portugal ET LA MARMOTTE...

... Elle met le chocolat en bouteille ! Bien que les 24 laits et boissons soja au chocolat que **Deco Proteste** a comparés contiennent du sucre, nos confrères notent qu'ils sont bons et affichent un profil nutritionnel correct. Un bémol sur les additifs, présents dans 14 produits, dont il vaut toujours mieux se passer.



Belgique À QUEL CHIEN SE VOUER ?

Bilan mitigé pour l'étude sur la nourriture pour chiens de **Test Achats**. Certes, près de la moitié des 44 références analysées sont satisfaisantes (ingrédients, qualité nutritionnelle). Mais 8 s'avèrent carrément mauvaises, et il ne s'agit ni des marques les moins connues (Purina et Friskies sont notamment épinglees) ni des moins chères (jusqu'à 7,27 €/kg) !

Danemark MORT SUR LE NID

Des cordons trop longs dans lesquels un bébé peut s'emmêler, de la mousse à sa portée qu'il risque d'avaler, des interstices trop profonds où se coincer... Plusieurs nids pour nourrissons sont dangereux ! C'est le cas de 11 des 13 modèles évalués par **Tænk**.



Suisse AUCUNE FUITE !



Les nouvelles sont meilleures pour les séniors, puisque chez **Bon à savoir**, le test de protections urinaires a révélé 100 % de références efficaces. Certaines absorbent mieux, d'autres sont plus confortables, mais toutes sont satisfaisantes, qu'elles soient destinées aux hommes ou aux femmes et visent des fuites modérées ou importantes.

Allemagne DES PESTICIDES DANS MON THÉ

Sur 24 thés noirs jugés, des contaminants ont été détectés dans... 19 d'entre eux. Voilà l'amer constat du magazine **Öko-Test**, qui a toutefois analysé les feuilles de thé, et non l'infusion. La précision a son importance, car les traces de pesticides sont diluées une fois dans l'eau. Rassurant ?



QUE CHOISIR Toujours disponible sur QUECHOISIR.ORG



SMARTPHONES

Avec l'iPhone 15, Apple va-t-il devancer Samsung et son Galaxy S23 en tête de notre classement ? Réponse dans notre test ! **355 téléphones comparés**



MATELAS

Souple, équilibré ou carrément ferme ? Dénichez votre matelas en fonction de nos critères (qualité de construction, maintien, endurance...). Pas moins de **80 modèles décortiqués**



LAVE-LINGE

Miele, Samsung, Electrolux et Bosch trustent les meilleures places de notre comparatif, mais Siemens et AEG marchent dans leurs pas. Frontaux ou top, **151 appareils testés**



TÉLÉVISEURS

Que vous cherchiez un petit modèle ou un écran géant, Oled ou LCD, vous trouverez forcément le téléviseur qu'il vous faut ! De 32 à 75 pouces, **237 références au banc d'essai**

QUE CHOISIR Plus de 210 tests sur QUECHOISIR.ORG

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE

QUE CHOISIR

QUECHOISIR.ORG

Votre guide conso au quotidien



SKI ALPIN

Les prix des remontées au sommet

Toutes les stations de sport d'hiver ont annoncé un renchérissement, parfois très élevé, de leurs forfaits de remontées mécaniques. L'envol des tarifs de l'électricité n'explique pas tout.

— Par **CYRIL BROSSET**

Jamais la pratique du ski alpin n'aura coûté aussi cher. Dans le courant de l'automne, toutes les stations de montagne ont dévoilé, les unes après les autres, des majorations, parfois substantielles, des tarifs de leurs remontées mécaniques. Ainsi, cet hiver, vous devrez débourser 276 € par adulte pour skier six jours sur le domaine Les Gets-Morzine (74), 342 € sur celui des Portes du soleil (74) ou encore 330 € aux Arcs (73), soit respectivement 9,5, 10,3 et 11,8% de plus que l'année précédente. La palme revient à Cauterets, nichée dans les Hautes-Pyrénées, où l'on paiera 234 € (contre 207 € auparavant), soit une progression de 13%. Si les stations ont toujours eu tendance à revoir les prix des forfaits tous les ans, depuis 2021, l'envolée est impressionnante. À certains endroits, la hausse atteint les 18% sur deux saisons, soit bien au-delà du taux d'inflation, qui s'établit à environ 11% sur la même période. La flambée des cours de l'électricité, indispensable pour faire fonctionner télésièges et télécabines, est en grande partie responsable de cette situation. «Notre fournisseur a multiplié ses tarifs par 4,5 entre les hivers 2022 et 2023, puis par 2,5 cet hiver. En 12 mois, la part de l'énergie est passée de 3 à 12% de notre chiffre d'affaires, analyse Jean Regaldo, le directeur du domaine skiable de La Rosière (73), situé

Les sites disposant de nombreux canons à neige et de remontées mécaniques anciennes sont plus fortement touchés



95%
du chiffre d'affaires
des stations est réalisé
l'hiver (97,5 % si l'on exclut
Chamonix, qui représente
50 % de l'activité estivale)

31,90 €
Moyenne des recettes
enregistrées par jour et par
skieur (22,50 € il y a 10 ans)

près de la frontière italienne. *Le renchérissement de nos forfaits de 8% puis de 7% ces deux dernières années ne compense qu'en partie ces frais supplémentaires.*»

Pour autant, les stations n'ont pas toutes été impactées de la même manière. Celles qui bénéficiaient de tarifs bloqués s'en sont mieux sorties. A contrario, les 40% d'entre elles dont le contrat d'électricité arrivait à échéance ont vu subitement le prix du mégawattheure exploser. L'équipement entre également en ligne de compte. Les sites disposant de remontées mécaniques anciennes, qui consomment beaucoup plus que les nouveaux modèles, et de nombreux canons à neige, particulièrement gourmands en énergie, ont été plus touchés que les autres.

Avalanche de hausses

Les stations ont bien cherché à limiter les dépenses. «Nous avons réduit la vitesse de nos remontées mécaniques et arrêté d'en dédoubler certaines lorsque la fréquentation ne le nécessitait pas. Nous avons aussi équipé nos dameuses de GPS qui, en calculant les différentes hauteurs de neige, nous donnent les moyens de ne produire que la quantité nécessaire de neige de culture», affirme Jean Regaldo. «Le simple fait de modérer de 30% la vitesse des télécabines entre le village et la station nous a permis d'économiser 50% d'électricité. Nous l'avons dit à nos visiteurs qui l'ont bien pris, nous allons donc continuer», renchérit Dorian Noyer,



51 millions
de journées-skieurs
ont été vendues
en France en 2022
(n°2 derrière les États-Unis)

Source: DSF.

le directeur de Cauterets. Toutefois, l'électricité n'est pas le seul poste à plomber le budget. Primo, avec la majoration du tarif du gasoil, le coût de fonctionnement des dameuses, donc de l'entretien des pistes, a augmenté. Deuzio, le prix des matières premières a bondi, et cette hausse a été répercutée sur celui des pièces détachées et, par ricochet, sur celui de la maintenance des machines. Sans parler de la masse salariale qui pèse plus lourd à la suite d'un accord de revvalorisation des salaires des saisonniers et de l'amélioration de leurs conditions de travail et d'hébergement.

Pas de retour en arrière à espérer

L'incertitude joue, en outre, un rôle non négligeable dans ce phénomène inflationniste. «Les tarifs sont fixés dès le mois de janvier pour l'hiver suivant. Il n'est pas anormal que certaines stations s'octroient des marges de sécurité afin de faire face au risque de nouvelles hausses de charges», reconnaît Alexandre Mauzin, le président de Domaines skiables de France (DSF). L'ennui, c'est que cela ne va pas s'arranger avec le dérèglement climatique, qui rend les chutes de neige plus aléatoires, donc l'équilibre économique plus délicat à atteindre. Les stations seront obligées de prendre en considération ce facteur supplémentaire dans leurs calculs. Surtout qu'en parallèle, elles n'auront d'autre choix que d'investir encore

>>>



INFLATION Tout augmente

Les forfaits de remontées mécaniques ne sont pas les seuls postes de dépense à s'envoler. Louer un logement reviendra aussi plus cher. Selon l'institut G2A Consulting, le prix maximum des locations augmente, cette année, de 4 % dans les hôtels et de 5,5 % dans les résidences de tourisme.

S'ajoute le coût du transport. Que l'on prenne la voiture ou voyage en train, la facture s'alourdira. Idem pour la location du matériel et les achats réalisés sur

place. Les hausses sont telles que 48 % des Français qui hésitaient à partir en vacances cet hiver avançaient des raisons financières (contre 40 % en 2022). Il est toutefois possible de faire quelques économies. Un nombre croissant de stations proposent en effet des réductions sur les forfaits aux visiteurs qui réservent en avance (une manière de les obliger à venir !) ou qui décident de skier lors de périodes plus calmes. On peut aussi bénéficier de belles ristournes sur le forfait ou la location des skis et chaussures en passant par son hébergeur.



De nombreuses stations font encore de lourds investissements en remontées mécaniques.

>>> plus qu'aujourd'hui si elles souhaitent maintenir leur niveau d'attractivité et répondre aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante, et dont les habitudes changent. De fait, le temps où les visiteurs skiaient du matin au soir est révolu. Ils veulent que les stations leur proposent d'autres activités comme des parcs aquatiques, des luges quatre saisons, de la location de VTT, etc. Or, ces équipements sont en grande partie financés par les remontées mécaniques. «*À Cauterets, nous avons décidé de miser sur les piétons*, annonce Dorian Noyer. Pour cela, nous travaillons sur le remplacement de deux télésièges par un seul. Celui-ci pourra emmener les touristes à pied jusqu'à 2 400 mètres d'altitude, été comme hiver.» Chaque site teste ses propres solutions sans être certain que cela s'avère rentable à terme.

Un système qui a du mal à évoluer

Le problème? La plupart des stations ne jurent que par le ski alpin. Si elles ont cessé d'étendre leur domaine, nombreuses encore sont celles à engager de lourds investissements. Rien que dans les Alpes, une vingtaine de nouvelles remontées mécaniques entreront bientôt en service, et d'autres sont programmées dans les prochaines années. On est loin aussi d'en avoir fini avec les canons à neige: DSF ne cache pas son intention de les déployer en masse, avec comme objectif de faire passer de 40 à 70% la surface des pistes couvertes par la neige de culture. Or, cette stratégie nécessite des sommes énormes et le réchauffement de la planète pourrait compromettre la rentabilité. «*Le ski alpin fait gagner beaucoup d'argent aux stations, aux investisseurs et à tous les professionnels liés au tourisme. Montrer que cette activité perdurera dans de bonnes conditions rassure tout le monde. Néanmoins, cela coûte cher et oblige les acteurs du secteur à se lancer dans une fuite en avant tarifaire. Pour l'instant, les visiteurs continuent à se presser dans les stations, mais jusqu'à quand?*», se demande Jérôme Folliet, membre du collectif Les Passeurs et connaisseur de l'économie de la montagne. Chez DSF, on affirme que «95 % des stations seront encore viables économiquement d'ici à 2050». Reste à savoir à quel prix. ♦



Le ski, populaire, vraiment?

Génératuer de richesses, accessible à tous... Si l'on écoute Domaines skiables de France (DSF), le ski aurait toujours autant la cote. Pour soutenir ses propos, l'organisme en charge de la promotion des stations s'appuie sur ses propres chiffres. Certains sont contestés. Voici trois allégations qui ne font pas l'unanimité.

→ « 43 % des Français pratiquent le ski régulièrement »

Et 25 % d'entre eux skieraient même au moins une fois par an, affirme DSF. Un pourcentage éloigné de ce que relève le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc). Selon lui, seuls 8 % des Français font du ski au moins une fois tous les deux ans, et les deux tiers ne partent jamais en vacances l'hiver.

→ « Les skieurs ont des revenus similaires à la moyenne des Français »

Toujours d'après DSF, 55 % des skieurs disposeraient d'un revenu annuel par foyer inférieur à 55 000 € (contre 60 % pour l'ensemble des Français). Bref, le ski serait un sport populaire. Pourtant, à en croire l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), quand 10 % des personnes aux ressources les plus élevées partent au ski, seulement 3 % de celles ayant de bas salaires le font.



→ « 1 € dépensé dans les remontées mécaniques génère 6 € de dépenses supplémentaires sur le territoire »

Avec ce chiffre, DSF entend montrer à quel point le ski représente un moteur pour les collectivités de montagne. «*L'ennui, c'est que ce ratio est invérifiable*, souligne Vincent Vlès, professeur émérite des universités, car les stations refusent de communiquer des données essentielles. *Les travaux menés par une collègue chercheuse laissent penser que les retombées sont bien moindres. Surtout, les skieurs peuvent faire le plein sur le trajet, apporter de la nourriture de chez eux et acheter du matériel non fabriqué localement. Ces dépenses ne profitent pas aux territoires.*»

ALIMENTATION

Le skyr, une arnaque à l'islandaise ?

Cette spécialité laitière a conquis le rayon frais des supermarchés: une dizaine de marques la vendent à prix d'or. Mais on peut se demander ce qu'elle a de spécial.

— Par **ELSA ABDOUN**

Blanc et pur comme la neige, il rend fort comme un Viking ! Voilà ce que semble nous promettre le marketing du skyr, ce fameux produit laitier «*traditionnel de la cuisine islandaise depuis plus de 1 000 ans*». Sans matière grasse et riche en protéines, cette spécialité a envahi les rayons frais des supermarchés, malgré des prix qui atteignent des sommets: autour de 9 € le kilo pour les marques Monoprix Gourmet et Siggi's, soit entre trois et six fois plus cher qu'un fromage blanc 0% classique.

Pourtant, aucun voyage depuis l'Islande ni tamisage dans une peau de renne ne justifie un tel surcoût; la recette du skyr ressemble à s'y méprendre à celle de n'importe quel yaourt industriel, si ce n'est son égouttage plus important. Certes, ce laitage contient beaucoup de protéines, en moyenne 30% de plus qu'un fromage blanc allégé. Cependant, cette spécificité ne présente probablement aucun intérêt pour la plupart d'entre nous. «*La grande majorité des Français, y compris les végétaliens, en ingèrent largement assez*», affirme Stéphane Walrand, chercheur en nutrition humaine à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). «*Notre consommation équivaut généralement à celle recommandée pour les sportifs d'endurance. Il est donc rarement utile de l'augmenter*,

même en cas de pratique régulière d'une activité physique», confirme Claire Gaudichon, experte en nutrition et comportement alimentaire au sein du même institut.

L'effet coupe-faim n'est pas prouvé

Quant à un éventuel rôle coupe-faim des protéines, non seulement «*il n'est toujours pas clairement démontré*», d'après la chercheuse, mais «*la plupart des études qui le suggèrent ne l'observent pas en deçà d'une teneur de 20 grammes par portion*», souligne Anestis Dougkas, spécialiste des protéines laitières à l'Institut Lyfe. À parts égales, les skyrs n'apportent que 2 ou 3 grammes de plus que la moyenne des fromages blancs 0%... Une différence «*insuffisante pour avoir un effet sur la satiété*», indique-t-il.

Pis: à mesure que le taux de protéines augmente, la texture s'épaissit. Or, souvent, «*les pâtes plus épaisses sont consommées à plus petites doses*», pointe Ciaran Forde, qui travaille sur ce sujet à l'université Wageningen (Pays-Bas). In fine, vous n'avalerez donc pas forcément plus de protéines, et aurez peut-être même plus rapidement faim.

Bref, pour rester mince, mieux vaut tout simplement choisir le produit laitier que vous avez tendance à manger en plus grande quantité, parmi les yaourts nature, les fromages blancs, les fromages frais et les skyrs, car «*ils sont tous aussi favorables au maintien d'un poids sain*», assure Anestis Dougkas. «*Les seules personnes pour lesquelles*



Le skyr coûte de trois à six fois plus cher qu'un fromage blanc allégé classique.



QUID DES PETITS-SUISSES...

Les fromages frais de type petits-suisse, de minuscules pots en plastique et entourés qu'ils soient allégés d'un papier imbibé ou non, contiennent autant de protéines de conservateurs que les skyrs. Mais ils sont vendus dans

de minuscules pots en plastique et entourés d'un papier imbibé de conservateurs – ils sont donc moins recommandables.

... ET DES DESSERTS HIPRO ?

Dédiés aux sportifs, en protéines). Sauf ils ressemblent aux qu'ils contiennent skyrs (prix et teneur bien plus d'additifs !

le skyr pourrait être éventuellement utile sont les séniors, conclut Stéphane Walrand, *parce qu'à partir de la soixantaine, on manque parfois de protéines. Cela favorise la fonte musculaire et augmente le risque de perte d'autonomie avec l'âge. Quelques grammes de plus par ration sont, dans ce cas, toujours bons à prendre.* À condition, là encore, de ne pas diminuer les quantités consommées. ♦

La plupart des Français n'ont pas besoin d'un apport en protéines supplémentaire

NUTRI-SCORE

Dans les coulisses du lobbying

En 2022, l'Italie et les industriels de l'agroalimentaire ont fait pression sur la Commission européenne afin de couler le Nutri-Score. Une ONG s'est procuré des documents révélant leurs manœuvres. — Par ELSA CASALEGNO

C'est en coulisses que le lobbying s'avère efficace. Des documents recueillis par l'ONG Foodwatch auprès des instances bruxelloises montrent de quelle façon les industriels de l'agroalimentaire et les autorités italiennes se sont mobilisés pour contrer le Nutri-Score. Cette offensive est loin d'être la première. En France, le logo à cinq couleurs avait, dès sa création en 2014, suscité une levée de boucliers de la part de plusieurs multinationales avant qu'elles ne soient obligées de s'incliner devant son adoption par arrêté ministériel en octobre 2017⁽¹⁾. Depuis, le combat s'est déplacé au sein de l'Union européenne (UE). La Commission devait soumettre un étiquetage nutritionnel obligatoire commun à l'ensemble des États membres à l'échéance

de décembre 2022. Le Nutri-Score faisait figure de favori jusqu'à ce que notre voisin transalpin monte au créneau, et mène la fronde, suivi par six autres pays (République tchèque, Chypre, Grèce, Lettonie, Roumanie et Hongrie). Avec succès: le projet s'est enlisé, puis a disparu du calendrier...

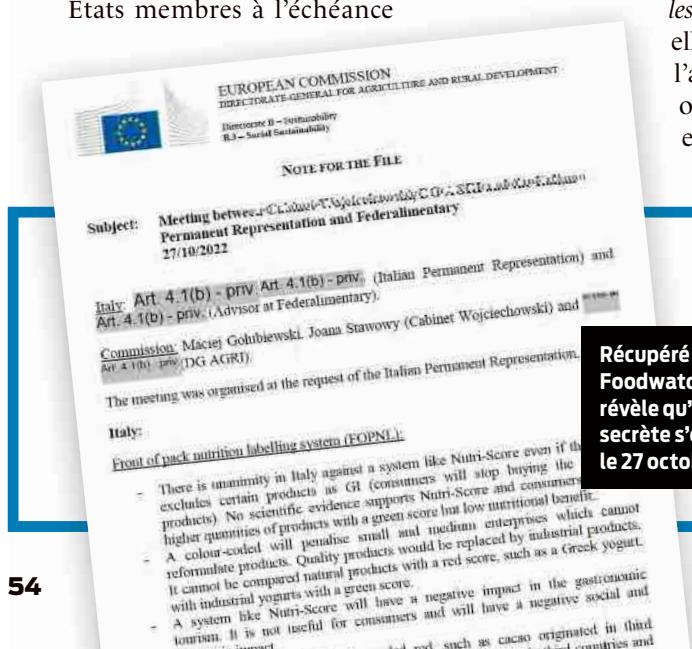
Les pièces collectées par Foodwatch – essentiellement des e-mails adressés à la Commission –, décrivent le plan de bataille des opposants au Nutri-Score, les multiples rendez-vous organisés et leurs arguments plus ou moins mensongers. Comment l'association a-t-elle réussi à se procurer ces courriels édifiants? Lorsqu'elle constate que la proposition d'étiquetage n'est pas publiée fin 2022, et que «[ses] demandes de rendez-vous avec la Commission pour en connaître

les raisons ont été refusées», elle sollicite, en mai 2023, l'accès aux documents officiels de l'UE. La pêche est bonne: les e-mails et

les comptes rendus de réunions montrent que les représentants des fédérations de l'agroalimentaire et de l'Italie ont rencontré à maintes reprises ceux des directions générales de la santé (DG Santé) et de l'agriculture (DG Agri) entre mars et décembre 2022.

À chacun ses cibles

Les adversaires du Nutri-Score semblent s'être partagés la tâche. Les fabricants se concentrent sur la DG Santé, qui doit rédiger le projet d'étiquetage. Au printemps 2022, les fédérations de l'huile d'olive, du sucre et des confiseries ainsi que Kraft Heinz Company se succèdent auprès des fonctionnaires. À l'automne, à l'approche du terme du délai, la toute-puissante organisation européenne Food-DrinkEurope prend le relais avec celle des biscuitiers-chocolatiers Caobisco,



Récupéré par l'ONG Foodwatch, ce courrier révèle qu'une réunion secrète s'est tenue le 27 octobre 2022.

EN 2022 Une succession de ren

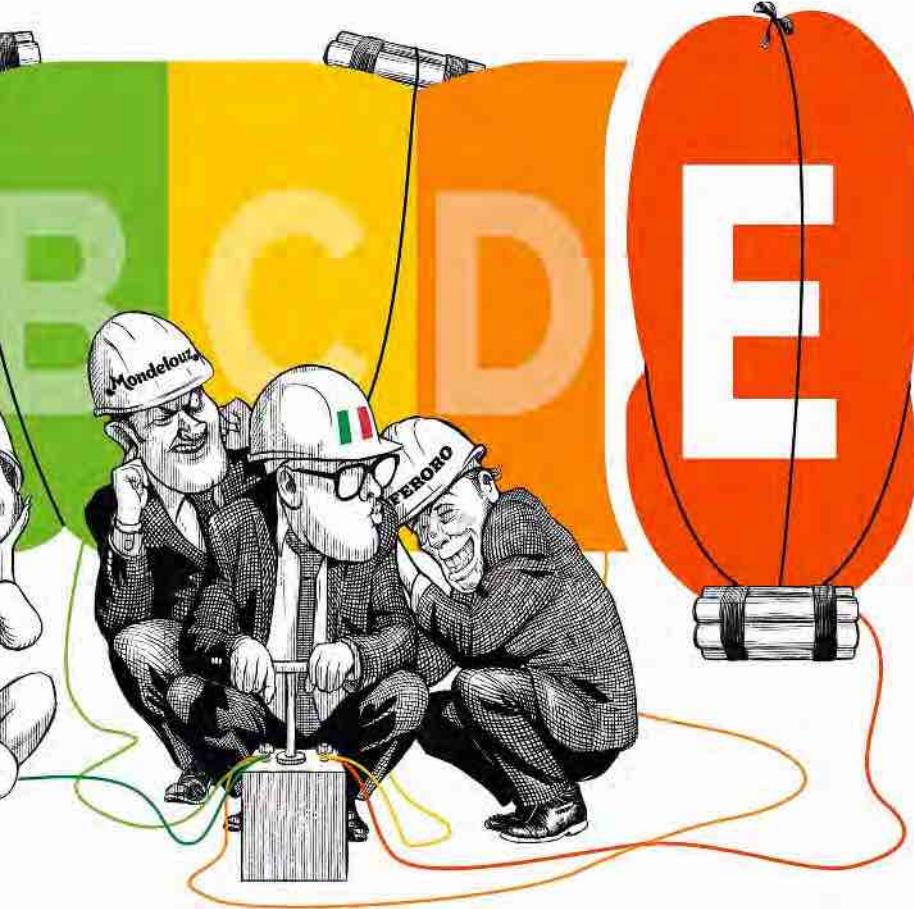
4 octobre

L'Italie et Federalalimentary (qui représente l'industrie agroalimentaire du pays) demandent un entretien avec la DG Agri.

27 octobre

Réunion entre le cabinet du commissaire à l'Agriculture et l'Italie accompagnée de Federalalimentary.





le groupe Bel et les syndicats agricoles respectivement italien et français Coldiretti et FNSEA.

L'Italie, elle, part à l'assaut de la DG Agri, réputée proche des intérêts de la filière agroalimentaire. Elle obtient plusieurs entretiens en quelques semaines (lire l'encadré ci-dessous). Le 27 octobre 2022, la représentation italienne à Bruxelles, accompagnée de la fédération transalpine de l'industrie agroalimentaire, Federalimentare, est reçue par le cabinet du commissaire (la rencontre ne figure pas à l'agenda officiel, comme l'exige pourtant la réglementation sur la transparence des institutions...). Interrogé, ce dernier n'a pas répondu. Le lendemain, un rendez-vous a lieu en ligne avec les services de la DG Agri, qui soulignent,

dans un rapport interne, que le Nutri-Score constitue « clairement une ligne rouge pour le gouvernement italien ». Enfin, le 21 novembre, Janusz Wojciechowski, le commissaire à l'Agriculture, a une entrevue avec le nouveau ministre italien de l'Agriculture nommé par Giorgia Meloni, Francesco Lollobrigida.

Le Nutri-Score pourrait provoquer la disparition du régime crétois, de l'huile d'olive, des fromages, aggraver la malbouffe... voilà quelques-uns des arguments fallacieux qu'avancent les représentants transalpins. Ainsi, il n'existerait aucune preuve objective de l'intérêt de ce logo, qui ne serait « pas basé sur la science » (faux, des dizaines d'études ont été réalisées). Il aurait un « impact négatif sur la santé » (encore faux). Il serait « favorable »

aux multinationales, parce que les aliments de qualité seraient remplacés par des produits industriels – pourquoi alors ces firmes combattent-elles cet étiquetage ? En réduisant la consommation de produits chocolatés, donc la demande en cacao, il « aurait un impact sur les pays tiers et l'immigration vers l'Europe ».

Des rendez-vous fructueux

Lors de la réunion du 27 octobre 2022, devant les Italiens, le cabinet du commissaire à l'Agriculture émet une critique sur le Nutri-Score, lequel serait « simpliste » et non « factuel ». Le lendemain, toujours face à l'Italie, la DG Agri estime ce logo « acceptable », moyennant la correction des « failles existantes dans l'algorithme ». En réalité, la DG Agri est déjà convaincue par la rhétorique des industriels. En juin 2022, elle expliquait à la DG Santé que l'indicateur nutritionnel « ne [pouvait] se limiter à des faits scientifiques », et qu'il fallait également « prendre en compte des considérations socioéconomiques », l'héritage culinaire et les produits sous signe de qualité. Elle exigeait aussi que tout choix soit précédé d'un « véritable débat politique ». Au début du mois de novembre, par une note à son homologue à la Santé, le commissaire à l'Agriculture déclare qu'il ne soutiendra pas « un score unique qui combine différentes données nutritionnelles » au motif qu'il « serait trompeur et superficiel ». Le 21 novembre 2022, la rencontre entre Janusz Wojciechowski et Francesco Lollobrigida acte vraisemblablement ces convergences. Mais rien ne transpire. Cet intense lobbying s'est donc achevé comme il avait commencé: dans la discrétion. La Commission n'a pris aucune décision, et ce jusqu'à aujourd'hui. Elle n'a « pas tenu sa promesse » d'un affichage nutritionnel, a jugé le Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc), dont fait partie l'UFC-Que Choisir. Cet organisme estime que les États membres de l'UE devraient désormais avoir la liberté « d'introduire leur propre [étiquetage] obligatoire » pour qu'au moins une partie des consommateurs puissent bénéficier du Nutri-Score. ♦

contres avec l'Italie

28 octobre

Rendez-vous en ligne de la DG Agri avec l'Italie et Federalimentare.

4 novembre

Le cabinet du commissaire à l'Agriculture informe celui du commissaire à la Santé qu'il ne soutient pas le Nutri-Score.

21 novembre

Rencontre du commissaire à l'Agriculture et du ministre italien de l'Agriculture.

VOYAGES

Des remboursements, pas des avoirs !

Les personnes n'ayant pas récupéré leur argent après l'annulation d'un voyage à cause du covid peuvent se faire rembourser. Ainsi en a décidé le Conseil d'État.

— Par **MORGAN BOURVEN**

Le contexte sanitaire lié au Covid-19 a contraint, début 2020, les compagnies aériennes et les agences de voyages à annuler les vols et les séjours de millions de consommateurs. Face à un risque de faillite élevé en cas de remboursements trop nombreux, la plupart d'entre elles ont imposé des avoirs à leurs clients. Une pratique officialisée par le gouvernement avec l'ordonnance du 25 mars 2020, pour la période du 1^{er} mars au 15 septembre de la même année.

Victoire judiciaire

À l'époque, l'UFC-Que Choisir avait notamment pointé la non-conformité du texte au regard de la législation européenne. Le fait que beaucoup de transporteurs et de voyagistes continuaient à refuser des annulations sans frais, l'échec des négociations avec les acteurs du secteur et la violation par la France de la

règle communautaire dans l'adoption de son ordonnance ont finalement conduit l'UFC-Que Choisir et la CLCV à saisir le Conseil d'État puis la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Ce long combat judiciaire s'est achevé par une victoire des deux associations de défense des consommateurs. Dans une décision du 13 octobre 2023 – qui reprend les conclusions d'un arrêt du 8 juin 2023 de la CJUE –, le Conseil d'État a annulé l'ordonnance pour excès de pouvoir.

La CJUE, dans son arrêt, avait rappelé que la loi européenne donne le droit au voyageur de renoncer sans pénalités à son séjour lorsque des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent sur le lieu de destination. Le remboursement doit se faire dans un délai de 14 jours. Selon la juridiction, il ne peut y avoir d'ambiguïté sur son objet: il porte bien sur une somme d'argent, sans possibilité

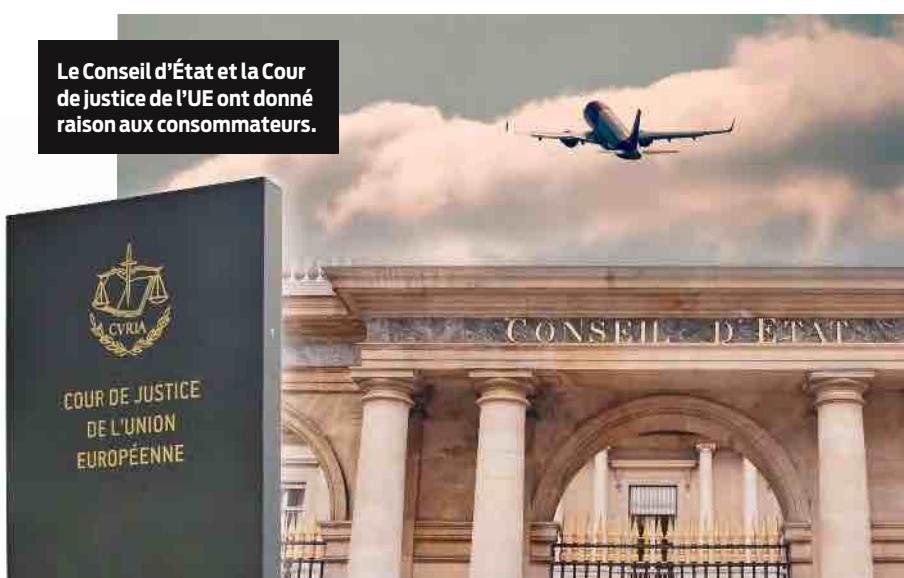
de remplacer cette solution par une autre forme, telle que des bons à valoir. La CJUE a considéré par là même que les dispositions s'écartant des obligations fixées par la directive européenne étaient interdites, notamment si elles avaient pour effet de réduire le niveau de protection des consommateurs. Elle note, en outre, que rien n'empêchait l'exécutif français de prendre d'autres mesures afin de limiter les difficultés financières du secteur touristique (comme des aides d'État) ou de proposer des incitations à accepter des avoirs.

Réclamez votre dû

Cette décision aura peu d'incidence sur les clients des agences ou des compagnies ayant déjà reçu des bons à valoir, puisque leur durée de validité est dépassée et qu'ils ont été, en principe, utilisés ou remboursés depuis (sinon, il est possible d'exiger leur remboursement). En revanche, elle concerne ceux qui ont été forcés de s'acquitter de frais d'annulation ou n'ont pas obtenu d'indemnisation. En effet, l'ordonnance enjoignait aux voyageurs qui souhaitaient ne plus partir et être dédommages de prouver des circonstances exceptionnelles précises à l'endroit où ils devaient se rendre ou aux alentours. Certains professionnels ont recouru à cette clause pour refuser de délivrer un avoir s'il n'y avait, par exemple, aucun foyer de contamination sur le lieu du séjour. Grâce à l'arrêt de la CJUE, ces consommateurs peuvent à nouveau réclamer leur dû.

Afin d'aider les personnes concernées à faire valoir leurs droits auprès des transporteurs et des agences de voyages, l'UFC-Que Choisir a mis en ligne, sur son site QueChoisir.org, des lettres types adaptées aux différentes situations visées par la décision du Conseil d'État. ♦

Le Conseil d'État et la Cour de justice de l'UE ont donné raison aux consommateurs.



MAISONS SÉNIORS

Mieux vaut un devis

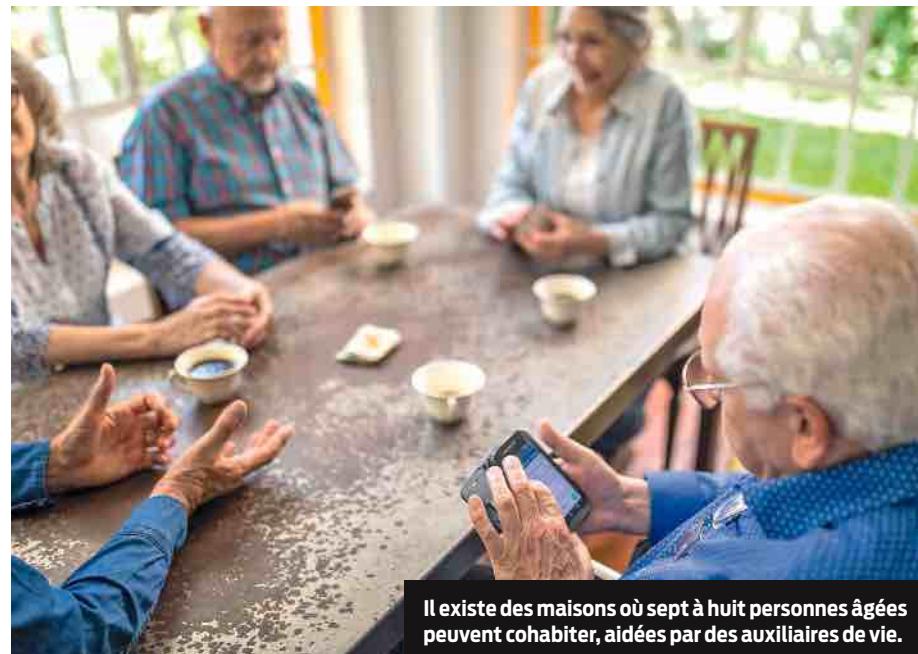
En quête d'une solution d'hébergement pour votre proche âgé, ne vous fiez pas aux annonces et sollicitez un devis. Le cas d'une lectrice rappelle cette règle d'or.

— Par FABIENNE MALEYSSON

Méfions-nous des moyennes. C'est la conclusion, peu surprenante, que l'on pourrait tirer de cette «alerte» lancée auprès de nous par une lectrice de *Que Choisir*, Françoise C., au sujet de Âges & Vie. Cette entreprise, qui fait désormais partie du groupe Korian (aujourd'hui renommé Clariane...), propose une formule unique en son genre, et plutôt séduisante: des maisons où cohabitent sept à huit personnes âgées. Elles y disposent d'une grande chambre qu'elles aménagent à leur guise, avec leurs propres meubles si elles le souhaitent, d'une salle de douche et de WC individuels. Et elles partagent un vaste espace commun réunissant salon, salle à manger et cuisine. Des auxiliaires de vie aident à la toilette des résidents et s'occupent des repas, du ménage, de l'entretien du linge et des animations. Elles assurent aussi une présence de nuit. Deux principes sont ici mis en avant. D'abord, la liberté d'organiser sa journée (heures de lever, visites, etc.), avec pour seule obligation de déjeuner et de dîner en compagnie de ses colocataires. Ensuite, le maintien de l'autonomie, chacun étant incité à participer à la vie de la maison, par exemple en donnant un coup de main en cuisine.

Surcoût non négligeable

À l'occasion d'un dossier sur les alternatives à l'Ehpad dans *Que Choisir Santé* (n° 170), nous avons décrit cette formule et relayé le coût moyen donné, soit 1 600 € par mois. Mais l'inflation n'est pas l'apanage des hypermarchés. Âges & Vie communique dorénavant, dans les



Il existe des maisons où sept à huit personnes âgées peuvent cohabiter, aidées par des auxiliaires de vie.

réunions publiques de présentation des maisons nouvellement implantées, sur une moyenne de 1 800 €. Or notre lectrice ayant demandé un devis pour son père a reçu une estimation à 2 036,50 € mensuels. Soit un surcoût, par rapport à ce qu'elle attendait, de près de 3 000 € annuels. Et ce alors que «*dans ce devis, ne sont pas compris les besoins spécifiques – notamment les protections et interventions de nuit au-delà de quatre par mois – ni les frais de dossier. J'estime qu'il y a tromperie sur les annonces verbales*», s'indigne-t-elle. De fait, ces coûts annexes viennent bien alourdir la note. Pour autant, parler de tromperie est exagéré. «*Nous n'avançons plus de tarif sur notre site et, lorsque l'on nous pose la question, nous spécifions toujours que la somme de 1 800 € ne constitue qu'une moyenne, tout en encourageant les*

personnes intéressées à demander un devis personnalisé», affirme Florence Blanc, directrice marketing et qualité de la société. L'addition varie en effet selon les besoins du client, en particulier concernant l'aide éventuelle pour la toilette et l'habillement. Et le montant des subventions publiques dépend de son degré d'autonomie et de ses revenus.

Dans tous les cas, des frais d'entrée de 300 € sont à prévoir. Quant aux interventions de nuit qui, au-delà de quatre par mois, coûtent de 15 à 30 €, «*nous ne les facturons pas pour réaliser des bénéfices dessus*», certifie Florence Blanc. «*Le fait de limiter le nombre d'interventions prévues au forfait constitue plutôt un signal: si elles ne suffisent pas, c'est sans doute que notre proposition ne convient pas*, complète-t-elle. *Il faut vraiment que les familles aient conscience que nous n'offrons pas une solution permettant d'accompagner médicalement leurs proches la nuit.*» En effet, des besoins d'assistance substantiels sont difficilement conciliables avec un mode de vie «comme à la maison». ♦

La facture varie selon les besoins du client et les aides publiques dont il bénéficie

IMPÔTS

Vous pouvez encore les réduire

Certaines dépenses payées d'ici au 31 décembre 2023 vous donneront droit à une réduction ou à un crédit d'impôt en 2024. Rappel des principaux dispositifs défiscalisants en vigueur cette année.

Par OLIVIER PUREN

Le Code général des impôts répertorie une vingtaine de dispositifs défiscalisants. Selon les cas, ils vous aident à supporter des dépenses contraintes ou vous incitent à investir dans certains secteurs. Afin d'en bénéficier en 2024, vous indiquerez les frais que vous avez payés en 2023 dans l'annexe n° 2042 RICI à joindre à votre prochaine déclaration de revenus (remplie en ligne ou sur papier). Le fisc en tiendra compte pour calculer les avantages à imputer sur vos impôts de 2024, voire la somme à vous restituer s'ils dépassent le montant dû au Trésor. Attention, la plupart de ces bonus sont conditionnés au respect d'engagements stricts et soumis au mécanisme du plafonnement global des niches fiscales. Pensez-y si vous ne souhaitez pas encourir leur remise en cause et le paiement de pénalités ! N'oubliez pas non plus que certains outils de défiscalisation comportent des risques élevés de perte. Mieux vaut les connaître avant de vous lancer.

→ **Listez vos dépenses contraintes**

Certaines dépenses de votre vie quotidienne vous donnent droit à un bonus fiscal, lequel limitera votre reste à charge. Par exemple, si vous employez un salarié à domicile ou faites garder vos bambins de moins de 6 ans hors de chez vous, un crédit d'impôt de 50% s'appliquera l'an prochain à vos frais de 2023. Vos enfants à charge scolarisés vous permettront aussi d'obtenir une réduction forfaitaire de 61, 153 ou 183 €. Dans le cas où vous avez souscrit un contrat de rente survie au profit d'un enfant handicapé, une baisse d'impôt de 25% vous sera accordée à hauteur de vos versements de 2023. Et si votre état de santé vous a obligé à séjourner dans un Ehpad, vous pourrez aussi déduire 25% de vos frais de dépendance et d'hébergement de vos impôts. Par ailleurs, si vous avez fait installer des équipements d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap dans votre habitation principale, vous profiterez peut-être d'un crédit d'impôt de 25%.



BON À SAVOIR Lorsque vous dotez votre résidence principale et/ou secondaire d'une borne de recharge dédiée aux véhicules électriques, vous avez droit à un crédit d'impôt de 75 %. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit de porter son plafond de 300 à 500 € par équipement s'agissant des dépenses réglées entre 2023 et 2025.

→ **Pariez sur l'économie réelle**

Si vos frais courants ne suffisent pas, pourquoi ne pas envisager un placement défiscalisant ? Tous ceux réalisés d'ici au 31 décembre 2023 seront éligibles à une réduction d'impôt en 2024. Au choix, vous avez la possibilité de mettre votre argent dans le capital d'une PME (en direct ou via un fonds commun de placement, type FCPI ou FIP⁽¹⁾), de souscrire des parts d'une société foncière solidaire, d'une entreprise de presse ou d'une structure spécialisée dans l'audiovisuel et le cinéma (Sofica). Vous décrocherez une baisse d'impôt comprise entre 25% et 50% de votre investissement, en contrepartie de quoi vous conserverez les titres acquis pendant au moins cinq ans. Évidemment, ces placements comportent des risques importants de perte en capital, et leur rendement n'est pas garanti. Assurez-vous du sérieux de vos interlocuteurs avant de vous engager. Défiscaliser n'aura servi à rien si, finalement, vos pertes s'avèrent supérieures aux économies d'impôts obtenues ! Calibrez également votre investissement en fonction de vos besoins, car la part des réductions qui dépasse vos impôts ou le plafonnement global des niches fiscales sera perdue (sauf exception).

BON À SAVOIR Le projet de loi de finances 2024 compte étendre la réduction d'impôt pour don aux associations aux versements réalisés, dès le 1^{er} janvier 2023, au profit des organismes



Recours à une garde d'enfants, investissement dans une structure solidaire ou dans l'immobilier locatif neuf... ces situations ouvrent droit à des bonus fiscaux.

d'intérêt général agissant en faveur de l'égalité hommes-femmes. Une réduction de 66% s'appliquera à leur montant, retenu dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

→ Investissez dans l'immobilier

La pierre est, de loin, la solution la plus appréciée des particuliers souhaitant défiscaliser. Certains dispositifs en faveur de l'investissement locatif permettent de se constituer un patrimoine à bon compte avec l'aide du fisc... Le Pinel (dans le neuf) et le Denormandie (réservé à l'immobilier rénové), par exemple, offrent une réduction d'impôt répartie sur 12 ans, pouvant atteindre 21% du prix de l'investissement (et même plus en outre-mer). Loc'Avantages (dans l'ancien) autorise une baisse d'impôt qui représente jusqu'à 65% des loyers encaissés pendant six ans. Avec le Malraux (dédié à la restauration immobilière), le bonus fiscal peut grimper à 120 000 € sur quatre ans.

Moins risqués que les placements dans les entreprises, ces dispositifs s'accompagnent toutefois de lourdes contraintes: louer pendant au moins six ans, choisir des locataires aux ressources limitées, respecter des plafonds de loyers, entreprendre de gros travaux, etc. Retenez aussi qu'en général, la carotte fiscale sert davantage à compenser le prix élevé payé à l'achat (surtout dans le neuf!) et l'effort consenti sur les loyers qu'à doper la rentabilité de l'opération...

BON À SAVOIR Le projet de loi de finances pour 2024 envisage de proroger le Denormandie de 2023 à 2025, et le Malraux dans les quartiers anciens dégradés, de 2023 à 2024. Le Pinel et le Loc'Avantages disparaîtront, eux, fin 2024. ♦

(1) FPCI: fonds commun de placement dans l'innovation.

FIP: fonds d'investissement de proximité.



Un barème indexé sur l'inflation

Revalorisation de 4,8 %

Pour tenir compte de l'inflation, le barème fiscal va être revalorisé de 4,8 % en 2024. Les foyers dont les revenus ont grimpé moins vite que les prix cette année profiteront d'une légère baisse d'impôt ; ceux dont les revenus ont augmenté au même rythme ne subiront pas de hausse. La mesure permettra

aussi à plusieurs dizaines de milliers de foyers non imposables de le rester en 2024, bien que leurs revenus aient progressé. Les ménages qui ont bénéficié d'une forte majoration de revenus verront leurs impôts s'alourdir uniquement sur la part de leurs gains supplémentaires ayant dépassé l'inflation.

Combien devrez-vous au fisc en 2024 ?

Àvec le tableau des barèmes ci-dessous, vous calculerez le montant de votre impôt brut en 2024, sur vos ressources de 2023, à partir de votre revenu net imposable (R) et de votre nombre de parts de quotient familial (N). Attention, le résultat obtenu ne tient pas compte de la décote accordée aux ménages modestes, du plafonnement du quotient familial en vigueur pour les foyers aisés, et des réductions et crédits d'impôt liés à vos dépenses et investissements

défiscalisants de 2023.

Exemple Vous êtes marié avec deux enfants à charge (N = 3) et déclarez un revenu net imposable de 60 000 € pour 2023 (R = 60 000 €). Valeur du quotient R/N = 20 000 €. **Votre impôt brut de 2024 sera égal à 2873 €**, soit $(60\ 000\ € \times 0,11) - (1242,34\ € \times 3)$. Avec les mêmes revenus déclarés en 2022, votre impôt brut s'est élevé à 3 043 € en 2023. L'indexation du barème fiscal vous offre une baisse de 5,6%, soit 170 € de moins à payer.

P.BESSARD/REA, E.SOUUDAN/ALPACA-ANDIA ; F.HENRY/REA

CALCULER SES IMPÔTS

Valeur du quotient R/N ⁽¹⁾	Taux d'imposition	Montant de l'impôt brut
N'excédant pas 11 294 €	0 %	0 €
De 11 295 € à 28 797 €	11 %	$(R \times 0,11) - (1242,34 \times N)$
De 28 798 € à 82 341 €	30 %	$(R \times 0,30) - (6713,77 \times N)$
De 82 342 € à 177 106 €	41 %	$(R \times 0,41) - (15771,28 \times N)$
Supérieure à 177 106 €	45 %	$(R \times 0,45) - (22855,52 \times N)$

(1) R: revenu net imposable. N: nombre de parts de quotient familial.

 **MOYENS DE PAIEMENT**

Sans gêne et sans contact

Au moment de régler mon achat dans une boulangerie, j'ai posé ma carte bancaire sur le comptoir, le temps de fermer mon sac à main. La vendeuse s'en est emparée et l'a passée sur le terminal de paiement sans contact – j'avais vécu la même mésaventure en supermarché.

En a-t-elle le droit ? ◆

M. L., Paris (75)

LA RÉPONSE DE QC

Cela n'aurait pas dû se produire. La carte bancaire est strictement personnelle. Ce principe figure dans votre contrat de porteur souscrit. Un professionnel n'a donc pas à se saisir de la CB pour effectuer lui-même le règlement sans contact, car il vous prive du choix de composer votre code confidentiel. La loi exige cependant que vous preniez toutes les mesures afin de préserver la sécurité de vos instruments de paiement (art. L. 133-16 du Code monétaire et financier). Dès lors, mieux vaut éviter de laisser sa carte sur le comptoir d'un commerçant, même pendant quelques secondes. Sachez qu'en cas d'opération sans contact exécutée à votre insu, vous pouvez être remboursée par votre banque, aucune authentification forte n'ayant eu lieu (art. L. 133-19 V du code précité). La majorité des établissements s'y engagent, sous réserve de la bonne foi du client. Dans votre cas, la démarche n'est donc envisageable que si vous niez l'existence ou le montant de votre dette vis-à-vis de la boulangerie.


 **STATIONS DE SKI**

Frais de dossier tout schuss

Le domaine skiable du Grand Massif (Flaine, Les Carroz, Samoëns, Morillon et Sixt-Fer-à-Cheval), propriété de la Compagnie des Alpes et de la commune des Carroz (74), offrait les abonnements saison hiver aux enfants de moins de 8 ans et aux plus de 75 ans. Jusqu'à présent, ces derniers devaient seulement s'acquitter de frais de dossier d'un montant de 10 €. Pour la saison 2023-2024, ces frais ont bondi et s'élèvent à 57,50 €... Ils représentent près de 14 % du forfait annuel réservé aux 8-20 ans (414 €) et près de 10 % de celui destiné aux adultes âgés de 21 à 74 ans (621 €). Bravo pour ce progrès incontestable où la gratuité devient payante (lire aussi p. 53) ! ◆

Bernard Raffal, Cluses (74)

 **RESTAURATION**

C'est fort de café !

À Paris, un nombre croissant de cafés, brasseries et restaurants refusent de servir des boissons chaudes dès 18 heures. Pourtant, dans un établissement que j'ai fréquenté, un thé coûte 4 €, alors qu'une pinte de bière y est facturée 3,50 € à partir de 17 heures, durant l'*happy hour*. Bref, est-ce normal ? ◆

P. T., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Rien n'oblige les professionnels de la restauration et les débitants de boissons à fournir cafés, thés, chocolats chauds, etc., après 18 heures. L'information notifiant que ces derniers ne sont plus proposés à compter d'une certaine heure doit toutefois être visible par la clientèle à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement via un affichage (arrêté du 27/03/1987 relatif à l'affichage des prix dans le secteur). Si les tarifs et les horaires auxquels ces breuvages sont servis sont clairement indiqués, vous ne pourrez

pas contester. Dans le cas contraire, vous seriez en droit d'exiger une boisson chaude à n'importe quel moment de la journée ou de la soirée, et de signaler cette pratique aux services de la répression des fraudes. Rappelons que si le commerçant vend des produits avec de l'alcool à coût réduit sur une période restreinte, il doit en faire de même pour certains n'en contenant pas, tels les jus de fruits, les sodas ou les eaux (art. R. 3351-2 du Code de la santé publique). Les prix pratiqués restent cependant libres (art. L. 410-2 du Code de commerce).



VENTE SÉLECTIVE

Le filtrage des revendeurs

L'autre jour, souhaitant acheter un système de filtre à eau pour robinet de marque Brita, j'ai découvert qu'il n'était disponible que sur la plateforme Amazon. Est-ce bien légal ? ♦

Catherine Forestier, Rougiers (83)

LA RÉPONSE DE QC

Oui. Un fabricant a tout à fait le droit de ne choisir qu'un unique distributeur pour commercialiser ses produits. Il s'agit alors d'un accord d'exclusivité, qui est librement défini entre les deux parties. Toutefois, il ne doit pas engendrer une situation d'entente. Empêcher le jeu de la libre concurrence sur un marché constitue en effet une pratique interdite par les droits français et européen (art. L. 420-1 et L. 420-2 du Code de commerce). N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Brita ou à contacter la marque directement afin de vérifier qu'elle ne vend pas elle-même le système de filtre à eau concerné.



Friture sur la facture

TÉLÉPHONIE MOBILE

Un passage en force

Début octobre, Orange m'a informé d'une modification de mon contrat. L'opérateur prétend améliorer ses prestations pour 3 € supplémentaires par mois. Une offre applicable depuis la fin septembre, sans surcoût pendant deux mois. Donc, si je ne lisais pas mes e-mails, je me verrais facturé de 3 € mensuels de plus à compter de fin novembre, sans avoir rien réclamé. Je trouve le procédé inadmissible, assimilable à de la vente forcée. Je vais devoir résilier ce nouveau forfait sur mon espace client afin de retrouver mon précédent abonnement. ♦

Yves Cabrol, par courriel



TRANSPORTS

À quand le train moins cher ?

À l'heure du réchauffement climatique, j'aimerais que Que Choisir joue un rôle plus pressant auprès de nos responsables politiques en ce qui concerne nos déplacements. Mon épouse et moi souhaitions nous rendre en train à Madrid. Cependant, nous avons dû y renoncer, car le prix des deux allers-retours s'élevait à 500-600 €. Il faudrait rendre les tarifs ferroviaires compétitifs par rapport à l'avion et à l'automobile, proposer un titre de transport valable sur tous les TGV, Intercités et TER pour un même trajet, et revenir à une validité de deux mois généralisée des billets. Les autorités auraient certes une multitude d'objections à formuler. Mais bon, dans ce cas, qu'on arrête de faire semblant de se préoccuper de l'environnement. ♦

Didier Mori, Bourges (18)

LA RÉPONSE DE QC

Défendre une consommation responsable est aujourd'hui l'une des priorités de l'UFC-Que Choisir. Un objectif qu'elle entend poursuivre grâce à des actions

adaptées et à des outils comme l'application mobile Quelproduit, mais également avec des enquêtes et des tests publiés dans ses magazines ou sur son site internet.

Changement de souscripteur refusé

Pour notre habitation, mon mari avait souscrit un contrat de fourniture de gaz uniquement à ses nom et prénom. À la suite de sa disparition, j'ai demandé à y mettre les miens. L'énergéticien a dit non. Est-ce licite ? ♦

Thérèse B., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Les modalités de changement de titulaire d'un contrat de gaz ou d'électricité ne sont pas prévues par une réglementation spécifique. Sauf en cas de clauses contractuelles le prévoyant, les fournisseurs n'ont donc pas l'obligation de transférer le contrat, qui était aux seuls nom et prénom du défunt, à ceux du conjoint survivant (art. 1102 du Code civil). De plus, sa cession n'est possible que du vivant du souscripteur et avec l'accord de l'autre partie – ici, l'énergéticien (art. 1216 du code précité). Faute de disposition concernant le décès ou la modification de nom et/ou de prénom du détenteur du contrat dans les conditions générales de vente ou sur son site, l'opérateur a la possibilité d'opposer un refus. Même si la situation peut paraître ubuesque, il faudrait donc procéder à une résiliation, puis contracter une nouvelle offre à vos nom et prénom auprès de l'entreprise concernée ou de l'une de ses concurrentes.

ADRESSEZ VOS COURRIERS

233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11

OU VOS E-MAILS

QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652



AUTOMOBILE

Pénurie de phares

La réparation de mon véhicule a été bloquée en concession durant plusieurs mois parce qu'il manquait un phare. Le constructeur ne doit-il pas fournir les pièces détachées pendant 10 ans ? ♦

Bernard Blancher, Saint-Ambroix (30)

LA RÉPONSE DE QC

À ce jour, les pièces détachées automobiles ne sont pas concernées par une durée minimale de disponibilité obligatoire, contrairement à d'autres produits (art. R. 111-4-4 du Code de la consommation). Néanmoins, tout fabricant est tenu d'informer le vendeur professionnel de la période de disponibilité ou de non-disponibilité des pièces indispensables à l'utilisation du bien. Vérifiez votre bon de commande ou les documents remis lors de l'achat de votre véhicule. Si vous étiez encore dans le délai mentionné, le constructeur disposait de 15 jours ouvrables

pour délivrer la pièce à votre garage à compter de sa demande (art. L. 111-4 et D. 111-4 du code précité). À défaut, vous pouviez le mettre en demeure, par lettre recommandée avec AR, de vous la procurer dans un temps raisonnable. Dans cette hypothèse, sa non-fourniture est passible d'une amende administrative (art. L. 131-2 et L. 131-3 du code précité). De plus, s'agissant d'un phare, vous aviez la possibilité d'exiger du concessionnaire qu'il vous en propose un d'occasion (art. R. 224-22 et R. 224-25 du code précité). N'hésitez pas à évoquer ces faits auprès de la répression des fraudes.

Pas coulant sur le liquide

LA POSTE

Paiement en espèces refusé

Dans un bureau de poste où je me suis rendue il y a quelques jours, on n'a pas voulu que je règle en espèces. Le motif invoqué ? Les agents ne disposent ni de billets ni de pièces de monnaie. J'ai indiqué à mon interlocuteur qu'il était illégal de refuser ce moyen de paiement. Il s'est contenté de me répondre que cela se passait comme ça dans beaucoup d'autres agences. Je trouve cette pratique d'autant plus choquante que La Poste est une entreprise à mission de service public. ♦

Juliette Letellier, Lyon (69)



GRANDE DISTRIBUTION

Fausse promo

Récemment, j'ai acheté à Carrefour Market une main de bananes avec une date limite de consommation courte. À ce titre, ce produit bénéficiait d'une réduction de prix de 50% : 1,15 € au lieu de 2,29 €. Mais, en décollant l'étiquette collée sur l'ancienne, je me suis rendu compte que le tarif initial s'élevait à 1,99 €. Celui-ci a donc été majoré de 30 centimes avant l'application du rabais. Cette pratique est-elle acceptable ? ◆ **P. B.**, par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Absolument pas. Un tel procédé est contraire aux règles de réduction de prix que tout professionnel doit respecter en France et au sein de l'Union européenne. Dans son annonce, le vendeur est tenu d'utiliser comme tarif de référence le prix le plus bas affiché lors des 30 jours précédant la promotion (art. L. 112-1 du Code de la consommation). La technique consistant à manipuler les prix pour faire croire à un rabais plus important constitue une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2, 2^o, c du code précité). S'il a eu recours à une telle méthode, le magasin s'expose à une forte amende (art. L. 132-2 du code précité). Signalez-le aux services de la répression des fraudes.



LIVRAISON

Chronopost n'assure pas

Je commande, sur Cdiscount, une plaque de cuisson de 60 x 60 cm pesant moins de 10 kg, et opte pour une livraison en 48 heures dans un point relais situé à 150 m de chez moi. Une semaine passe, aucune nouvelle. Finalement, on me demande de récupérer la plaque dans un entrepôt Chronopost se trouvant en zone industrielle, à 15 km de mon domicile. Pas le choix, aucune discussion possible. Une fois sur place, j'exige de rencontrer le responsable du site. S'il ne me présente pas ses excuses, il reconnaît tout de même le problème. Il invoque un manque de personnel et des livreurs qui refusent d'effectuer certains déplacements. J'ai déjà eu des soucis avec Chronopost. Je ne veux plus avoir affaire à cette entreprise. ◆ **Bernard Siboni**, par courriel

c'est un livreUR ! il veut savoir quand on passera chez lui prendre notre colis !



LOCATION DE VOITURE

Le coup de la rayure n'a pas marché

L'été dernier, j'ai subi un petit chantage d'Europcar. Le loueur affirmait que la voiture que j'avais louée avait été rendue avec une rayure. Or, ça ne tenait pas debout. D'abord, sa réclamation intervenait presque un mois après la restitution du véhicule. Ensuite, les photos du soi-disant dégât n'étaient même pas datées. J'ai trouvé, sur votre site internet, plusieurs articles qui m'ont fait comprendre à quel type d'arnaque j'étais confronté. Cela m'a aidé à structurer ma réponse en montrant que je n'étais pas dupe de l'entourloupe. J'ai également menacé de porter le dossier devant l'association locale UFC-Que Choisir de Montpellier (34), dont je dépends. Un peu plus tard, j'ai reçu une réponse d'Europcar m'annonçant qu'il croyait en ma bonne foi et qu'exceptionnellement, il me faisait cadeau de la prétendue réparation. Merci Que Choisir ! ◆ **Patrick Le Goulen**, par courriel

Y aura-t-il du foie gras à Noël ?

Bocaux et conserves figureront en bonne place dans les rayons pour les fêtes de fin d'année. Pour autant, l'offre ne sera pas pléthorique, les élevages de canard et d'oie ayant été décimés par la grippe aviaire.

1 L'incontournable des fêtes

Emblématique de la gastronomie française, classique des festivités de Noël, le foie gras est arrivé tardivement en grandes surfaces. Faute de disponibilité dans les délais, *Que Choisir* n'a pas pu procéder, cette année, à des analyses sanitaires, mais les résultats d'une dégustation par des experts seront disponibles mi-décembre sur notre site, Quechoisir.org.



2 Une offre réduite mais au rendez-vous

Il y aura du foie gras en rayon pour le réveillon, tel est l'engagement de la filière. L'année 2023 a été plus clément que les précédentes, chahutées par des épidémies de grippe aviaire depuis 2017. Les abattages sanitaires de volailles ayant été limités ces 12 derniers mois, la production de canards et d'oies a pu reprendre progressivement. Mais même si les niveaux de la désastreuse année 2022 sont dépassés, les volumes de foie gras livrés restent deux fois moins importants qu'il y a 10 ans. Alors, n'attendez pas le dernier moment pour vos achats !

3 Les prix augmentent moins qu'ailleurs

Le secteur est touché par l'inflation, mais plus modérément que ce que l'on observe, en moyenne, dans l'alimentaire : les hausses des tarifs atteindront « seulement » 4 à 5 % par rapport à 2022. Cela aurait pu être pire, après les difficultés rencontrées ces dernières années.

4 Origine française... en majorité

Les foies gras proposés en grandes surfaces sont probablement issus d'animaux élevés en France, mais vous ne pouvez pas le vérifier. La mention de la provenance de la matière première n'est pas obligatoire sur ce produit, que l'on ne considère pas comme une viande. Or, la France importe bon an, mal an pour 80 millions d'euros de foies

gras crus destinés à la transformation et à la restauration hors foyer, essentiellement depuis la Bulgarie et la Hongrie. Si vous tenez à une production nationale, choisissez un signe officiel de qualité (AOP ou IGP), qui garantit une origine des foies et une fabrication hexagonales – ou achetez en direct à un transformateur fermier.

FRUITS ET LÉGUMES BIOS //////////////////////////////////////////////////////////////////

Pourquoi il est préférable de les éplucher

Il est conseillé de retirer la peau des végétaux bios, même s'ils sont peu contaminés par les pesticides chimiques.

BACTÉRIE TUEUSE

Beaucoup de personnes lavent leurs fruits et légumes pour éliminer les résidus de terre ou de pesticides chimiques. Il existe une autre raison, moins connue, de le faire. Dans les champs, y compris ceux cultivés en bio, ces végétaux sont très souvent aspergés d'une bactérie pathogène (qui peut rendre malade), le *Bacillus thuringiensis*. Plus connu sous son abréviation Bt, ce microbe fabrique des toxines capables de tuer les larves de certains insectes, et se voit dès lors de plus en plus utilisé comme alternative ou en complément des fongicides, herbicides, etc.

DE POSSIBLES INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Deux études menées récemment ont permis de détecter le Bt dans 25 à 50 % des poivrons et tomates – bios ou non – analysés, tandis qu'une troisième mettait en lumière sa présence dans 75 % d'un échantillon très varié de légumes bios.



Le Bt ne part pas bien au rinçage, il faut donc peler fruits et légumes.

En France, le Bt est aussi répandu sur les rizières, les vignes et les vergers. Avec quelle conséquence ? « Il pourrait être impliqué dans une quinzaine de cas d'intoxication alimentaire enregistrés ces 10 dernières années, nous révèle Mathilde Bonis, chercheuse à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Nous sommes également en train d'étudier l'hypothèse d'un lien avec des septicémies (un syndrome grave lié au passage des microbes dans le sang) survenues chez des personnes fragiles, même si nous n'avons pour l'instant rien trouvé. » Ces différents incidents s'expliqueraient en partie par le fait que « la quantité maximale autorisée sur les aliments pour les bactéries de cette famille est élevée », si l'on en croit Olivier Firmesse, lui aussi expert à l'Anses. Actuellement, l'utilité d'imposer des limites plus strictes ferait d'ailleurs l'objet d'une réflexion au sein de la Commission européenne.

RISQUE D'INFLAMMATION

Les infections ne sont pas la seule crainte liée au *Bacillus thuringiensis*. « L'omniprésence de cette bactérie dans notre alimentation serait susceptible de participer à produire une inflammation chronique de l'intestin, qui risque elle-même de favoriser l'apparition de nombreuses maladies, telles que le cancer », avance Raphaël Rousset, chercheur à l'Institut Sophia Agrobiotech. Cette hypothèse reste cependant à démontrer. En attendant, pour certains végétaux au moins, une solution existe : il s'agit simplement de « peler tout ce qui peut l'être », indique Mathilde Bonis. En effet, « contrairement à certains pesticides chimiques qui pénètrent à l'intérieur du fruit, le Bt demeure sur sa peau. Ses spores ont une très forte capacité d'adhésion, et un simple rinçage n'en élimine pas suffisamment », explique la biologiste. Alors, à vos couteaux !

COMMERCE //////////////////////////////////////////////////////////////////

N'est pas reconditionné qui veut

De plus en plus de produits ayant déjà servi sont remis dans le circuit commercial. Mais l'emploi du terme « reconditionné » doit respecter certaines conditions.

NOTIONS DIFFÉRENTES

« Occasion », « remis à neuf », « état neuf »... ces mentions fleurissent dans les magasins et sur les sites d'e-commerce. Il ne faut pas les confondre avec le qualificatif « reconditionné », dont l'utilisation est réglementée (art. R.122-4 du Code de la consommation).

RÈGLES STRICTES

Ainsi, pour avoir l'autorisation d'afficher la mention « reconditionné » (sans aucun autre terme l'accompagnant), un smartphone, un

ordinateur, ou encore un robot ménager doit respecter deux conditions :

1 Avoir subi divers tests afin d'établir qu'il satisfait à toutes les exigences de sécurité ainsi qu'« à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre » ;

2 Voir toutes ses fonctions originelles rétablies lorsqu'il a subi « une ou plusieurs interventions » avant d'être remis sur le marché. Concrètement, les données éventuellement enregistrées (par exemple, sur un téléphone portable) seront donc obligatoirement effacées de telle manière qu'il ne soit plus possible « de faire un lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur ».

#À noter Ces dispositions légales s'appliquent également aux pièces détachées présentées comme « reconditionnées ».



Toutes les données enregistrées doivent avoir été effacées.

Un nouveau site pour tous

Quechoisir.org fait peau neuve ! Consultable sur ordinateur ou sur smartphone, le site de l'UFC-Que Choisir vous facilite la vie quotidienne.

—Par **FRANCK ATTIA**

Consommateurs, usagers des services publics, patients, contribuables, justiciables... chaque mois, vous êtes plus de 5 millions à vous rendre sur Quechoisir.org, le site internet de l'UFC-Que Choisir. Une nouvelle interface de lecture vous est aujourd'hui proposée. Design convivial, consultation plus facile, navigation simplifiée: le site s'articule désormais autour de quatre parties distinctes, répondant à des besoins différents.

Les tests Comment acheter une pompe à chaleur, un vélo électrique, un téléviseur, un lave-linge ou encore un smartphone, sans connaître ses réelles performances, sa longévité et son impact sur l'environnement ? Les essais comparatifs de *Que Choisir* sont devenus indispensables ! Loin des discours marketing des fabricants ou des publicités des grandes marques, nos tests apportent des renseignements fiables et objectifs sur des milliers de références.

Les actualités et les enquêtes Tous les jours, le site de *Que Choisir* publie des informations liées à la consommation et, plus largement, à la vie quotidienne. Quel que soit le domaine (finance, alimentation, énergie, commerce, environnement, santé, justice, transports...), nos journalistes enquêtent sur le terrain, décryptent l'actualité en toute indépendance et dénoncent les pratiques trompeuses ou abusives.

Les services Quechoisir.org vous apporte son aide dans la vie de tous les jours. Grâce à ses outils pratiques, vous pouvez résoudre un litige avec un professionnel, réduire vos factures (comparateurs gaz et électricité, assurance emprunteur, complémentaire santé, multirisque habitation...) ou encore tester le débit de votre connexion internet.

Nos combats Enfin, l'UFC-Que Choisir travaille à la défense de vos intérêts à l'échelon local, national et européen. Elle entend promouvoir, auprès des professionnels, des décideurs politiques et des institutions, une consommation responsable, respectueuse des enjeux aussi bien sanitaires et environnementaux que sociaux. Elle n'hésite pas, dans ce cadre, à mener des actions en justice afin de faire valoir les droits des consommateurs. ♦



Complétez votre collection

**QUE
CHOISIR**

QUE CHOISIR



N° 629



N° 628



N° 627



N° 626

QUE CHOISIR ARGENT



N° 172



N° 171



N° 170



N° 169

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 138



N° 137



N° 136



N° 135

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 187



N° 186



N° 185



N° 184

Pour conserver tous vos numéros



10 €

La reliure
QUE CHOISIR



9,50 €

La reliure
QUE CHOISIR SANTÉ

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à :

QUE CHOISIR

Service Abonnements

45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX



BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants :

Numéros commandés | Prix unitaire | Ex. Total (en €)

QUE CHOISIR

N° 626 <input type="checkbox"/>	N° 627 <input type="checkbox"/>	4,80 €
N° 628 <input type="checkbox"/>	N° 629 <input type="checkbox"/>	4,80 €

QUE CHOISIR ARGENT

N° 169 <input type="checkbox"/>	N° 170 <input type="checkbox"/>	4,95 €
N° 171 <input type="checkbox"/>	N° 172 <input type="checkbox"/>	4,95 €

QUE CHOISIR PRATIQUE

N° 135 <input type="checkbox"/>	N° 136 <input type="checkbox"/>	6,95 €
N° 137 <input type="checkbox"/>	N° 138 <input type="checkbox"/>	6,95 €

QUE CHOISIR SANTÉ

N° 184 <input type="checkbox"/>	N° 185 <input type="checkbox"/>	3,90 €
N° 186 <input type="checkbox"/>	N° 187 <input type="checkbox"/>	4,20 €

LES RELIURES

Reliure Que Choisir	10 €
Reliure Que Choisir Santé	9,50 €

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article : 1,50 €

2 articles et plus : 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Localité _____

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N°

Date de validité Signature

Offre valable en France métropolitaine.

En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

À DÉCOUVRIR EN KIOSQUE
À PARTIR DU 6 DÉCEMBRE

EXPERT • INDÉPENDANT • SANS PUBLICITÉ

QUE
CHOISIR

pratique

Numéro 138
- décembre 2023
- 6,95 € - ISSN
1773-9713

MAL DE DOS

Prévenir
et soulager
les douleurs

- Stop aux idées reçues !
- Choisir le bon praticien
- Applis et accessoires,
l'avis des experts

Test

VÉLOS ÉLECTRIQUES 9 modèles très bien notés